

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 27 FÉVRIER 2013

VOLUME 66

**DANIELLE BERGERON et ROSA FANIZZI**  
**Sténographes officielles**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,  
Me ÉLIZABETH FERLAND  
Me CLAUDINE ROY

INTERVENANTS :

Me PHILIP SCHNEIDER pour M. Robert Marcil  
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec  
Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal  
Me JULIE ROBERGE pour le Directeur général des élections du Québec  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	10
<b>ROBERT MARCIL</b>	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	12
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :	238
<b>SERGE POURREAUX</b>	
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	252

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
39E-22 Engagement de M. Robert Marcil de fournir un document au soutien de son affirmation. M. Marcil doit fournir d'ici le 5 mars 2013 les rapports concernant les problèmes de tuyaux de fonte.	200

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
39P-510 : Lettre de démission de Robert Marcil datée du 26 juin 2009	37
39P-511 : Communiqué de presse de Robert Marcil en date du 29 janvier 2013	65
39P-512 : Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 07-10444, le 16 août 2007	70
39P-513 : Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 07-10459, le 4 octobre 2007	71

39P-514 :	Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 07-10546, le 11 janvier 2008	71
39P-515 :	Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 08-10654, le 1 <sup>er</sup> avril 2008	73
39P-516 :	Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 08-10759, le 19 juin 2008	77
39P-517 :	Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 08-10796 le 30 juillet 2008.	78
39P-518 :	Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 08-10772, le 21 août 2008.	96
39P-519 :	Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 08-789, le 12 septembre 2008.	96

- 39P-520 : Formation d'un comité de sélection pour l'appel d'offres numéro 5020-EC-08, le 24 octobre 2008. 97
- 39P-521 : Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 4004-AE, le 3 novembre 2008. 98
- 39P-522 : Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 08-10877, le 12 décembre 2008. 99
- 39P-523 : Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 09-10935, le 5 mars 2009. 101
- 39P-524 : Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 09-10964, le 19 mars 2009 103
- 39P-525 : Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 09-11025, le 1er mai 2009 105

39P-526 :	Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 09-11018, le 28 mai 2009	127
39P-527 :	Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 09-11031, le 16 juin 2009	128
39P-528 :	Formation du comité de sélection pour l'appel d'offres no 09-11043, le 17 juin 2009	129
39P-529 :	Affichage du poste, dossier décisionnel et embauche de Caterina Milioto, en liasse	150
39P-512.1 :	Intervention - Affaires corporatives, Direction de l'approvisionnement AO- 07-10444	205
39P-513.1 :	Intervention - Affaires corporatives, Direction de l'approvisionnement AO- 07-10459	205

39P-520.1 : Intervention - Affaires corporatives, Direction de l'approvisionnement AO 5020-EC-08	206
39P-521.1 : Jury de sélection, 15 décembre 2008.	207
39P-518.1 : Intervention - Affaires corporatives, Direction de l'approvisionnement AO 08-10772	208
39P-519.1 : Intervention - Affaires corporatives, Direction de l'approvisionnement AO-10789	208
39P-523.1 : Affaires corporatives, Direction de l'approvisionnement AO 09-10935	209
39P-524.1 : Affaires corporatives, Direction de l'approvisionnement AO 09-10964	209
39P-525.1 : Affaires corporatives, Direction de l'approvisionnement AO 09-11025	209
39P-526.1 : Affaires corporatives, Direction de l'approvisionnement AO 09-11018	



	210
39P-528.1 : Affaires corporatives, Direction de l'approvisionnement AO 09-11043	
	211
39P-516.1 : Intervention - Affaires corporatives, Direction de l'approvisionnement AO 08-10759	
	211
40P-530 : Note du 7 avril 2004 de Serge Pourreaux à Yves Provost et à Me Bernard Tremblay - Rapport d'un groupe de travail sur la gestion des risques dans les contrats de construction.	
	298

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-septième (27e)  
2 jour du mois de février,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent  
8 s'identifier, s'il vous plaît.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Alors, Denis Gallant pour la Commission. Bon matin.

11 Me ÉLIZABETH FERLAND :

12 Élizabeth Ferland pour la Commission.

13 Me PHILIP SCHNEIDER :

14 Philip Schneider pour monsieur Marcil.

15 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

16 Bon matin. Marie-Claude Michon pour le Procureur  
17 général du Québec.

18 Me PHILIPPE BERTHELET :

19 Philippe Berthelet pour la Ville de Montréal.

20 Me JULIE ROBERGE :

21 Bon matin. Julie Roberge pour le Directeur général  
22 des élections du Québec.

23 M. YURI TREMBLAY :

24 Bonjour. Yuri Tremblay pour l'Union des  
25 municipalités du Québec.

1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la  
3 construction du Québec.

4 Me DENIS HOULE :

5 Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour  
6 l'Association des constructeurs de routes et grands  
7 travaux du Québec.

8 Me GASTON GAUTHIER :

9 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

10 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

11 Bonjour. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des  
12 poursuites criminelles et pénales.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Monsieur Marcil, pourriez-vous vous lever pour  
15 l'assermentation, s'il vous plaît?

16

17

18

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-septième (27ième)  
2 jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 ROBERT MARCIL,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Gallant.

12 (09:32:57)

13 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

14 Oui. Merci, Madame la Présidente.

15 Q. **[1]** Bon matin, Monsieur Marcil.

16 R. Bon matin.

17 Q. **[2]** Monsieur Marcil, bon, tout d'abord, Madame  
18 Blanchette, je vais vous demander, s'il vous plaît,  
19 de nous mettre à l'écran la dernière pièce que j'ai  
20 cotée, à savoir la pièce 509 qui est le registre  
21 des SMS et des PINs qui ont été donnés par la Ville  
22 de Montréal à l'Escouade Marteau. Peut-être juste,  
23 en guise d'introduction, Monsieur Marcil, quand on  
24 s'est quitté et à la vue de cette pièce-là, vous  
25 avez admis avoir donné de l'information privilégiée

1           à monsieur Borsellino, c'est exact?

2           R. Oui. Bien, j'ai admis avoir transmis de  
3           l'information à monsieur Borsellino sur un projet,  
4           un projet qui était... qui s'en venait. Oui,  
5           effectivement.

6           Q. **[3]** O.K. Cette information-là, cette information-  
7           là, vous êtes cadre, on l'a dit abondamment. Vous  
8           étiez le troisième dans une chaîne hiérarchique. Et  
9           ce que je vous ai suggéré hier, c'est que donner de  
10          telles informations-là est un bris de contrat et  
11          justifierait une mise à la porte ou, à savoir, un  
12          congédiement immédiat, c'est exact?

13          R. Oui, vous en avez parlé, oui.

14          Q. **[4]** J'en ai parlé. Êtes-vous d'accord avec moi que,  
15          comme cadre supérieur, le fait de donner de  
16          l'information sensible et privilégiée ferait en  
17          sorte que vous auriez à congédier un employé pour  
18          ça?

19          R. Je ne suis pas convaincu.

20          Q. **[5]** Vous n'êtes pas convaincu.

21          R. Je ne suis pas convaincu.

22          Q. **[6]** Chez vous en tout cas, ça ne se passait pas  
23          comme ça.

24          R. Je ne suis pas convaincu. Comme je vous disais  
25          hier, l'information qui a été donnée, probablement

1 que l'entrepreneur avait entendu parler d'un  
2 contrat potentiel qui s'en venait. Il me posait la  
3 question « est-ce qu'il y a quelque chose qui... il  
4 y a-tu un projet, un gros projet qui est sur le  
5 point de sortir au cours des prochaines semaines ou  
6 des prochains mois ? ».

7 Q. **[7]** O.K. Dans un premier temps, vous avez nié, à  
8 nos questions, avoir donné de l'information aussi  
9 précise, aussi exacte que ça, on s'entend?

10 R. Je vous ai dit que je n'avais pas de souvenir  
11 précis.

12 Q. **[8]** Vous n'avez pas de souvenir.

13 R. Je n'avais pas de souvenir précis que j'avais donné  
14 de telles informations.

15 Q. **[9]** Monsieur Marcil, prenons par hypothèse que dans  
16 toute boîte normale - parce que j'y reviendrai  
17 tantôt à savoir ce qui se passait dans votre boîte  
18 à vous, là - de donner de l'information comme ça  
19 pourrait amener à un congédiement immédiat.

20 Monsieur Marcil, on va se dire les vrais choses,  
21 là. On ne fait pas ça généralement pour des bons  
22 repas au restaurant, on ne fait pas ça pour des  
23 bouteilles de vin, on ne fait pas ça pour des  
24 billets de hockey. Donner de l'information comme  
25 ça, il y a un risque, et ça, vous allez être

1 d'accord avec moi. Il y a un risque de congédiement  
2 et nécessairement ça prend une contrepartie et je  
3 ne suis pas sûr, moi, que le voyage en Italie était  
4 une contrepartie assez suffisante pour donner de  
5 l'information comme ça.

6 R. Moi, ce que je vous dis et je l'ai toujours dit au  
7 cours de mon témoignage, le fait de transmettre ce  
8 genre d'informations, c'est quelque chose qui se  
9 passait même bien avant mon arrivée, même à  
10 l'époque où j'étais dans les autres municipalités.  
11 Et je ne suis pas convaincu que c'est passible...  
12 En fait, à l'époque, probablement pas passible  
13 systématiquement d'un renvoi.

14 Q. **[10]** Pourquoi ne pas avoir parlé au contrôleur  
15 général de ça quand on vous a posé des questions?

16 R. Bien, je ne me souviens pas qu'à la rencontre  
17 avec...

18 Q. **[11]** Pourquoi ne pas avoir...

19 R. ... les gens du capital humain m'ont posé la  
20 question spécifiquement là-dessus.

21 Q. **[12]** On vous a posé des questions pendant deux  
22 heures de vos liens avec les entrepreneurs et vous  
23 n'y avez pas répondu. Vous n'avez jamais donné  
24 cette information-là au Bureau du capital humain,  
25 que vous avez transmis à des entrepreneurs de

1 l'information privilégiée. C'est exact, ça?

2 R. Je ne pourrais pas me souvenir de la teneur exacte  
3 des questions qui m'ont été posées lors de la  
4 rencontre avec le contrôleur général.

5 Q. **[13]** Vous trouviez ça assez... assez grave que vous  
6 n'avez même pas tenté le lendemain d'amener des  
7 pièces justificatives, vous avez démissionné. Je  
8 vais vous montrer la lettre que vous avez donnée le  
9 vingt-six (26) à votre employeur, onglet 63. Et là  
10 je pars de la prémisse que vous êtes une étoile  
11 montante à la Ville de Montréal. Vous avez... vous  
12 êtes entré là comme cadre et que vous avez gravi  
13 les échelons, vous étiez le directeur, vous étiez  
14 le numéro 3. Vous êtes rencontré par le Bureau du  
15 contrôleur général le vingt-cinq (25). On vous  
16 parle, on vous questionne, on vous cuisine sur vos  
17 liens avec les entrepreneurs. On vous demande de  
18 ramener des preuves le lendemain et voici la  
19 lettre, très laconique, je vous en fais lecture.  
20 Alors :

21 Afin de me permettre d'effectuer une  
22 réorientation de carrière, je vous  
23 avise de la démission de mon poste à  
24 la Ville de Montréal, et ce, à compter  
25 du vendredi trente et un (31) juillet



1                                   prochain.

2                                   Veillez agréer, Monsieur Robillard,  
3                                   l'expression de mes sentiments les  
4                                   plus distingués.

5                   Aviez-vous peur qu'on découvre quelque chose de  
6                   beaucoup plus grave?

7           R. Aucunement. Lorsqu'on a eu la rencontre avec les  
8           gens du capital humain, c'est monsieur Pierre Reid,  
9           le contrôleur, qui m'a même présenté une lettre. Il  
10          dit, « Robert, écoute, il dit, monsieur le Maire a  
11          beaucoup... appréhende une sortie médiatique... »  
12          Et il venait de vivre la sortie médiatique du  
13          départ de monsieur Zampino et du voyage de monsieur  
14          Zampino sur le bateau. Et monsieur Reid m'a même  
15          recommandé, il dit, « Robert, il dit, regarde, il  
16          dit, je pense que tu devrais démissionner. » Et  
17          c'est monsieur Reid qui me l'a proposé lui-même.

18          Q. **[14]** Est-ce que ça impliquait, justement, un  
19          congédiement à la place? Ça, on appelle ça une  
20          réorientation de carrière, comme vous, là. Vous  
21          êtes un haut fonctionnaire, vous êtes le numéro 3  
22          dans votre département, vous mettez de côté, parce  
23          que vous êtes fonctionnaire également à la Ville de  
24          LaSalle depuis, si je ne m'abuse, mil neuf cent  
25          quatre-vingt-treize (1993)?

1 R. Autour de ça.

2 Q. **[15]** Vous arrivez, vous arrivez à la Ville de  
3 Montréal dans un poste cadre, dans un poste clé en  
4 deux mille trois (2003), et dans une lettre  
5 laconique d'un paragraphe, « Je réoriente ma  
6 carrière, bonjour, ciao, bye, bye, c'est  
7 fini. Terminé vingt (20) ans de ma vie à titre de  
8 haut fonctionnaire. »

9 R. Mais j'étais déjà, de toute façon, je vous l'ai dit  
10 hier, j'étais déjà en discussion avec les gens du  
11 Groupe SM, Serge Marcil m'avait approché à  
12 plusieurs reprises, on avait eu plusieurs  
13 discussions. On était sur le point de finaliser  
14 notre entente. Est arrivé les événements du mois de  
15 juin deux mille neuf (2009), où j'ai été rencontré  
16 par le contrôleur, alors les choses se mettaient en  
17 place. Moi, c'était... C'était une occasion qui  
18 m'était offerte par l'industrie privée de  
19 poursuivre ma carrière chez eux.

20 Je finissais mal, effectivement, à la Ville  
21 de Montréal. Ça a été une mauvaise fin de carrière.  
22 Mais, d'un autre côté, il y avait des projets  
23 intéressants qui m'attendaient.

24 Q. **[16]** Est-ce qu'on appelle ça mettre le couvert sur  
25 la marmite, ça, Monsieur Marcil? C'est-à-dire va-t-

1           en, parce que tu... Pars, parce qu'on va te mettre  
2           dehors?

3           R. Bien, écoutez, je ne sais pas qu'est-ce que...  
4           comment la Ville pouvait l'avoir en tête, ou ce que  
5           monsieur...

6           Q. [17] Vous avez vu les (inaudible), vous avez vu les  
7           SMS?

8           R. Je n'avais pas...

9           Q. [18] La Ville de Montréal les avait.

10          R. Je n'ai pas vu ces informations-là, (inaudible).

11          Q. [19] Je vous les ai montrées.

12          R. Oui oui oui, absolument.

13          Q. [20] On est d'accord que ça, là, c'était... Pour la  
14          Ville de Montréal, il y en avait suffisamment pour  
15          vous mettre à la porte, peu importe si vous nous  
16          dites que vous aviez fait des démarches avec votre  
17          oncle, monsieur Marcil, pour rentrer chez SM? On va  
18          se dire les vraies choses, là.

19          R. Bien, écoutez. Moi, comme je vous dis, à la  
20          rencontre, ce que le contrôleur général m'a  
21          recommandé, c'est de démissionner. Il dit,  
22          « Écoute, il dit, dans ce contexte-là... », et le  
23          maire avait beaucoup d'appréhensions par rapport à  
24          tout ça. Et d'ailleurs, j'avais convenu une chose.  
25          J'ai dit, « Écoute, je vais partir, mais je vais

1 demander une chose, c'est que monsieur le Maire  
2 donne comme information que je pars pour réorienter  
3 ma carrière, je pars pour relever des défis  
4 ailleurs. » Effectivement, c'est ce que le maire a  
5 fait quand mon départ a été annoncé, trois, quatre  
6 semaines plus tard, par les journaux. C'est ce que  
7 monsieur le Maire a fait. Il a effectivement, dans  
8 ses premières entrevues, annoncé que j'étais parti  
9 réorienter ma carrière dans le privé.

10 Mais le lendemain, monsieur le Maire a  
11 décidé de profiter de l'occasion pour se faire un  
12 peu de capital politique, et il a changé sa version  
13 en disant « J'ai fait du ménage... »

14 Q. **[21]** Mais on va laisser faire le maire, on lui  
15 posera peut-être des questions mais à vous, je vous  
16 pose la question : Quand vous êtes rentré, le  
17 vingt-cinq (25), dans le bureau du capital humain,  
18 là, vous allez être d'accord avec moi qu'il n'était  
19 aucunement question de remettre votre lettre de  
20 démission?

21 R. Au début de la rencontre, non. À la fin de la  
22 rencontre, c'est ce qu'on m'a proposé.

23 Q. **[22]** Si je vous suggère qu'au début de la  
24 rencontre, là, même, on vous a appris, vous ne  
25 saviez même pas pourquoi vous vous présentiez là,

1           au bureau du capital humain?

2           R. Non, absolument pas.

3           Q. **[23]** Qu'on vous a appris que le maire avait reçu  
4           une lettre, que le maire avait...

5           R. Oui.

6           Q. **[24]** ... avait demandé une enquête sur vous?

7           R. Absolument.

8           Q. **[25]** O.K.?

9           R. En fait, ce qu'on m'a appris, c'est que le maire  
10          avait reçu une lettre, et on m'a posé une série de  
11          questions, effectivement, et on a parlé du voyage.  
12          Et c'est suite à ces rencontres-là, à cette  
13          rencontre-là, j'ai rencontré Pierre Reid après, et  
14          monsieur Reid m'a présenté lui-même sa propre...  
15          une lettre. J'ai dit, « Écoute, regarde, laisse-moi  
16          regarder ça, je vais faire ma réflexion, et je te  
17          reviens demain. »

18          Q. **[26]** La réflexion n'a pas été trop longue?

19          R. Bien, écoutez, comme je vous disais, j'avais déjà  
20          des discussions avec une autre entreprise. Moi, les  
21          pièces se mettaient en place pour moi.

22          Q. **[27]** Ça c'est votre version, mais la version à  
23          l'effet, celle que je vous propose, à l'effet qu'on  
24          vous a demandé des pièces justificatives et que  
25          vous n'en aviez pas, et vous n'en avez toujours

1 pas, vous l'avez d'ailleurs admis sous serment, que  
2 monsieur Borsellino a tout payé le voyage, et que  
3 c'était...

4 R. Absolument.

5 Q. **[28]** C'était... Je pense que vous étiez pris dans  
6 un coin, puis il fallait que vous partiez. Ce n'est  
7 pas plutôt ça qui s'est passé, Monsieur Marcil?

8 R. Bien, écoutez. Moi, ce que je vous dis, c'est la  
9 façon dont la rencontre s'est présentée, et les  
10 discussions qu'il y a eu avec monsieur Reid et moi  
11 à la fin de la rencontre.

12 Q. **[29]** Parfait. Et ce n'est pas également une raison  
13 de partir, parce qu'on avait des doutes que vous  
14 receviez de l'argent, vous receviez des pots-de-  
15 vin?

16 R. Absolument pas.

17 Q. **[30]** Absolument pas. On ne vous a jamais mentionné  
18 ça?

19 R. Aucunement.

20 Q. **[31]** Parfait.

21 R. Pas à ce que je me souviene.

22 Q. **[32]** O.K. Je vous la pose, la question,  
23 directement : Outre des voyages, outre des  
24 gratuités, outre tout ce que vous avez reçu puis le  
25 nombre de restaurants que vous avez faits, Le

1 Muscadin, le 357c, avez-vous reçu de l'argent?

2 R. Je n'ai aucunement reçu d'argent.

3 Q. **[33]** Alors, ce que monsieur Lalonde vous dit pour  
4 le contrat dans lequel vous étiez membre du comité  
5 de sélection sur la rue (inaudible), quand il dit  
6 qu'il vous a remis directement une somme d'argent,  
7 c'est faux, ça?

8 R. Monsieur Lalonde ne dit pas la vérité.

9 Q. **[34]** O.K. C'est vous qui dites la vérité, là?

10 R. Écoutez. Moi je dis je n'ai pas reçu d'argent.

11 Q. **[35]** Parfait. Tous vos appels à Bernard Trépanier,  
12 alors que Bernard Trépanier s'occupe, est en charge  
13 d'un système de collection, de financement pour  
14 Union Montréal sur des contrats, des gros contrats  
15 qui sortent du central, et que ça, ça a été fait  
16 avec vous, avec votre complicité, c'est faux, ça,  
17 également?

18 R. Absolument.

19 Q. **[36]** Et vous parlez à monsieur Trépanier une  
20 minute, deux minutes, de politique?

21 R. Je lui parle...

22 Q. **[37]** Et de vie courante?

23 R. ... comme je vous dis, occasionnellement. On parle  
24 du day-to-day, on jase. Mais je ne lui donne aucune  
25 information spécifique, je ne participe pas à son

1 manège.

2 Q. [38] O.K.

3 R. Et l'information que monsieur Lalonde vous donne  
4 n'est pas vraie.

5 Q. [39] O.K. Et moi, si je vous suggère que vous  
6 prenez le téléphone et que vous parlez à monsieur  
7 Trépanier, et vous donnez un ordre, dans des firmes  
8 de génie-conseil, qui devrait avoir les contrats,  
9 je me trompe? Mon hypothèse n'est pas bonne? Mon  
10 postulat n'est pas bon?

11 R. Bien, je ne me souviens pas d'une situation telle  
12 quelle.

13 Q. [40] Vous ne vous en souvenez pas.

14 R. Non.

15 Q. [41] Êtes-vous capable de nous affirmer sous  
16 serment, dire « Je n'ai jamais fait ça »?

17 R. Bien, écoutez, je ne l'affirmerai pas si je ne me  
18 souviens pas de façon précise.

19 (09:44:15)

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. [42] Mais ce n'est pas n'importe quoi. Ce n'est pas  
22 n'importe quoi, je m'excuse, là. On est en train de  
23 vous poser la question, est-ce que vous avez dit à  
24 quelqu'un que vous avez cherché à obtenir un  
25 classement précis de firmes de génie civil dans



1 l'attribution de contrats, puis vous dites que  
2 vous... « Je ne m'en souviens pas. » Il me semble  
3 que la réponse, c'est soit oui, soit non. On ne  
4 peut pas ne pas se souvenir de ça.

5 R. Écoutez, je ne me souviens pas de façon précise  
6 qu'on m'ait posé cette question-là. Et que j'aie  
7 répondu à une question sem...

8 Q. **[43]** Est-ce qu'on vous a déjà appelé pour vous  
9 dire, « Puis? Est-ce que le classement des firmes  
10 de génie fonctionne comme prévu? C'est quoi le  
11 classement? » Vous ne vous rappelez pas de ça?

12 R. Je ne me souviens pas de ça. Je ne me souviens pas.

13 Q. **[44]** Mais donc, c'est peut-être oui, finalement.

14 R. Bien, écoutez. Ça peut être oui, ça peut être non.  
15 Je ne me souviens pas. Je ne me souviens pas  
16 spécifiquement.

17 Q. **[45]** Mais ça peut être oui, c'est grave, je ne sais  
18 pas si vous savez, là.

19 R. Bien, écoutez, si on me pose la question...

20 Q. **[46]** Ça veut dire que vous avez influencé le choix  
21 des firmes de génie dans un concours de  
22 sélection...

23 R. « Influencé »?

24 Q. **[47]** Bien, si on dit... est-ce qu'on a réussi à  
25 avoir le classement que l'on veut au niveau des

1 firmes de génie? Puis vous dites : « Je ne m'en  
2 souviens pas que j'aie pu répondre à ça. »

3 R. Bien, écoutez, transmettre une information c'est  
4 une chose, mais d'influencer un comité c'est une  
5 autre.

6 Q. **[48]** Bon. Puis est-ce que vous vous rappelez  
7 d'avoir tenté d'influencer un comité?

8 R. Non.

9 Q. **[49]** Au moins vous répondez clairement à cette  
10 partie.

11 R. À ce niveau-là...

12 Q. **[50]** Si c'est vrai ou pas vrai, c'est autre chose,  
13 mais...

14 R. ... à la Ville il y avait un processus...

15 Q. **[51]** ... au moins vous répondez clairement, là.

16 R. ... très clair et bien encadré au niveau de la  
17 sélection des... dans les comités de sélection.  
18 Organisation qui était gérée et qui était pilotée  
19 par les gens de l'approvisionnement. Il y avait un  
20 président d'un comité... comité de sélection et  
21 c'est le président qui avait la responsabilité de  
22 s'assurer que tous les membres du comité aient lu  
23 les documents, aient noté individuellement les  
24 documents et, par la suite, trouvent un consensus  
25 pour réussir à avoir une note finale. Alors... et

1           ça c'est les gens de l'approvisionnement qui  
2           avaient cette responsabilité-là.

3           Me DENIS GALLANT :

4           Q. **[52]** Monsieur Marcil...

5           (9:45:55)

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Juste un instant, si vous permettez.

8           Me DENIS GALLANT :

9           Oui, oui, allez-y, ça va aller.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Q. **[53]** Vous avez dit tantôt qu'au moment où vous avez  
12          donné votre démission, de toute façon, vous avez  
13          dit, textuellement, que vous aviez des discussions  
14          avec une autre entreprise pour quitter.

15          R. Oui.

16          Q. **[54]** Ça faisait combien de temps que vous songiez à  
17          quitter?

18          R. Bien, écoutez, au cours de ma carrière j'ai eu  
19          quand même plusieurs offres. À partir du moment où  
20          j'ai été à Montréal, j'ai eu plusieurs offres de  
21          firmes pour faire... transiter vers leur  
22          entreprise. Les plus sérieuses étaient celles du  
23          Groupe SM. Hier je vous disais que monsieur Serge  
24          Marcil, qui est une... un lien de parenté avec moi,  
25          m'avait approché sérieusement à partir de deux

1 mille sept (2007), puis on a eu des discussions  
2 fréquentes. Et, dans les mois qui ont précédé mon  
3 départ à la Ville, on avait eu des discussions  
4 vraiment... on était vraiment sur le point de  
5 conclure notre entente.

6 Q. **[55]** Et quelles étaient les autres firmes qui vous  
7 avaient approché pour que vous alliez travailler  
8 avec elles?

9 R. J'ai eu des offres de CIMA, Genivar m'avait un peu  
10 jasé également, là, des possibilités.

11 Q. **[56]** Garnier?

12 R. Non, je n'ai jamais eu d'offre de la part de  
13 Garnier.

14 Q. **[57]** Mivela?

15 R. Non, absolument pas.

16 Q. **[58]** Non plus. Et ça faisait combien de temps, vous  
17 dites, à peu près que vous songiez à quitter?

18 R. Bien, écoutez, je vous dis qu'avec SM, les  
19 premières discussions ont commencé en deux mille  
20 sept (2007). Mais on a concrétisé ou on était sur  
21 le point de finaliser notre entente quelque part au  
22 printemps deux mille neuf (2009), là, au printemps  
23 ou au début de l'été deux mille neuf (2009).

24 Q. **[59]** O.K. Alors, ça veut dire que ça faisait donc  
25 deux ans que vous aviez des discussions avec le

1 Groupe SM?

2 R. Bien, « discussions »; je vous dirais des  
3 sollicitations. Où on se pose la question :  
4 « Écoute, ça serait intéressant que tu viennes  
5 travailler avec nous, on a des défis intéressants à  
6 relever, on est en croissance. » Alors, ça c'est  
7 des... c'est seulement qu'une sollicitation. Et je  
8 vous dirais que c'est... probablement plusieurs de  
9 nos employés, à l'époque, à la direction, qui  
10 avaient été sollicités par les bureaux de génie-  
11 conseil.

12 Q. [60] Lesquels?

13 R. Bien, j'ai des employés qui étaient performants,  
14 des employés de... je me souviens qu'il y avait  
15 monsieur Duguay, qui est un très bon ingénieur, qui  
16 était un jeune ingénieur. Probablement que monsieur  
17 Hébert aussi avait été sollicité. C'est des gens  
18 qui travaillaient, qui avaient une très bonne  
19 réputation, des gens d'expérience. Les bureaux de  
20 génie-conseil étaient à la recherche de personnel  
21 compétent, efficace.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. [61] Étaient à la recherche de fonctionnaires  
24 complaisants également?

25 R. Non, je ne penserais pas.

1 Q. **[62]** Non?

2 R. Non.

3 Q. **[63]** Non, la démonstration qui est faite depuis  
4 l'automne, vous ne pouvez pas arriver à la même  
5 conclusion que moi?

6 R. Non, absolument pas.

7 Q. **[64]** C'est-à-dire qu'à la Ville de Montréal, il y  
8 avait des complaisants comme vous?

9 R. Bien, écoutez, il y avait certains complaisants,  
10 mais on a... il y en a qui ont parlé de monsieur  
11 Surprenant ou encore monsieur Leclerc. Mais je vous  
12 dirais que les firmes de génie-conseil sont  
13 beaucoup plus à la recherche...

14 Q. **[65]** Les directeurs de département qui donnent de  
15 l'information privilégiée, ce n'est pas  
16 complaisant, ça?

17 R. Écoutez, quand je regarde le nombre de  
18 fonctionnaires de la Ville de Montréal ou du  
19 ministère des Transports qui traversent du côté  
20 privé au moment où ils prennent leur retraite, les  
21 entreprises vont les chercher parce que ce sont des  
22 gens qui sont efficaces, qui sont performants puis  
23 qui ont une bonne connaissance de l'organisation.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[66]** Qui était le président du Groupe SM au moment

1           où, en deux mille sept (2007), les pourparlers sont  
2           entrepris?

3           R. C'est monsieur Poulin.

4           Q. **[67]** Monsieur Bernard Poulin?

5           R. Oui, Bernard Poulin.

6           Q. **[68]** Et vous n'y voyiez pas du tout de conflit  
7           d'intérêts dans le fait d'avoir des discussions,  
8           pour aller avec monsieur Poulin ou le Groupe SM,  
9           pendant deux ans?

10          R. Écoutez, on n'a pas des discussions pendant deux  
11          ans, on...

12          Q. **[69]** Bien, oui, vous avez dit tantôt que ça avait  
13          pris deux ans à se concrétiser.

14          R. C'est des sollicitations qui se font. « Je te pose  
15          la question, regarde, si ça te tente, viens  
16          travailler chez nous, on a du plaisir, on va avoir  
17          une entreprise qui est intéressante, il y a des  
18          défis intéressants. »

19          Q. **[70]** Hum hum. Puis vous laissez toujours la porte  
20          ouverte?

21          R. Bien, on ne dit pas non. On ne dit pas non, on ne  
22          dit pas oui. On a toujours...

23          Q. **[71]** Vous n'y voyiez pas de conflit d'intérêts  
24          d'aucune sorte ou, à tout le moins...

25          R. Absolument pas. Absolument pas, Madame la

1           Présidente.

2           Q. **[72]** Et il n'y avait pas de... puis ni contre le  
3           code d'éthique de la Ville...

4           R. Bien, écoutez, Madame la Présidente...

5           Q. **[73]** ... puis encore moins contre votre code de  
6           déontologie?

7           R. Bien, Madame la Présidente, je pense que c'est tout  
8           à fait normal pour un employé, qu'il soit  
9           fonctionnaire ou dans une entreprise privée, d'être  
10          sollicité...

11          Q. **[74]** Non, il y a une...

12          R. ... par des employeurs.

13          Q. **[75]** ... une grande différence quand on est  
14          fonctionnaire et quand on travaille dans une  
15          entreprise privée. Du point de vue de l'éthique, il  
16          y a une grande différence. Et, vous, vous n'y  
17          voyiez pas de problème?

18          R. Bien, écoutez, ce que j'en comprends, dans le fond,  
19          c'est que les fonctionnaires ne devraient pas avoir  
20          aucune possibilité de sollicitation pour transiter  
21          vers une autre entreprise. C'est pour ça, moi, je  
22          pense que c'est des discussions...

23          Q. **[76]** Puis ça prend deux ans?

24          R. Bien, écoutez, « ça prend deux ans »; c'est des  
25          sollicitations, Madame la Présidente. C'est des



1 sollicitations qui se font.

2 Q. [77] O.K. Maître Gallant.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. [78] Monsieur Marcil, vous dites que vous avez des  
5 sollicitations depuis deux ans, je vais prendre au  
6 bond ce que madame Charbonneau vous posait comme  
7 question. Et hier, là, quand je vous ai posé la  
8 question sur Yves Lortie, vous m'avez répondu tout  
9 à fait, là, candidement, là, que monsieur Lortie  
10 avait quitté Genivar à l'invitation de Genivar pour  
11 les mêmes raisons que vous.

12 R. Hum hum.

13 Q. [79] À savoir le fameux voyage avec Borsellino. Et,  
14 coïncidence, il se retrouve à la même firme que  
15 vous, chez SM. Lui aussi c'était planifié depuis  
16 deux ans partir de chez Genivar pour s'en aller  
17 chez SM? C'est votre grand ami, ça.

18 R. Bien, écoutez, je ne pourrais pas vous dire si  
19 c'est planifié. Écoutez, monsieur Lortie est parti  
20 de chez Genivar, on connaît les circonstances.

21 Q. [80] Les mêmes circonstances que vous.

22 R. Bien oui, absolument, les mêmes circonstances que  
23 moi.

24 Q. [81] S'il est parti, il est parti en raison d'un  
25 conflit de loyauté patent. On s'entend, là?

1 R. Je penserais beaucoup plus que c'est en fonction  
2 d'une image corporative. Parce que Genivar est une  
3 entreprise qui est maintenant une entreprise  
4 publique cotée à la Bourse et ça donne une très  
5 mauvaise presse d'avoir une mauvaise nouvelle ou  
6 une mauvaise publicité médiatique.

7 Q. [82] Où est-ce que ça donne également une mauvaise  
8 presse c'est que ces bureaux-là, comme Genivar,  
9 comme Dessau, comme Séguin, sont souvent des  
10 mandataires de la Ville. Quand ils ont fonction de  
11 soit élaborer les plans et devis ou soit de faire  
12 de la surveillance de travaux, de négocier avec les  
13 entrepreneurs, de payer les entrepreneurs, de  
14 s'assurer que les entrepreneurs, qu'il n'y ait pas  
15 des faux extras, qu'il n'y ait pas de gonflement de  
16 facture, également ces gens-là quand ils acceptent  
17 des mandats, c'est un peu comme vous avez dit,  
18 c'est le bureau de génie-conseil, et la seule et  
19 unique cliente est la Ville, la Ville de Montréal  
20 quand elle est l'organisme payeur. Or,  
21 effectivement, monsieur... votre copain, monsieur  
22 Lortie est parti de chez Genivar, à l'invitation de  
23 Genivar pour les mêmes raisons que vous, conflit de  
24 loyauté, systématiquement bris de confiance...

25 R. Écoutez, c'est...

1 Q. **[83]** ... bris du code de déontologie des  
2 ingénieurs.

3 R. Écoutez, je ne peux pas parler pour monsieur  
4 Lortie. Je ne connais pas son dossier personnel.  
5 Mais, écoutez, ça peut être votre interprétation.

6 Q. **[84]** Si je vous dis, moi, que c'est faux, que ce  
7 n'est pas pendant deux ans que vous y avez pensé,  
8 vous êtes parti là en transfuge parce que vous  
9 n'aviez pas le choix? Ce n'est pas plutôt ça?

10 R. Moi, je vous dis plutôt le contraire.

11 Q. **[85]** O.K.

12 R. Moi, je vous dis plutôt le contraire.

13 Q. **[86]** D'autres personnes sont allées chez SM,  
14 effectivement, parce qu'ils avaient des problèmes,  
15 dont madame Boivin, ancienne directrice du  
16 financement du Parti québécois, elle s'est ramassée  
17 également chez SM?

18 R. Et qu'est-ce que ça change?

19 Q. **[87]** Ce que ça change? Vous, vous êtes parti là, on  
20 vous a accueilli chez SM? SM, votre grand ami,  
21 Bernard Trépanier, est-il un grand ami de votre  
22 patron?

23 R. Je vous dis, moi, je ne peux pas vous dire que  
24 c'est un grand ami. Je sais qu'ils se connaissent.  
25 Est-ce que c'est un grand ami? Je ne pourrais pas

1 vous dire.

2 Q. **[88]** Est-ce que c'est des coïncidences que tout ce  
3 beau monde-là, à chaque fois que je tourne une  
4 page, on retrouve toujours les mêmes joueurs? Comme  
5 je vous disais hier, vous aviez les mains dedans.  
6 Vous aviez les mains dedans. Vous étiez dans ce  
7 système, vous étiez... C'était érigé en système  
8 toute cette corruption et cette collusion-là. Je  
9 vous demanderais... Vous êtes sous serment.  
10 Admettez-le donc!

11 R. Je vous ai dit que je n'étais pas au courant de ce  
12 système et je n'y participais pas. Je n'étais pas  
13 au courant de ce système.

14 Q. **[89]** Moi, je vais vous soumettre trois choses. Il y  
15 a probablement une réponse, vous allez pouvoir  
16 répondre à une de mes questions ou ce que je vais  
17 vous suggérer. Quand on donne de l'information  
18 aussi pointue à un entrepreneur qui dit : « Robert  
19 (point d'interrogation), il y a-tu des contrats  
20 importants puis c'est quoi les noms? » Puis qu'on  
21 vous dit : « CUSM, plus ou moins quinze millions  
22 (15 M). » Il y a trois hypothèses pour donner de  
23 l'information comme ça : Soit carrément, c'est  
24 qu'on est redevable parce qu'on est sur le  
25 « payroll » de quelqu'un - excusez-moi

1 l'anglicisme; soit qu'on est redevable à cette  
2 personne-là parce que cette personne-là nous a  
3 donné énormément de faveurs; ou soit la troisième,  
4 j'espère que ce n'est pas celle-là, parce que vous  
5 semblez être un homme intelligent, c'est qu'on est  
6 complètement naïf.

7 R. Écoutez, l'information qui a été donnée à monsieur  
8 Borsellino, comme je vous le disais hier, monsieur  
9 Borsellino a probablement entendu parler, il me  
10 pose la question : « Est-ce qu'il y a un contrat  
11 qui s'en vient? J'ai entendu parler d'un gros  
12 contrat. » Je lui dis : « Oui, il y a le CUSM qui  
13 s'en vient, c'est à peu près quinze millions  
14 (15 M). »

15 (9:55:19)

16 Q. **[90]** Je vais déposer la lettre de démission de  
17 monsieur Marcil en date du vingt-six (26) juin deux  
18 mille neuf (2009) sous 510.

19

20 39P-510 : Lettre de démission de Robert Marcil  
21 datée du 26 juin 2009

22

23 Je vais prendre quelque chose également au bond de  
24 ce que madame Charbonneau vous a posé comme  
25 question. J'ai en main, moi, votre communiqué de

1           presse que vous avez en date du vingt-neuf (29)  
2           janvier deux mille treize (2013) fait paraître dans  
3           les grands médias. Et vous dites que vous voulez  
4           être entendu par la Commission Charbonneau pour  
5           nettoyer votre réputation. Mais il y a quelque  
6           chose, moi, qui m'interpelle. Et je ne sais pas si  
7           on peut le mettre à l'écran. C'est l'onglet 64. Et  
8           quand vous apportez des précisions :

9                           Je tiens également à apporter les  
10                           précisions suivantes. Par souci...

11          Deuxième picot,

12                           Par souci de défendre ma réputation,  
13                           de ne pas nuire à mon employeur, j'ai  
14                           pris la décision de me retirer  
15                           complètement de la gestion de tous les  
16                           dossiers à caractère municipal au sein  
17                           du Groupe SM. Cela dit, je vais  
18                           continuer de collaborer au  
19                           développement d'autres dossiers sous  
20                           ma responsabilité au sein de  
21                           l'entreprise.

22          Quand on est ingénieur, quand on est ingénieur et  
23          que notre cliente est la Ville de Montréal, puis  
24          quand on s'en va travailler chez un fournisseur de  
25          services, est-ce que, comme dans les autres bureaux

1           professionnels, on fait des murailles de Chine?

2           R. Pouvez-vous qualifier...

3           Q. **[91]** Vous savez c'est quoi une muraille de Chine?

4           R. ... votre question, Monsieur Gallant?

5           Q. **[92]** Est-ce que, ce que je comprends de votre  
6           communiqué de presse, c'est que vous avez, dès deux  
7           mille neuf (2009), continué à occuper dans des  
8           dossiers municipaux, c'est exact?

9           R. Je ne vous dirais pas le contraire.

10          Q. **[93]** Parfait. Vous ne pensez pas qu'il y avait un  
11          problème également de travailler dans des dossiers  
12          avec votre ancien employeur, lequel vous avez  
13          dirigé le département qui était un gros  
14          fournisseur?

15          R. Je m'excuse, Maître Gallant, et Madame la  
16          Présidente, Monsieur le Commissaire, à partir du  
17          moment où j'ai transité chez les gens du Groupe SM,  
18          je n'ai pas travaillé pour la Ville de Montréal. Et  
19          c'est une entente que j'avais avec monsieur Poulin,  
20          j'ai dit : « Je ne travaille pas avec la Ville de  
21          Montréal. » Et vous regarderez, SM a déposé des  
22          offres de service, SM a travaillé dans des mandats  
23          avec la Ville, mon nom n'y est pas. Je ne suis pas  
24          dans les organigrammes. Et à aucun moment j'ai  
25          participé à des travaux ou de l'ingénierie avec mes

1 anciens employés ou mes anciens patrons. J'ai  
2 ouvert le bureau, on a ouvert un bureau à Laval. On  
3 a travaillé dans la région des Basses-Laurentides.  
4 Mais jamais, jamais je n'ai travaillé pour la Ville  
5 de Montréal.

6 Q. [94] Parfait. Et vous vous êtes occupé, par contre  
7 vous êtes demeuré dans le monde municipal, c'est  
8 exact?

9 R. Écoutez, mon expérience est principalement dans le  
10 monde municipal. Alors, oui, j'ai continué à  
11 travailler dans le monde municipal, en arpentage  
12 également. On a développé des gens qui font de  
13 l'arpentage, de l'arpentage légal, également dans  
14 le domaine ferroviaire.

15 Q. [95] Parfait. Je reviens à monsieur Lortie. Je  
16 reviens également au comité de sélection. J'ai  
17 dénombré, ce que j'ai pu trouver, là, dix-sept (17)  
18 reprises, peut-être dix-huit (18) avec celle de  
19 Macogep sur lequel vous étiez sur le comité de  
20 sélection. En tout cas, il y en a dix-sept (17).  
21 Dans lesquels, ce sont des comités de sélection  
22 pour choisir des firmes de génie-conseil. J'ai fait  
23 le tour de ces... Il y en a quelques-unes, c'est  
24 pour le choix de laboratoires, de firmes privées.  
25 Mais je vous dirais, je ferai le tour avec vous,



1           puis je les déposerai. À toutes les fois que vous  
2           étiez sur des comités de sélection... dans un  
3           premier temps, je voudrais vous poser la question :  
4           Vous avez été sollicité pour être membre de comités  
5           de sélection pour choisir des firmes de génie-  
6           conseil, des fois une, deux, trois, tout dépendant  
7           ce qu'il y avait à faire, et alors que vous étiez  
8           directeur de la direction de la réalisation des  
9           travaux. Êtes-vous en mesure de nous dire si ce  
10          n'est pas un problème, juste, puis je ne mets pas  
11          le blâme sur vous, on vous sélectionne, là,  
12          Monsieur Marcil, je veux bien comprendre. Mais il  
13          n'y a pas un problème d'être sur des comités de  
14          sélection rendu à votre, je vous dirais, à votre  
15          stade comme directeur? J'en regardais beaucoup,  
16          puis... est-ce que c'est normal? Est-ce que c'est  
17          usuel, ça, à la Ville de Montréal?

18         R. Je ne pourrais pas vous dire si c'est usuel. J'ai  
19         été sélectionné pour être sur le comité. Est-ce  
20         qu'il y en a d'autres où ça a été des directeurs?  
21         La raison pour laquelle les gens sont mis dans des  
22         comités de sélection, c'est parce qu'ils ont une  
23         certaine, une connaissance minimale du dossier ou  
24         des projets.

25         (09:59:56)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [96] Qui vous a sélectionné?

3 R. En fait, à partir de deux mille quatre (2004)  
4 monsieur Abdallah a mis en place une mécanique.  
5 Comme je vous disais tout à l'heure, c'est le  
6 service de l'approvisionnement qui avait la  
7 responsabilité des offres de services. Tous les  
8 services de la Ville, que ce soit notre direction  
9 ou toute autre direction, demandeurs de services  
10 professionnels, incluant les arrondissements,  
11 devaient aviser l'approvisionnement, donc, qu'ils  
12 préparaient une offre de service de services  
13 professionnels. L'unité demandeur préparait les  
14 termes techniques, donc leurs exigences, les  
15 bordereaux de soumission, transmettait tout ça à  
16 l'approvisionnement, qui, elle, faisait le  
17 lancement de l'appel d'offres.

18 Q. [97] Je comprends. Donc, c'est monsieur Abdallah  
19 qui vous a choisi?

20 R. D'un autre côté, le service...

21 Q. [98] Oui ou non?

22 R. Non, ce n'est pas monsieur Abdallah directement,  
23 c'est les gens au bureau de la direction générale.

24 Q. [99] Qui?

25 R. Bien, il y avait un monsieur Dubois à l'époque qui

1           était là, je me souviens, qui travaillait à la  
2           direction générale. Et à ce moment-là, le service  
3           demandeur envoyait une demande en disant au bureau  
4           du directeur général : « On a un comité de  
5           sélection, on veut un comité de sélection pour tel  
6           projet. » Et on recevait, quelques jours ou  
7           quelques... une semaine plus tard, les membres du  
8           comité de sélection. Donc, on avait des gens, on se  
9           retrouvait, je vous dirais, on s'est retrouvé dans  
10          des comités de sélection pour des services  
11          professionnels en ingénierie avec des gens des  
12          loisirs, des gens des finances, on a eu des gens  
13          d'à peu près, de différents services de la Ville.  
14          On avait des comités de sélection de quatre à cinq  
15          évaluateurs, toujours gérés par le représentant de  
16          l'approvisionnement. Donc, lorsque les offres  
17          étaient déposées à une date précise, déposées au  
18          greffe, le représentant du service de  
19          l'approvisionnement prenait ces documents-là,  
20          envoyait ça à chacun des participants, donnait les  
21          documents pour lecture et évaluation. Donc, la  
22          lecture doit se faire en fonction de critères qui  
23          sont préétablis et qui sont bien définis à  
24          l'intérieur de l'offre de service. Et ça, c'est  
25          pour déterminer l'évaluation de la qualité

1 technique de l'offre.

2 Vous savez, lors de, je pense que c'est en  
3 deux mille deux (2002), deux mille un (2001), le  
4 gouvernement du Québec a instauré une nouvelle  
5 façon de donner des mandats de services  
6 professionnels de plus de cent mille dollars  
7 (100 000 \$), et les soumissionnaires doivent  
8 déposer deux enveloppes. Donc, une enveloppe  
9 technique et une enveloppe de prix. Lors de  
10 l'évaluation, chaque membre individuellement fait  
11 son évaluation de l'offre. Donc, va coter la  
12 compréhension du mandat, va coter l'expertise de la  
13 firme, l'expertise du chargé de projet, de son  
14 équipe, la méthodologie de travail. Chaque individu  
15 fait individuellement son évaluation. Par la suite,  
16 il y a un comité de sélection où tout le monde se  
17 retrouve ensemble, présidé par le représentant de  
18 l'approvisionnement. Ce dernier doit donc s'assurer  
19 qu'autour de la table on finisse par trouver un  
20 consensus à l'évaluation de chacun des points.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[100]** Je voudrais juste revenir, la sélection des  
23 membres en tant que telle, qui la décide et comment  
24 ça se fait d'un point de vue général?

25 R. Bien, écoutez, je me souviens très bien qu'à

1 l'époque où monsieur Abdallah a mis le système en  
2 place, cette mécanique-là, c'est au bureau de  
3 monsieur Abdallah, c'est au bureau de la direction  
4 générale, et je me souviens qu'il y avait un  
5 monsieur Charlebois, si je me souviens, qui  
6 travaillait, qui avait ce mandat-là de préparer,  
7 justement, les comités de sélection. Par la suite,  
8 lorsque monsieur Léger est arrivé, cette mécanique  
9 a continué. Qui sélectionnait, je ne pourrais pas  
10 vous dire, mais il y a quelqu'un au bureau de la  
11 direction générale qui faisait un comité de  
12 sélection.

13 Q. **[101]** O.K. Est-ce qu'il y avait différents critères  
14 dans la composition des membres, au sens qu'il  
15 fallait avoir des gens de...

16 R. Généralement, on nous demandait, on demandait qu'il  
17 y ait quelqu'un du service demandeur. On nommait  
18 généralement quelqu'un du service demandeur, des  
19 fois une ou deux personnes. Et par la suite, ça  
20 pouvait être quelqu'un d'un arrondissement qui  
21 participait, ça pouvait être quelqu'un d'un  
22 service, comme je vous disais, des finances, des  
23 loisirs. Il y avait une sélection qui était faite  
24 au hasard.

25 Q. **[102]** Et puis là, dans le fond, là on vous appelait

1           puis on disait : « Vous venez d'être choisi comme  
2           étant membre du comité de sélection », c'est ça?

3           R. Oui, absolument. Et la personne, au moment de  
4           l'ouverture, recevait de l'approvisionnement les  
5           documents à évaluer.

6           Q. **[103]** Est-ce qu'il y avait certaines fonctions  
7           occupées à la Ville de Montréal où les gens qui les  
8           occupaient se retrouvaient plus souvent sur le  
9           comité de sélection?

10          R. Bien, pas à ce que je sache. Pas à ce que je sache.

11          Q. **[104]** Donc, il n'y a pas vraiment de corrélation  
12          entre occuper une fonction et être membre, et avoir  
13          été choisi comme membre d'un comité de sélection?

14          R. Je ne penserais pas. Moi je ne penserais pas.

15          Q. **[105]** O.K. C'est bien. Merci.

16          Me DENIS GALLANT :

17          Q. **[106]** On va rester dans l'éthique. On a un comité  
18          de sélection et dans lequel il y a des firmes pour  
19          lesquelles vos meilleurs amis travaillent. Vous  
20          recevez ça, là, « Ah, on m'informe que je vais être  
21          membre d'un comité de sélection. » Est-ce qu'il y a  
22          une lumière rouge ou un drapeau qui va s'allumer  
23          pour dire : « Je ne devrais pas être sur ce comité-  
24          là »? Je vous donne un exemple, là, puis ça c'est  
25          la raison qui le commande. Quand je ne suis pas à

1 la Commission, je suis un cadre au gouvernement  
2 fédéral, et on en a des comités de sélection. Si je  
3 connais la personne, l'apparence va faire en sorte  
4 que je vais aviser mon employeur et je vais lui  
5 dire : « Je ne serai pas sur ce comité de  
6 sélection-là pour choisir un stagiaire, pour  
7 choisir telle personne. » Vous, ce qui est clair,  
8 puis on va faire le tour des comités de sélection,  
9 à chaque fois que Genivar était là, il n'est pas  
10 exact de dire que vous n'avez jamais avisé personne  
11 à dire : « Eh, ça, mon grand chum, celui avec qui  
12 je vais en voyage, celui que je planifie un voyage  
13 en Italie depuis des années, celui avec qui nos  
14 femmes s'entendent bien ensemble, là, c'est sa  
15 firme, là. Je peux-tu aller dans un autre  
16 département? Je peux-tu aller choisir quelque chose  
17 d'autre, je ne sais pas, moi, un fournisseur de  
18 services informatiques? » Parce qu'il y en a plein  
19 de comités de sélection à la Ville.

20 R. Oui.

21 Q. **[107]** Est-ce que c'est déjà arrivé, ça, de  
22 dire : « Moi, monsieur Robillard ou monsieur Untel,  
23 là, je vais voir mon patron, là, non. Si Genivar  
24 est là, oubliez-moi, je ne suis pas là. »

25 R. Bien, écoutez. Je suis dans le domaine municipal

1 depuis plusieurs années, je connais beaucoup de  
2 gens. Je connais beaucoup de gens dans le génie-  
3 conseil, beaucoup de gens chez les entrepreneurs...

4 Q. **[108]** Connaître et avoir un lien d'amitié,  
5 s'inviter à souper, que les conjointes se tiennent  
6 ensemble, qu'on va en voyage ensemble, qu'on est  
7 invité par ces personnes-là dans des activités  
8 politiques, qu'on est invité à la Fondation  
9 Garnierkids... Parce que Yves Lortie, ce que j'ai  
10 compris de votre témoignage hier, il vous en a  
11 donné beaucoup, votre ami. On s'entend? Est-ce  
12 qu'on ne se garde pas une petite...

13 R. Je ne suis pas prêt à dire beaucoup.

14 Q. **[109]** On ne se garde pas une petite gêne, quand on  
15 sait d'avance... Parce que, je vous dirais, ce  
16 système à deux enveloppes-là, à la différence d'une  
17 soumission où est-ce que c'est uniquement le prix,  
18 ça va bien. J'ouvre l'enveloppe, je regarde, il  
19 est-tu conforme, il est-tu le plus bas, c'est  
20 terminé. Deux enveloppes, là, c'est autre chose.  
21 Première, il faut que je voie s'il a un pointage de  
22 soixante-dix (70) points.

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[110]** Et là, là, j'ai des critères à remplir. Je ne  
25 vous dis pas, là, si vous avantegez ou vous



1 désavantagez, mais je ne vous dis pas qu'il y a un  
2 problème au niveau de l'éthique, au niveau de  
3 l'apparence de conflit d'intérêts, ce que vos codes  
4 de déontologie, ce que votre code de conduite de la  
5 Ville de Montréal vous interdit ou vous met en  
6 garde?

7 R. Je vous dirais que le comité... Pas le comité de  
8 sélection, mais les points à évaluer dans un comité  
9 de sélection, les points qui sont demandés  
10 spécifiquement dans l'offre sont très clairs. On  
11 évalue la compréhension du mandat, on évalue les  
12 personnes qui sont présentées comme chargés de  
13 projet...

14 Q. **[111]** Voulez-vous qu'on relise le code qui dit « on  
15 doit signaler », quand on a un doute, on doit le  
16 signaler? Je l'ai lu avec vous, hier. On doit  
17 signaler à notre... On doit signaler à notre  
18 supérieur hiérarchique qu'il y a un risque  
19 potentiel de conflit d'intérêts. Êtes-vous d'accord  
20 avec moi... Partez-moi pas sur les points, là, un  
21 par un, là. Ce n'est pas ça que je veux savoir.  
22 Est-ce que le gros bon sens ne vous a pas dicté  
23 d'aviser de ne pas être sur un comité de sélection  
24 quand vous avez Genivar comme firme qui postule?

25 R. Écoutez, on a le résultat des firmes qui ont

1           postulé, on a le résultat à la toute fin, au moment  
2           où on reçoit les documents, au moment du dépôt. La  
3           sélection du comité, elle est faite à l'avance, et  
4           je reviens malheureusement sur le pointage. On  
5           pointe, on qualifie des individus bien précis, une  
6           compréhension de texte bien précis, une  
7           compréhension de projet. Il y a quelques points qui  
8           sont peut-être donnés pour l'ensemble, pour  
9           l'expertise de la firme. Et on n'est pas le seul,  
10          je ne suis pas le seul à la coter. Il y a quatre ou  
11          cinq personnes qui font le même type d'évaluation  
12          autour de la table.

13        Q. **[112]** Selon monsieur Lalonde, quand on y met le  
14        prix, on peut s'assurer d'avoir les firmes qu'on a  
15        convenues d'avance. Vous le niez, ça?

16        R. Qu'est-ce que vous voulez dire?

17        Q. **[113]** C'est-à-dire que si on paie un certain  
18        montant d'argent, on peut arriver avec un résultat.

19        R. Écoutez, moi je vous dis que c'est impossible  
20        d'organiser une table de travail... À moins que  
21        vous me dites que toute la table, tout le monde  
22        s'entend autour de la table. Quand on se retrouve  
23        dans une situation où on a cinq, ou quatre ou cinq  
24        évaluateurs, une fois qu'ils ont passé la note de  
25        soixante-dix (70), il y a un prix qui rentre en

1 compte. Le gouvernement du Québec a établi une  
2 mécanique où on va calculer un pointage final, qui  
3 tient compte de la cote technique qui a été donnée,  
4 et qui va tenir compte également du prix. Alors,  
5 réussir, personne n'est capable de prédire des  
6 résultats. J'ai vu des offres de service où on  
7 s'est retrouvé avec une dizaine d'entreprises qui  
8 soumissionnent, il y en a neuf qui sont  
9 sélectionnées au niveau technique, le neuvième a  
10 soixante-dix (70) tout juste. Une fois qu'on ouvre  
11 les enveloppes de prix, on présente tout ça, on met  
12 ça dans la formule, et le neuvième devient le plus  
13 bas soumissionnaire.

14 Q. **[114]** Parfait. Puis après ça on parle avec monsieur  
15 Trépanier. Pour lui parler de politique pendant une  
16 ou deux minutes.

17 R. Bien, écoutez, si monsieur Trépanier m'appelle, ou  
18 si j'ai quelque chose à lui dire, c'est possible...

19 Q. **[115]** Monsieur Trépanier, quand il vous appelle,  
20 vous parlez de comité de sélection?

21 R. Écoutez, je ne me souviens pas d'avoir parlé  
22 spécifiquement de comité de sélection.

23 Q. **[116]** Onglet 27.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Est-ce que vous produisez...

1 Me DENIS GALLANT :

2 Oui. Je vais la coter...

3 (10:10:07)

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[117]** Encore là, ce n'est pas n'importe quelle  
6 question. On vous demande si vous avez parlé d'un  
7 comité de sélection avec quelqu'un qui n'est  
8 absolument pas relié, techniquement, au contrat,  
9 parce qu'il fait du financement de parti politique.  
10 Donc, on vous dit, avez-vous déjà parlé de  
11 résultats de comité de sélection avec monsieur  
12 Trépanier?

13 R. Écoutez, je me...

14 Q. **[118]** Et vous répondez « Je ne le sais pas. »

15 R. Mais je ne me souviens pas, Monsieur le  
16 Commissaire.

17 Q. **[119]** Il me semble que la réponse, c'est juste oui  
18 ou non dans ça.

19 R. Je ne me souviens pas spécifiquement si j'ai parlé,  
20 il m'a-tu posé une question sur un comité de  
21 sélection, sur des résultats? Je ne me souviens pas  
22 spécifiquement si je lui ai reparlé de ça ou si  
23 j'ai eu une question à ce niveau-là.

24 Q. **[120]** Bien, écoutez. La question, là, c'est...  
25 Monsieur Trépanier, normalement, ne devrait pas

1 être dans ce registre-là du tout. On vous pose la  
2 question : Vous, avez-vous déjà parlé de ça avec  
3 monsieur Trépanier? Vous répondez « Je ne me  
4 souviens pas. » La réponse, ça ne peut pas être  
5 « Je ne me souviens pas. » C'est non ou oui. Puis  
6 on ne peut pas ne pas se souvenir d'avoir parlé  
7 d'attribution, de choix de firmes, d'un comité de  
8 sélection, à quelqu'un qui ne devrait absolument  
9 pas être relié à ça?

10 R. Bien, écoutez, Monsieur le Commissaire. Je n'ai pas  
11 de souvenir précis d'une discussion à...

12 Q. **[121]** Donc, ça peut être oui, là.

13 R. Bien, écoutez. Si la question a été posée, ça peut  
14 être oui. C'est possible qu'il m'a peut-être posé  
15 une question en ce sens-là, « On a-tu les  
16 résultats? » Je sais que monsieur Trépanier faisait  
17 du financement, je savais qu'il était relativement  
18 près des bureaux de génie-conseil, il était près du  
19 politique. Au-delà de ça, je ne me souviens pas de  
20 la teneur de toutes les conversations que j'ai eues  
21 avec lui.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. **[122]** Il était proche de chez SM.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[123]** Moi, il me semble que si quelqu'un qui était

1 relié au financement des partis politiques venait  
2 me voir et m'interrogeait sur le résultat final  
3 d'un comité de sélection, j'allumerais un peu, là.  
4 Je dirais, comment ça se fait que cette personne-là  
5 s'intéresse à ça? Non?

6 R. Bien, écoutez...

7 Q. **[124]** Vous, là, vous êtes un cadre, un haut cadre  
8 de la Ville de Montréal, ça ne devrait pas vous  
9 allumer un peu, si le responsable du financement du  
10 parti vient vous voir pour s'intéresser, qui a  
11 gagné le comité de sélection? Il me semble que  
12 ça... On devrait allumer un peu. Ce n'est pas  
13 normal, ça là, là.

14 R. Bien, écoutez, si ça a été le cas, je n'ai pas  
15 allumé.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Non non.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[125]** Si c'était...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Non non.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[126]** Non, encore là, ça ne se répond pas comme ça.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Non non. Non non.

1 Q. **[127]** Vous ne pouvez pas nous dire que vous n'avez  
2 pas allumé, là.

3 R. Bien, Madame la Présidente...

4 Q. **[128]** Oui?

5 R. Écoutez, c'est ce que je peux vous dire. Je n'ai  
6 pas... Si ça a été le cas, je n'ai pas allumé. Je  
7 n'ai pas fait... Je n'ai pas allumé. C'est...

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. **[129]** Il n'y a pas une confidentialité rattachée à  
10 ça?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[130]** Êtes-vous en... Bien oui. Êtes-vous en train  
13 de nous dire que vous étiez imbécile et  
14 incompétent?

15 R. Bien, écoutez, je ne pense pas être imbécile, je ne  
16 pense pas être incompétent non plus. J'ai peut-être  
17 certaines lacunes...

18 Q. **[131]** Donc, vous... Donc...

19 R. Je ne suis définitivement pas parfait, ça c'est  
20 sûr.

21 Q. **[132]** Non. Ça, ça... On s'entend là-dessus. Donc,  
22 vous étiez allumé. Vous aviez compris.

23 R. Bien, je ne peux pas être allumé sur tout. Je ne  
24 peux pas être allumé sur tout, Madame la  
25 Présidente.

1 Q. **[133]** Non mais ça, c'est des éléments assez  
2 importants.

3 R. Bien, écoutez, à partir du moment où le comité de  
4 sélection est terminé, à partir du moment où les  
5 firmes sont choisies, généralement, le donneur  
6 d'ouvrage ou le service appelle les firmes pour  
7 dire, « Bien oui, c'est correct, tu as le contrat,  
8 tu n'as pas le contrat », pour passer à d'autre  
9 chose. C'est... Alors, ça ne vient pas... Et à ce  
10 moment-là, je ne me souviens pas où on attendait,  
11 parce que maintenant c'est un peu le cas, les  
12 municipalités attendent d'entériner au comité  
13 exécutif ou au conseil de ville avant de diffuser  
14 l'information, mais à l'époque ça ne l'a jamais  
15 été.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[134]** Je suis d'accord, je suis conscient que les  
18 firmes impliquées peuvent vous appeler pour savoir  
19 qui a gagné, qui a été choisi. Mais que le  
20 responsable du financement d'un parti politique,  
21 que vous savez faisant du financement, vous demande  
22 c'est quoi le résultat d'un comité de sélection, il  
23 me semble qu'on allume en se disant : « Est-ce que  
24 c'est possible que le résultat influence les  
25 contributions au parti? », il me semble que c'est



1 très logique. Et vous dites : « Je ne me rappelle  
2 pas qu'il m'en ait parlé », c'est peut-être  
3 possible mais vous... la réponse, c'est peut-être  
4 possible. Je me dis, si c'était arrivé, il me  
5 semble que ça allume une lumière, que le résultat  
6 des comités a un lien avec le financement du parti.  
7 Donc, vous devriez vous rappeler, c'est arrivé ou  
8 ce n'est pas arrivé.

9 R. Écoutez, Monsieur le Commissaire, moi, je ne peux  
10 pas voir systématiquement de lien entre les  
11 résultats d'une offre de soumission de services  
12 professionnels avec le financement aux partis  
13 politiques.

14 Q. **[135]** Ce n'est pas n'importe quoi, là. Vous avez le  
15 responsable du financement du parti qui vous  
16 demande le résultat d'un comité de sélection; vous,  
17 vous êtes dans l'administration, vous êtes un  
18 fonctionnaire, vous auriez dû dire simplement :  
19 « Ça ne vous concerne pas. Moi, je n'ai pas à  
20 donner le résultat d'un comité de sélection à  
21 quelqu'un qui s'occupe du financement du parti. »  
22 Ça ne prend pas une tête à Papineau pour comprendre  
23 que si cette personne-là s'intéresse au résultat du  
24 comité de sélection c'est parce qu'il a de l'air  
25 à... à voir qui gagne les contrats à la Ville de

1 Montréal et peut-être « Qui je dois appeler », non?

2 R. Bien, écoutez, je l'ai... si c'est arrivé comme ça,  
3 s'il y a eu des discussions en ce sens-là, je ne  
4 l'ai pas... je ne l'ai pas senti puis je n'ai pas  
5 eu de... j'ai probablement manqué à ce niveau-là.

6 Q. **[136]** Encore un « si ». Il n'y en a pas eu, comme  
7 ça?

8 R. Écoutez, je vous dis que je ne me souviens pas  
9 d'avoir eu de moment précis où il y a eu cette  
10 discussion-là. Je n'ai pas de souvenance précise où  
11 monsieur Trépanier aurait pu me demander des  
12 résultats.

13 Q. **[137]** À votre souvenir, la réponse c'est : « Non,  
14 il n'y en a pas eu »?

15 R. À mon souvenir, je ne me souviens pas. Je ne peux  
16 pas vous dire oui ou non, je ne le sais... je ne me  
17 souviens pas. Je ne veux pas me compromettre en  
18 disant non ou en disant oui. Je suis dans  
19 l'incertitude.

20 Q. **[138]** C'est une situation où, normalement,  
21 l'incertitude étonne beaucoup, sur une question  
22 aussi importante.

23 R. Écoutez, moi, je n'ai probablement pas... je n'y  
24 voyais pas de problématique majeure, alors...

25 (10:15:30)

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[139]** Mais les liens avec Union Montréal, je vous  
3 ai posé la question hier, vous êtes allé dans une  
4 réunion... pas une réunion, un cocktail de  
5 financement au Rizz, dans l'arrondissement Saint-  
6 Léonard, l'arrondissement de monsieur Frank  
7 Zampino. Et vous nous avez parlé que vous vouliez  
8 avoir un contact avec les élus alors que vous avez  
9 ce contact-là sur une base quotidienne parce que  
10 vous êtes un des plus hauts de la Ville puis,  
11 forcément, vous avez accès aux élus. Et là vous  
12 vous liez d'amitié avec le directeur du  
13 financement, officieusement, là, après deux mille  
14 six (2006). Vous allez dans des activités de  
15 financement, vous lui parlez sur une base  
16 quotidienne et la réponse c'est : « Je ne me  
17 souviens pas si je lui ai parlé du comité de  
18 sélection »? C'est fondamental, ça là.

19 R. Écoutez, je ne pense pas que je lui parle sur une  
20 base quotidienne, je ne me souviens pas de  
21 discussions quotidiennes avec monsieur Trépanier...

22 Q. **[140]** Écoutez, là, ça ne me tente pas de reprendre  
23 toutes les pièces, là, mais on va convenir quelque  
24 chose, là, ensemble, c'est que vous lui parliez  
25 souvent, à monsieur Bernard Trépanier, et vous ne

1           parliez pas longtemps.

2           R. Je vous rappelle que j'ai été à Union Montréal dans  
3           un souper, un cocktail dînatoire.

4           Q. **[141]** Je vous ai parlé de vos liens avec monsieur  
5           Frank Zampino, n'est-il pas exact que vous avez  
6           déjà été souper à son domicile?

7           R. Jamais.

8           Q. **[142]** Jamais?

9           R. Absolument.

10          Q. **[143]** Jamais?

11          R. Jamais. Je n'ai jamais souper avec monsieur Zampino.

12          Q. **[144]** Vous n'avez jamais rien fait avec monsieur  
13          Zampino, sauf une relation, là, élu, fonctionnaire?

14          R. Une relation professionnelle élu, fonctionnaire.

15          Q. **[145]** Professionnelle.

16          R. Absolument.

17          Q. **[146]** Absolument.

18          R. Bien, écoutez.

19          Q. **[147]** Parfait.

20          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21          Q. **[148]** Si vous permettez, j'aimerais revenir avec  
22          monsieur Trépanier, là. Vous lui avez parlé cent  
23          vingt (120) fois, selon le répertoire téléphonique,  
24          puis on a seulement celui de votre cellulaire, on  
25          n'a pas votre téléphone fixe, là. C'est des appels

1 très courts, puis vous nous avez dit hier que vous  
2 aimiez jaser politique avec monsieur Trépanier.  
3 Donc, vous n'avez pas jaser au téléphone, vous avez  
4 jaser ailleurs. À quel endroit vous avez jaser  
5 politique avec monsieur Trépanier, est-ce que  
6 c'était à son bureau à lui, parfois?

7 R. Je ne pense pas avoir été à son bureau. Il était où  
8 son bureau?

9 Q. **[149]** Je ne le sais pas, je vous pose la question.  
10 Est-ce que vous avez jaser... à quel endroit il a  
11 jaser politique avec vous, est-ce que c'était...

12 R. Je dînais, occasionnellement, avec monsieur  
13 Trépanier. C'est déjà arrivé qu'on a dîné ensemble  
14 ou déjeuné ensemble, c'est déjà arrivé.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[150]** Il était où son bureau, vous le saviez?

17 R. Non.

18 Q. **[151]** (Inaudible)?

19 R. Non, je n'ai jamais été au bureau de monsieur  
20 Trépanier.

21 Q. **[152]** O.K. C'est un monsieur que vous vous liez  
22 d'amitié, il y a des téléphones à partir d'octobre  
23 puis « Je ne sais pas il est où son bureau ». Un  
24 petit bureau dans le Vieux-Montréal, ça ne vous dit  
25 rien, ça là?

1 R. Non.

2 Q. **[153]** Votre bureau était dans le Vieux-Montréal  
3 également?

4 R. Oui. Le nôtre, oui.

5 Q. **[154]** Oui. Et jamais, jamais, jamais, vous parlez  
6 de politique, de la pluie et du beau temps, mais  
7 « Qu'est-ce que tu fais dans la vie? Il est où ton  
8 bureau? Es-tu à Union Montréal? », rien, rien,  
9 zéro?

10 R. Je n'ai aucune connaissance du bureau, je ne savais  
11 même pas que monsieur Trépanier avait un bureau.

12 Q. **[155]** Vous ne saviez pas qu'il avait un bureau?

13 R. Je pensais, honnêtement, qu'il travaillait au  
14 bureau d'Union Montréal.

15 Q. **[156]** O.K.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[157]** Est-ce que c'est parfois arrivé qu'il allait  
18 vous voir dans votre bureau pour parler politique?

19 R. Non, monsieur Trépanier, je ne pense pas qu'il soit  
20 venu au bureau.

21 Q. **[158]** Vous ne pensez pas que...

22 R. Bien, je ne pense pas. Je ne me souviens pas  
23 d'avoir eu de rencontre de monsieur Trépanier au  
24 bureau.

25 Q. **[159]** Donc, c'était toujours à l'extérieur de votre

1 bureau et ni dans son bureau non plus?

2 R. Quand on se voyait c'était au restaurant, on  
3 prenait un dîner ensemble ou un déjeuner.

4 Q. [160] Donc, si c'est une fois dans une journée,  
5 pourquoi des fois vous vous appelez trois, quatre  
6 fois par jour...

7 R. Bien, écoutez...

8 Q. [161] ... dans le cadre (inaudible)?

9 R. ... à la lecture de certains rapports de listes  
10 téléphoniques et tous les appels en bas d'une  
11 minute, ça peut être il n'y a pas de réponse ou,  
12 encore, c'est un message sur une boîte vocale.  
13 Donc, trois, quatre fois dans la même journée,  
14 c'est probablement des appels et des renvois.

15 Q. [162] Quand c'est trois, quatre fois dans la même  
16 journée, suivi encore d'autres appels d'une autre  
17 journée puis deux jours après, vous vous voyez  
18 assez souvent, là, si je comprends bien?

19 R. On ne se voyait pas tellement souvent.

20 Q. [163] Mais vous vous parlez, clairement, là?

21 R. Oui, oui, on se parlait. Je ne peux pas nier qu'on  
22 ne se parlait pas, on se parlait, je vous dis, oui.

23 Q. [164] C'est ça, donc...

24 R. Mais on se voyait occasionnellement. On avait une  
25 rencontre occasionnelle, on allait dîner ensemble.

1 Q. **[165]** Pourquoi vous vous appelez si souvent si vous  
2 dites que c'est juste occasionnellement que vous  
3 voulez vous rencontrer?

4 R. Bien, on se rencontrait occasionnellement mais je  
5 vous disais qu'on parlait, comme je vous disais, on  
6 avait des échanges sur l'actualité politique, sur  
7 ce qui se passait.

8 Q. **[166]** En une minute?

9 R. Bien, ça n'a pas besoin d'être bien long. Comme je  
10 vous disais hier, des fois, monsieur Trépanier  
11 m'appelait pour me demander une réaction par  
12 rapport à une décision du comité exécutif ou une  
13 décision du maire : « Qu'est-ce que tu en penses? »  
14 Ça se limitait à ça. « Bien, je trouve que c'est  
15 une bonne chose, c'est une bonne idée. » Ça se  
16 limitait à ça.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Q. **[167]** « O.K. Bye bye », ça c'est une minute?

19 R. Bien oui.

20 Q. **[168]** « C'est une bonne chose ». Clic!

21 R. Bien oui, ça n'a pas besoin d'être très, très  
22 exhaustif.

23 Q. **[169]** Ça n'a pas besoin d'être long. Ça va,  
24 Monsieur Lachance? Madame la Présidente, Monsieur  
25 Lachance, j'ai évoqué au témoin qu'il y avait dix-



1 sept (17) comités de sélection. Je n'ai pas  
2 l'intention de poser des questions sur chacun de  
3 ces documents-là, mais je les trouve importants  
4 pour la suite de nos travaux, et possiblement à  
5 être montrés à d'autres témoins. Donc, c'est pour  
6 ça que je vais les déposer au témoin, parce que le  
7 témoin était présent. Mais comme je vous dis, ça va  
8 aller relativement assez vite, sur les dix-sept  
9 (17). Je vais déposer... On est rendu à quel...

10 LA GREFFIÈRE :

11 511, l'onglet 64.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Parfait.

14 (10:20:22)

15

16 39P-511 : Communiqué de presse de Robert Marcil  
17 en date du 29 janvier 2013

18

19 Donc, la prochaine va être sous 512, et ça va être  
20 l'onglet, Madame Blanchette? L'onglet 27. Je vais  
21 le faire une première fois pour lire un peu comment  
22 ça fonctionne. Ensuite de ça, ça va devenir plus  
23 technique. Alors, c'est une note qui vient de votre  
24 directeur général, qui est Claude Léger, qui est  
25 envoyée à Jean-René Marchand, chargé de dossier,

1 mission, la date, en date du seize (16) août deux  
2 mille sept (2007), formation d'un comité de  
3 sélection. On indique l'appel d'offres. Puis on  
4 dit :

5 Services professionnels de deux firmes  
6 d'ingénierie pour réaliser le  
7 programme de deux mille sept (2007)  
8 d'inspection des structures routières  
9 et connexes de la Ville couvrant les  
10 années deux mille sept (2007) et une  
11 partie de deux mille huit (2008) pour  
12 des honoraires de quatre cent quatre-  
13 vingt mille (480 000 \$).

14 Alors, vous allez comprendre que j'ai enlevé les  
15 autres noms, les autres ingénieurs qui faisaient  
16 partie du comité de sélection. Et vous êtes sur ce  
17 comité-là chef de division Ingénierie urbaine et du  
18 SITE.

19 Q. [170] Je veux juste porter à votre attention, parce  
20 que le document a quelques pages, notamment ce  
21 qu'on fait, c'est qu'on a annexé la soumission  
22 publique, et ensuite de ça les diverses résolutions  
23 qu'ils ont accordées, suite au pointage, donc suite  
24 à l'ouverture des deux enveloppes, soit le comité  
25 exécutif, soit le conseil municipal a accordé le

1 contrat à la firme choisie.

2 Et ce que je vous disais tantôt, à la page  
3 2, donc allez à l'appel d'offres, s'il vous plaît,  
4 Madame Blanchette. Voici les soumissionnaires. Vous  
5 avez CIMA+, Genivar, le Groupe Séguin... CIMA+,  
6 Genivar société en commandite, le Groupe Séguin  
7 expert-conseil, les Consultants Génie Plus, les  
8 Consultants SM, Roche limitée groupe conseil, SNC-  
9 Lavalin incorporée et Teknika HBA incorporée. Ce  
10 que je vous disais tantôt, Monsieur Marcil, quand  
11 vous recevez ce document-là, parce qu'on dit, on  
12 retourne à la première page :

13 On prévoit tenir la réunion du comité  
14 la semaine prochaine.

15 Puis là on est le seize (16) août deux mille sept  
16 (2007). Alors, vous recevez ça. Vous recevez ça, à  
17 tout le moins, si je peux comprendre, une semaine  
18 d'avance peut-être?

19 R. Oui, autour de ça, oui.

20 Q. **[171]** Et là vous voyez que Genivar est en liste.  
21 Pas de son, pas d'image, rien?

22 R. Bien, écoutez, moi, je n'y ai pas vu de conflit  
23 d'intérêts. Je n'y voyais pas de conflit d'intérêts  
24 de par la teneur des éléments qui sont évalués à  
25 l'intérieur de l'offre. Je n'évalue pas monsieur

1 Lortie. Je n'évalue pas un individu que je connais.  
2 J'évalue un directeur de projet, j'évalue une  
3 compréhension de mandat, j'évalue une méthodologie  
4 de travail. Et c'est la même chose pour les autres  
5 membres du comité.

6 Q. **[172]** Alors, on est le seize (16) juillet deux  
7 mille sept (2007), vous allez démissionner le  
8 vingt-six (26) juin deux mille neuf (2009), et vous  
9 avez dit que SM a commencé à vous solliciter deux  
10 ans auparavant. Là aussi vous ne voyez pas de  
11 problème?

12 R. Écoutez...

13 Q. **[173]** On est en train de me faire une opération  
14 séduction, il y a une firme de génie-conseil qui  
15 est en train de me faire une opération de  
16 séduction, puis je vais être sur le comité de  
17 sélection pour décider si ce groupe-là, on devrait  
18 lui octroyer un contrat d'une valeur de cinq cent  
19 mille (500 000 \$).

20 R. Écoutez, le fait d'avoir une proposition, ce n'est  
21 pas un engagement avec une entreprise. C'est tout  
22 simplement... On lance une perche.

23 Q. **[174]** Vous m'amenez vers le résultat. Moi, je suis  
24 en amont, là, et je demeure en amont. C'est-à-dire,  
25 est-ce que, éthiquement, vous auriez dû aviser que

1 vous êtes en lien d'amitié, pas avec un ingénieur  
2 terrain chez Genivar, avec le vice-président d'une  
3 firme de génie-conseil telle que Genivar, un lien  
4 d'amitié qui dure depuis des années, et également  
5 une autre entreprise pour laquelle j'ai peut-être  
6 l'intention, mon oncle y travaille, et j'ai peut-  
7 être l'intention de me joindre à eux? Est-ce que,  
8 en bon ingénieur que vous êtes, en cadre supérieur,  
9 vous auriez dû aviser qui de droit : Écoutez, je  
10 suis en potentiel conflit d'intérêts?

11 R. Écoutez...

12 Q. **[175]** La réponse est facile. Oui ou non?

13 R. Bien, écoutez, je vous dis non, parce que, encore  
14 là, en fonction des critères qui sont évalués, je  
15 n'ai pas à évaluer Yves Lortie, je n'ai pas à  
16 évaluer les gens de chez SM, j'ai à évaluer un  
17 directeur de projet.

18 Q. **[176]** Je vais être plus simple. Est-ce que la  
19 prudence aurait commandé que vous avisiez?

20 R. Bien, écoutez, je n'y voyais pas de problème. Peut-  
21 être que oui, la prudence aurait été un bon  
22 conseiller.

23 Q. **[177]** Oui. Puis ce n'est pas ça que le code dit, le  
24 code de deux mille quatre (2004), en cas de doute,  
25 on demande conseil?

1 R. Oui, mais comme je vous dis, moi, à l'époque, je  
2 n'y voyais pas de problème.

3 Q. [178] Parce que, à l'époque, tout le monde faisait  
4 puis que c'était le bar ouvert, est-ce que vous  
5 allez dire ça, puis ça se faisait au ministère des  
6 Transports, puis ça se faisait partout au Québec,  
7 puis ça se faisait dans tous les départements,  
8 c'est ça votre réponse?

9 R. Bien, écoutez, je ne sais pas si ça se faisait de  
10 la même façon dans les autres départements et au  
11 ministère.

12 Q. [179] Je vais coter la pièce. Alors, c'est le  
13 comité de sélection du seize (16) août deux mille  
14 sept (2007), 512.

15

16 39P-512 : Formation du comité de sélection pour  
17 l'appel d'offres no 07-10444, le 16  
18 août 2007

19

20 Vous allez voir, ça va être, comme je vous ai dit,  
21 c'est pour besoin futur. Donc, je vais aller vite,  
22 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire  
23 Lachance. Alors, je vais aller maintenant à  
24 l'onglet 28. Comité de sélection du quatre (4)  
25 octobre deux mille sept (2007), je vais le coter

1           sous 513.

2

3           39P-513 :       Formation du comité de sélection pour  
4                            l'appel d'offres no 07-10459, le 4  
5                            octobre 2007

6

7           Encore une fois, monsieur Marcil est membre du  
8           comité de sélection. C'est pour un service  
9           professionnel de deux firmes. Et encore une fois,  
10          si vous allez à la deuxième page, Genivar société  
11          en commandite fait partie des soumissionnaires.

12                        Prochaine pièce, ce qui va être l'onglet  
13          29. Nous allons être à 514.

14

15          39P-514 :       Formation du comité de sélection pour  
16                            l'appel d'offres no 07-10546, le 11  
17                            janvier 2008

18

19          Alors, toujours un comité de sélection, cette fois-  
20          ci onze (11) janvier deux mille huit (2008). Êtes-  
21          vous maintenant le directeur? Vous n'êtes plus chef  
22          de division, vous êtes...

23          R. Oui, je suis directeur par intérim.

24          Q. **[180]** Vous êtes directeur par intérim rendu là.

25          Alors, est-ce qu'à un moment donné on vous dit :

1           « Bien là, mes fonctions font en sorte que je ne  
2           devrais peut-être plus être là »? Non? Ça continue,  
3           on vous demande des comités... Je vous pose la  
4           question, là.

5           R. Non, non, il n'y a pas de contre-indication.

6           Q. **[181]** Il n'y a pas de contre-indication?

7           R. Effectivement. Probablement même que monsieur  
8           Robillard l'a peut-être même déjà été à l'époque où  
9           il était directeur.

10          Q. **[182]** O.K. C'était la question que je vous posais.  
11          C'est-à-dire que votre changement de statut faisait  
12          en sorte que ça ne vous empêchait pas d'être sur  
13          des comités de sélection?

14          R. Non, puis je vous...

15          Q. **[183]** Le premier, c'est ça, je vois direction...

16          R. Je vous ferai remarquer, regardez, il y a le  
17          directeur des services techniques de Mont-Royal, il  
18          y a le directeur des loisirs à l'arrondissement  
19          Outremont.

20          Q. **[184]** Puis ça, c'est au même niveau que vous, comme  
21          cadre?

22          R. Oui, mais dans un arrondissement.

23          Q. **[185]** O.K. Comme cadre supérieur, c'est la même  
24          chose?

25          R. Oui, oui.



1 Q. **[186]** Parfait. Donc, 514, c'est celle du onze (11)  
2 janvier deux mille huit (2008). Et celle-ci, par  
3 contre, vous avez des firmes comme Axor, comme  
4 Tecsalt, CIMA+, Dessau, BPR.

5 Nous allons aller au premier (1<sup>er</sup>) avril  
6 deux mille huit (2008), 515.

7  
8 39P-515 : Formation du comité de sélection pour  
9 l'appel d'offres no 08-10654, le 1<sup>er</sup>  
10 avril 2008

11  
12 Vous êtes encore sollicité pour faire un comité de  
13 sélection, et cette fois-ci c'est pour retenir les  
14 services professionnels de cinq firmes pour des  
15 montants honoraires de huit millions virgule six  
16 (8,6 M\$).

17 R. Encore une fois, vous avez pu remarquer qu'il y  
18 avait encore d'autres directeurs sur le comité de  
19 sélection.

20 Q. **[187]** Oui. Non, c'est beau, la question c'était une  
21 question de curiosité, sans plus, Monsieur Marcil.  
22 Si vous allez maintenant...

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Sur cette pièce-ci, est-ce qu'on pourrait montrer  
25 la date à l'écran où le comité de sélection s'est

1 réuni?

2 Me DENIS GALLANT :

3 Celle du onze (11) janvier deux mille huit (2008)?

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Ça c'est le premier (1<sup>er</sup>) avril deux mille huit  
6 (2008), la formation...

7 Me DENIS GALLANT :

8 Oui.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[188]** Mais ça s'est réuni le... Le procès-verbal  
11 séance publique d'ouverture des soumissions, le  
12 dix-neuf (19) mars deux mille huit (2008). Donc, ce  
13 que je veux, dans le fond, faire ressortir, si je  
14 comprends bien, c'est que le comité de sélection  
15 s'est réuni, l'ouverture des soumissions, le dix-  
16 neuf (19) mars deux mille huit (2008)? Est-ce que  
17 ça c'est, je me trompe ou c'est bel et bien ça? Si  
18 on regarde le document, le procès-verbal, j'imagine  
19 que vous, vous avez fait partie des comités de  
20 sélection, le procès-verbal qui dit là, donc, la  
21 réunion...

22 R. Non, c'est le procès-verbal de la séance du conseil  
23 de ville ou le comité de direction, je crois, du  
24 conseil de ville.

25 Q. **[189]** Mais lorsqu'on dit séance publique

1 d'ouverture de soumissions?

2 R. Mais c'est l'ouverture, au moment où on fait  
3 l'ouverture des soumissions, c'est une séance  
4 publique et c'est la greffière qui reçoit les  
5 soumissions. Donc, c'est ce qui a été reçu le dix-  
6 neuf (19) mars deux mille huit (2008).

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[190]** Parfait.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[191]** Mais ça ne veut pas dire que le comité de  
11 sélection s'est réuni à cette date-là?

12 R. Non, non, non. Absolument pas. Les comités de  
13 sélection peuvent se tenir une semaine, deux  
14 semaines après.

15 Q. **[192]** Après? O.K. Merci.

16 (10:30:06)

17 Me DENIS GALLANT :

18 Q. **[193]** Ceci étant dit, si on prend toujours, donc,  
19 il y a l'ouverture pas des enveloppes en tant que  
20 telles, mais on reçoit les gens qui soumissionnent,  
21 les firmes qui soumissionnent. Et ce que je  
22 comprends de la note de service, c'est en date du  
23 premier (1<sup>er</sup>) avril deux mille neuf (2009) qu'on  
24 vous avise que vous allez faire partie d'un comité  
25 de sélection...

1 R. C'est ça.

2 Q. [194] ... et que le comité va se réunir  
3 prochainement?

4 R. Oui.

5 Q. [195] C'est exact? Et si je vais maintenant à la  
6 deuxième page, et je regarde maintenant les...  
7 Cette fois-ci ce sont soit des consortiums,  
8 notamment SM/Genivar, donc la firme de votre ami et  
9 la firme qui vous sollicitait à ce moment-là. Vous  
10 avez Consortium ART. Vous vous souvenez que c'est  
11 Roche, ça?

12 R. Non, pas de souvenir.

13 Q. [196] En tout cas, l'adresse du 630, boulevard  
14 René-Lévesque Ouest, bureau 1500, est-ce que ça  
15 vous sonne une cloche, ça?

16 R. Non.

17 Q. [197] Non? Alors, ce que je vous soumets, que c'est  
18 le bureau de Roche. BPR/Séguin, CIMA et Tecsuit,  
19 Consortium SM/Genivar et Consortium SNC-  
20 Lavallin/Dessau. Et à l'autre page vous avez Les  
21 Consultants LBCD inc. Alors, dépôt, j'avais dit  
22 515, Madame?

23 LA GREFFIÈRE :

24 La dernière que vous avez déposée c'est 515.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Celle du premier (1<sup>er</sup>) avril, est-ce que je l'avais  
3 cotée? 515?

4 LA GREFFIÈRE :

5 Oui.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Merci.

8 Q. **[198]** Je vais aller à la prochaine, celle du dix-  
9 neuf (19) juin deux mille huit (2008).

10

11 39P-516 : Formation du comité de sélection pour  
12 l'appel d'offres no 08-10759, le 19  
13 juin 2008

14

15 Et cette fois-ci, c'est également les plans et  
16 devis de la partie en amont du ruisseau Bertrand  
17 sur le territoire de l'arrondissement de Saint-  
18 Laurent. Alors, coût des travaux, neuf millions  
19 (9 M\$), montant des honoraires quatre cent mille  
20 (400 000 \$). Et, Monsieur Marcil, en date du dix-  
21 neuf (19) juin deux mille huit (2008), on vous  
22 avise que vous allez être sur un comité de  
23 sélection, si vous allez à la prochaine page, pour  
24 décider si les firmes CIMA+, société en nom  
25 collectif, SNC-Lavallin et Teknika HBA vont se

1           qualifier. 516.

2                       Onglet 32, trente (30) juillet deux mille  
3           huit (2008).

4  
5           39P-517 :       Formation du comité de sélection pour  
6                           l'appel d'offres no 08-10796 le 30  
7                           juillet 2008.

8  
9           Alors, montant d'honoraires, quand même un million  
10           deux cent mille (1,2 M\$). Vous êtes sur le comité  
11           de sélection pour préparation des plans, et relevé  
12           d'arpentage, préparation de liste de points dans le  
13           cadre de différents projets confiés à la direction  
14           de la réalisation des travaux.

15                       Et j'ai laissé le nom de monsieur Yves  
16           Themens, puis je vous repose la question : C'était  
17           usuel d'avoir des gens sur le comité de sélection  
18           quand le contrat à réaliser relève de votre propre  
19           direction?

20           R. Oui.

21           Q. **[199]** Oui?

22           R. Oui, oui, ça peut arriver.

23           Q. **[200]** C'était quelque chose qui était normal, ça?

24           R. Bien, normal, je ne sais pas si c'était normal,  
25           mais ça pouvait arriver.

1 Q. **[201]** Mais là, c'est la première fois que je vois  
2 monsieur Themens. Monsieur Themens et vous, est-ce  
3 que c'était la première fois que vous étiez sur un  
4 comité de sélection ensemble?

5 R. Je ne pourrais pas vous dire. Je ne pourrais pas  
6 vous dire.

7 Q. **[202]** En tout cas, moi j'en ai dénombré dix-sept  
8 (17). Vous n'étiez pas là avant. Est-ce que c'est  
9 arrivé, est-ce qu'il y a des comités de sélection  
10 que moi je n'ai pas vus et que vous vous souvenez?

11 R. Bien, écoutez, moi j'avais l'impression d'une  
12 dizaine ou une douzaine de comités de sélection.  
13 Vous en avez dénombré dix-sept (17). Mais je n'ai  
14 pas nécessairement souvenance que monsieur Themens  
15 était dans un des comités de sélection.

16 Q. **[203]** O.K. Puis d'avoir votre subalterne sur un  
17 comité de sélection, est-ce que ça... Parce que là,  
18 tantôt vous avez dit : « Bien, regardez, la plupart  
19 c'est des directeurs, c'est des chefs. » Là vous  
20 aviez votre propre subalterne sur le comité de  
21 sélection, là, est-ce que c'est...

22 R. Oui, mais c'est une évaluation qui est  
23 individuelle, qui est faite individuellement.

24 Q. **[204]** Toujours?

25 R. Bien oui. Alors, je ne vois pas de... je ne vois

1 pas de problématique. De toute façon, bien souvent  
2 autour de la table, les gens qu'on retrouvait dans  
3 les comités de sélection, ce sont les gens qu'on  
4 côtoyaient.

5 Q. **[205]** Que vous connaissiez.

6 R. Ce ne sont pas...

7 Q. **[206]** O.K.

8 R. ... ce ne sont pas des inconnus.

9 (10:34:23)

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[207]** Mais, normalement, il n'y a pas dans certains  
12 endroits une directive qui dit qu'on ne doit pas  
13 avoir des liens d'autorité avec d'autres membres de  
14 comités de sélection? Vous n'avez pas...

15 R. Bien, je pense... écoutez, je ne pense pas qu'il y  
16 en avait un à l'époque à la Ville là. Je ne pense  
17 pas que dans les... dans les statuts de... les  
18 statuts de fonctionnement à la Ville, qu'il y avait  
19 cette règle de fonctionnement.

20 Q. **[208]** Vous nous avez dit tout à l'heure que ce  
21 n'est pas parce qu'on occupe une fonction précise  
22 qu'on est plus souvent membre d'un comité de  
23 sélection. Vous avez dit ça tout à l'heure là,  
24 c'est un peu...

25 R. Hum, hum.



1 Q. **[209]** Pourquoi, vous, en deux mille sept (2007),  
2 vous avez été deux fois membre d'un comité de  
3 sélection, du moins, ceux qui concernent les firmes  
4 de génie-civil; et en deux mille huit (2008) là,  
5 vous montez à neuf fois; et en deux mille neuf  
6 (2009), vous êtes rendu à six fois et vous êtes  
7 parti là. Vous n'avez pas fait toute l'année là.  
8 Pourquoi subitement vous devenez plus populaire  
9 pour être choisi sur des membres de comités de  
10 sélection?

11 R. Bien, écoutez, probablement que le volume de  
12 comités a augmenté, le volume d'offres de services  
13 a augmenté à la Ville. Pourquoi je suis là plus  
14 souvent? Je ne pourrais pas vous le dire.

15 Q. **[210]** Avez-vous déjà intervenu pour... demandant  
16 d'être membre d'un comité de sélection auprès des  
17 gens qui faisaient la sélection?

18 R. Si j'ai intervenu! Peut-être lorsqu'on a demandé  
19 pour un mandat chez nous. Par exemple, si, nous, on  
20 faisait un... nous, on faisait, on lançait une  
21 offre de services. On nous a peut-être demandé « tu  
22 veux-tu être sur le comité? » - « Oui, je serai sur  
23 le comité ».

24 Q. **[211]** Non, non. Vous, avez-vous déjà demandé  
25 « j'aimerais être sur le comité de sélection »?

1 R. Je ne pourrais pas... je ne pourrais pas vous dire,  
2 je ne me souviens...

3 Q. **[212]** Vous ne vous rappelez pas d'avoir demandé  
4 « je voudrais être membre d'un comité de  
5 sélection ».

6 R. Non, spécifiquement, non. Je ne me souviens pas  
7 avoir demandé spécifiquement pour être membre d'un  
8 comité de sélection.

9 Q. **[213]** Mais, si vous ne vous en souvenez pas, donc,  
10 c'est possible que vous l'ayez demandé à ce moment-  
11 là.

12 R. Oui, ça pourrait être possible, ça pourrait être  
13 possible.

14 Q. **[214]** N'est-il pas un peu étrange? Parce qu'un  
15 membre de comité de sélection, normalement c'est  
16 une tâche assez cléricale là. On se tape beaucoup  
17 de lecture, il faut faire un pointage. J'en ai  
18 connu des membres, ce n'est pas...

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[215]** ... ce n'est pas nécessairement un plaisir,  
21 un plaisir nécessairement jovialiste là. Donc,  
22 pourquoi quelqu'un demanderait d'être membre d'un  
23 comité plutôt technique là pour évaluer les  
24 propositions? Si vous dites que c'est peut-être  
25 possible que vous l'ayez demandé, pourquoi ce

1           serait possible?

2           R. Bien, comme je vous dis, c'est peut-être possible  
3           pour un de nos mandats. Parce que probablement  
4           qu'on s'est fait demander « est-ce que tu veux être  
5           sur le comité ou est-ce que t'as quelqu'un à nommer  
6           sur le comité pour ton offre de services, l'offre  
7           de services que... ».

8           Q. **[216]** Non, non. Ma question, c'était : est-ce que  
9           vous avez, vous, déjà demandé de faire partie d'un  
10          comité.

11          R. Bien, comme je vous dis, je ne me...

12          Q. **[217]** Vous m'avez répondu « c'est possible que je  
13          l'aie demandé ».

14          R. Bien, « c'est possible », je ne me souviens pas  
15          spécifiquement que j'ai fait la demande à ce  
16          niveau-là.

17          Q. **[218]** Mais, pourquoi quelqu'un l'aurait... pourquoi  
18          vous l'auriez demandé vu que, dans le fond, vous  
19          êtes un homme bien occupé là? C'est pour vous  
20          plutôt de l'intendance, en bout de piste, ces  
21          choses-là. Quand c'est fait de façon objective,  
22          c'est de l'intendance.

23          R. Oui, bien, c'est de l'intendance, oui, mais ce  
24          n'est pas... ce n'est pas si dramatique que ça là  
25          passer au travers des comités.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[219]** Mais, la question du commissaire Lachance,  
3 c'est qu'est-ce qui ferait que vous demanderiez de  
4 siéger sur un comité de sélection.

5 R. Il n'y a pas de raison particulière, Madame la  
6 Présidente.

7 Q. **[220]** Mais, qu'est-ce qui vous motiverait à le  
8 faire?

9 R. Bien, peut-être une connaissance plus approfondie  
10 du dossier. Par exemple, si c'est un projet de  
11 notre direction, c'était peut-être un projet de  
12 notre direction, on a... on connaît bien le  
13 dossier, on connaît bien les tenants et  
14 aboutissants des projets qui sont demandés. C'est  
15 peut-être une des raisons.

16 Q. **[221]** Donc, quand ça relève de votre direction et  
17 que c'est un projet que vous allez faire, ce serait  
18 un des motifs pour lesquels vous demanderiez de  
19 faire partie du comité de sélection?

20 R. Ça aurait pu être une demande, ça aurait pu être  
21 dans ce sens-là, en ce sens-là, si c'est arrivé.

22 Q. **[222]** Et peut-être aussi quand vous connaissez bien  
23 les acteurs principaux qui vont soumissionner.

24 R. Bien, Madame la Présidente, quand je regarde la  
25 liste des...

1 Q. **[223]** Bien, pour vous assurer...

2 R. ... des soumissionnaires...

3 Q. **[224]** ... pour vous assurer de la compétence de ces  
4 gens-là, pour vous assurer que ce soit des gens  
5 compétents qui fassent le contrat.

6 R. Bien, écoutez, je pense que l'ensemble des firmes  
7 qui nous proposent des services professionnels, ce  
8 sont des firmes qui sont compétentes. Et je regarde  
9 l'ensemble des soumissionnaires sur la grande  
10 majorité des projets, c'est à peu près toutes les  
11 grandes firmes de génie-conseil qui travaillent au  
12 Québec. Alors, c'est... au Québec, il n'y a pas...  
13 en génie civil ou en génie municipal, il y a un  
14 certain nombre plutôt restreint de firmes,  
15 particulièrement quand ce sont des projets de  
16 nature importante. Quand on regarde la valeur des  
17 projets de services professionnels qui sont donnés  
18 à Montréal, ce ne sont pas toutes les firmes qui  
19 peuvent se permettre de soumissionner.

20 Q. **[225]** Est-ce que l'ampleur du projet était  
21 également un critère qui faisait en sorte que vous  
22 vouliez siéger sur le comité de sélection?

23 R. Non. Non. Pas du tout.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[226]** Est-ce que je dois comprendre... on me remet

1           une liste là de demandes qui avaient été faites là.  
2           Est-ce qu'on doit comprendre que quand la commande,  
3           comme celle qu'on a devant nous là, celle du trente  
4           (30) juillet deux mille huit (2008), que la demande  
5           vient cette fois-ci de la direction de la  
6           réalisation des travaux...

7           R. Hum, hum.

8           Q. **[227]** ... O.K., parce que ça relève de votre  
9           département, est-ce que je dois comprendre de votre  
10          réponse que vous demandez... vous demandez à être  
11          membre systématiquement d'un comité de sélection  
12          quand ça provient de votre département?

13          R. Non, je ne demande pas systématiquement d'être  
14          membre du comité de sélection. Comme je vous  
15          disais, c'est à la direction générale où on nous  
16          demande peut-être... c'est peut-être arrivé où on  
17          nous a dit « est-ce que tu veux être membre sur un  
18          comité? Est-ce que t'as quelqu'un à référer pour  
19          ton comité? ».

20          Q. **[228]** Oui, mais je veux qu'on soit clair là. C'est-  
21          à-dire vous êtes la personne qui fait cette  
22          demande-là pour combler un besoin.

23          R. Hum, hum.

24          Q. **[229]** La direction de la réalisation des travaux a  
25          besoin d'aller à l'externe demander de qualifier...

1 R. Oui.

2 Q. **[230]** ... une, deux, trois firmes de génie-conseil.  
3 Ça vient de chez vous. Je comprends que ça prend un  
4 chemin, un processus.

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[231]** Et ça va revenir pour mettre en branle un  
7 comité de sélection.

8 R. Oui.

9 Q. **[232]** Ce que je comprends également, quand je  
10 regarde les titres, c'est - et vous l'avez dit - ça  
11 provient d'un peu partout dans la grande ville et  
12 dans les arrondissements.

13 R. Hum, hum. Absolument.

14 Q. **[233]** O.K. Ma question : vous en tant que  
15 directeur, j'imagine que c'est quelque chose où on  
16 vous avise là que c'est parti, le comité de  
17 sélection va avoir lieu là bientôt. Est-ce que vous  
18 dites « moi là, ça m'intéresse, ça m'interpelle, je  
19 veux être dessus »?

20 R. Non, parce que le comité de sélection généralement  
21 il est sélectionné au moment où on fait la demande  
22 d'offres. À partir du moment où on a une offre de  
23 service à préparer, on fait un avis au Service de  
24 l'approvisionnement et on fait une demande au  
25 Service de la direction générale.

1 Q. [234] Parfait. Mais, est-ce que c'est le fruit du  
2 hasard quand le commissaire Lachance vous dit  
3 « plus on avance en année, plus vous êtes  
4 présent »? Vous avez fait quelques comités de  
5 sélection et, rendu en deux mille huit (2008), deux  
6 mille neuf (2009), vous en faites beaucoup.

7 R. Comme je vous dis, il y a probablement eu un volume  
8 qui a augmenté. Je vous disais il y a deux jours  
9 que la Ville avait augmenté sa participation  
10 d'ingénieur-conseil. Bon. Dans les années... au  
11 début des années deux mille (2000), il y avait  
12 quelques ingénieurs, quelques projets qui étaient  
13 donnés en service professionnel. À partir des  
14 années, je pense qu'on parlait autour des années  
15 deux mille six (2006), on avait augmenté de façon  
16 significative, un, nos ressources internes, mais  
17 dans un deuxième temps, les mandats de services  
18 professionnels, l'organisation municipale avait  
19 décidé de faire des investissements majeurs en  
20 infrastructures. Alors, c'est sûr que le nombre de  
21 comités de sélection a augmenté.

22 Q. [235] O.K. Mais est-ce que le comité de sélection,  
23 ça je comprends, j'en suis, là, je comprends que  
24 les années deux mille (2000), on a assisté à une  
25 explosion parce qu'il y a eu un investissement



1 majeure dans les infrastructures. Il y a eu des  
2 investissements, il y a eu des programmes fédéraux  
3 et provinciaux.

4 R. Oui.

5 Q. **[236]** On s'entend, là?

6 R. C'est ça.

7 Q. **[237]** Il y a eu de l'argent, là, de tous les  
8 citoyens du Québec. Pas uniquement Montréal.

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[238]** Et même du Canada. Alors, est-ce qu'on  
11 comprend également que le fait... Est-ce que... Je  
12 vais poser la question plus spécifiquement. Est-ce  
13 qu'il y a un pool de préétabli en disant « Moi, là,  
14 je suis un... Je fais des comités de sélection,  
15 puis moi, Robert Marcil, on peut me choisir pour en  
16 faire quatre, cinq, six, sept dans une année », ou  
17 c'est vraiment le fruit du hasard?

18 R. Bien, écoutez, il y a peut-être un pool qui est  
19 fait à la direction générale. Moi je me souviens  
20 très bien que quand monsieur Abdallah avait mis ça  
21 en place, monsieur, comme je vous disais, je pense  
22 que c'est monsieur Dubois, nous avait dit, on a  
23 fait un pool - comme vous l'appellez - d'experts,  
24 c'est des gens qui sont appelés à participer aux  
25 comités de sélection. Est-ce que ça l'était encore

1 en deux mille sept (2007), deux mille huit (2008)?

2 Peut-être.

3 Q. **[239]** O.K. Puis il n'y a pas un danger, vous, de  
4 vous mettre dans une situation, puis je ne veux pas  
5 revenir sur Genivar, là, mais de façon plus  
6 générale, en étant le directeur de ce département-  
7 là, à être la personne qui va, au bout de la ligne,  
8 transiger avec ces firmes de génie-conseil-là? Vous  
9 n'êtes pas dans une situation, vous n'êtes pas un  
10 peu mal placé quand on vous dit que vous allez les  
11 évaluer, ces firmes-là?

12 R. Bien, je ne crois pas. Je pense que les évaluations  
13 se font en toute impartialité, et s'il y a une  
14 seule et unique personne qui fait l'évaluation  
15 d'une firme, il peut se poser de sérieux problèmes.

16 Q. **[240]** Oui.

17 R. Mais là on a un comité de sélection. Il y a cinq  
18 personnes, ou quatre personnes - là c'est cinq dans  
19 ce cas-ci - cinq personnes qui vont évaluer des  
20 offres, qui vont les percevoir. Bien, j'ai eu des  
21 offres où il y a eu des discussions assez  
22 virulentes sur les expertises de chacun et des  
23 firmes. Alors, il y a des discussions qui se font  
24 autour de la table. La personne qui préside, la  
25 personne qui préside le comité, c'est une

1           représentante de l'approvisionnement, un agent  
2           d'approvisionnement, doit s'assurer de trouver un  
3           consensus autour de tout ça.

4                       Alors moi, comme directeur, je ne vois pas  
5           de problématique à avoir à gérer l'entreprise ou  
6           les entreprises qui seront sélectionnées par la  
7           suite. Ça a été un choix unanime d'un groupe de  
8           cinq individus, présidés par une personne neutre.  
9           Alors je ne vois pas de problème, après ça, à aller  
10          gérer la ou les firmes qui seront choisies.

11          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12          Q. **[241]** Mais vous êtes quelqu'un qui avez gravi les  
13          échelons dans la hiérarchie à la Ville de Montréal,  
14          vous avez occupé un poste très important. Pour  
15          vous, être membre d'un comité de sélection, ce  
16          n'est pas... ce n'est pas du temps, nécessairement,  
17          bien placé, pour un haut dirigeant comme vous à la  
18          Ville. Pourquoi vous n'avez pas demandé de ne pas  
19          en faire autant de comités de sélection?

20          R. Bien, écoutez, moi je...

21          Q. **[242]** Parce que quand on regarde les postes occupés  
22          par les autres, là, très souvent c'est des postes  
23          inférieurs au vôtre.

24          R. Bien, je vous dirais qu'on a vu des chefs de  
25          division, on a vu des directeurs, là, des

1 directeurs d'arrondissement. Moi je vous dirais que  
2 ça... J'ai toujours pensé que ça faisait partie du  
3 travail. Ça faisait partie du travail. Je vous  
4 rappelle que j'ai quand même fait la grande partie  
5 de mon travail, la grande partie de ma carrière à  
6 la Ville de Montréal comme chef de division, où  
7 j'étais beaucoup plus près, plus près du terrain,  
8 plus groundé. Le fait qu'en deux mille huit (2008)  
9 je ne me retrouve, par intérim, à la direction,  
10 moi, il n'y a pas une grande, grande marge entre le  
11 fait de passer de chef de division à directeur. On  
12 est vraiment dans une zone de transition.

13 Q. **[243]** Je ne prétends pas que vous n'étiez pas  
14 compétent pour le faire, je prétends seulement que  
15 vous aviez beaucoup plus de responsabilités quand  
16 vous êtes directeur par intérim que lorsque vous  
17 êtes chef de division. On aurait pu laisser les  
18 comités de sélection, vous auriez pu dire, « Moi,  
19 écoutez, j'aimerais en faire moins de comités de  
20 sélection, parce que j'ai d'autres responsabilités  
21 maintenant. » Or, on vous trouve plus souvent  
22 présent dans les comités de sélection, malgré que  
23 vous gagnez en responsabilités, malgré le fait que  
24 ce n'est pas nécessairement une partie de plaisir,  
25 être membre d'un comité de sélection. Je cherche un

1           peu pourquoi quelqu'un de votre rang ne demande  
2           pas, dans le fond, de ne pas... d'en faire un peu  
3           moins, de comités de sélection. Mais vous en faites  
4           plus que...

5           R. Vous avez raison, Monsieur le Commissaire. Mais  
6           probablement que si j'avais été à Montréal plus  
7           longtemps, si j'avais poursuivi ma carrière là,  
8           cette question-là serait ressortie probablement  
9           rapidement.

10          Q. **[244]** Oui.

11          R. Donc, j'aurais probablement demandé, avec le temps,  
12          à force de voir l'ampleur du travail comme, à la  
13          direction, j'aurais demandé un allègement à ce  
14          niveau-là.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Q. **[245]** Oui mais vous ne trouvez pas bizarre que  
17          pendant un certain temps, qui est quand même assez  
18          long, plus vous gagnez en échelons, plus vos  
19          responsabilités augmentent, plus souvent on vous  
20          voit sur des comités de sélection. Vous ne trouvez  
21          pas ça bizarre?

22          R. Je ne trouve pas ça bizarre, Madame la Présidente.  
23          Je vous expliquais tout à l'heure qu'on s'est  
24          retrouvé avec une augmentation considérable du  
25          volume de travail, des investissements importants,

1 et, parallèlement à tout ça, plus d'ingénieurs-  
2 conseils travaillaient sous l'égide de la Ville.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[246]** Mais vous aviez deux cent cinquante (250)  
5 employés. Ça fait que quand on vous appelle, on dit  
6 « Hey, Robert, veux-tu faire partie d'un comité de  
7 sélection? Non. J'ai monsieur Vézina, j'ai monsieur  
8 Themens, j'ai monsieur Chamberland, j'ai  
9 monsieur... » Il y en a plein, là, de bons  
10 ingénieurs à votre, dans votre département. Deux  
11 cent cinquante (250) employés, ce n'était jamais...  
12 « Non. Non. Moi je vais continuer à faire des  
13 comités de sélection. »

14 R. Bien, écoutez. Peut-être que c'est peut-être arrivé  
15 dans certaines occasions où j'ai transféré.

16 Q. **[247]** Parfait.

17 R. C'est peut-être arrivé.

18 Q. **[248]** Ça va? Alors je vais continuer.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Maître Gallant, la pièce que vous avez produite  
21 tantôt, vous ne l'avez pas nommée, mais c'est 517,  
22 la cote.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Merci. Merci infiniment. Donc, je vais aller à  
25 l'onglet 33. Oui.

1 Q. **[249]** Alors ce qui va être un comité de sélection  
2 en date du vingt et un (21) août deux mille huit  
3 (2008). Les services professionnels pour analyse du  
4 réseau initial des tramways, plans de transport et  
5 des études de première ligne, Robert Marcil, et  
6 vous allez avoir maintenant, vingt-deux (22)  
7 septembre deux mille huit (2008) à quatorze heures  
8 (14 h 00), l'appel d'offres, les... Vous allez  
9 recevoir le nom des soumissionnaires, Consortium  
10 Première Ligne (?) : Génisys et Groupement SNC-  
11 Lavalin, Dessau, Tecsub. Donc, à peu près  
12 toutes... comme vous avez dit, à peu près toutes  
13 les firmes de génie-conseil mais des fois c'est  
14 selon, ils se présentent seuls ou des fois ils se  
15 présentent en consortium. Et Consortium Première  
16 Ligne, ça vous dit quelque chose?

17 R. Première Ligne, non.

18 Q. **[250]** Regardez l'adresse, ça va vous dire quelque  
19 chose.

20 R. 630, non.

21 Q. **[251]** OSH.

22 R. OSH?

23 Q. **[252]** Oui.

24 R. Ah!

25 Q. **[253]** Alors, je le dépose...

1 R. Ils changent souvent de nom eux autres.

2 Q. **[254]** Ça a l'air à ça. C'est quel numéro de cote?

3 LA GREFFIÈRE :

4 518.

5

6 Me DENIS GALLANT :

7 518, parfait.

8

9 39P-518 : Formation du comité de sélection pour  
10 l'appel d'offres no 08-10772, le 21  
11 août 2008.

12

13 Q. **[255]** Donc, maintenant je vais aller à l'onglet 34  
14 et 520.

15 LA GREFFIÈRE :

16 519.

17 Me DENIS GALLANT :

18 519.

19

20 39P-519 : Formation du comité de sélection pour  
21 l'appel d'offres no 08-789, le 12  
22 septembre 2008.

23

24 Q. **[256]** Robert Marcil sollicité par monsieur Léger en  
25 date du douze (12) septembre deux mille huit



1 (2008), formation d'un comité de sélection. Et  
2 service professionnel :

3 Maximum de trois firmes pour la  
4 réalisation de volets de signalisation  
5 lumineuse, temps de transport,  
6 incluant la mise aux normes des feux  
7 de circulation, plan et devis,  
8 surveillance des travaux.

9 Et, encore cette fois-ci, si vous allez à la  
10 deuxième page, vous avez ceux qui ont participé à  
11 l'appel d'offres : Consortium CIMA+, SM; Consortium  
12 Genivar, Séguin, Axor; Roche, Groupe conseil;  
13 Tecsubt incorporée, Dessau. Alors, je vais aller  
14 plus vite, je vais aller maintenant à la prochaine  
15 pièce, qui est à l'onglet 35.

16 LA GREFFIÈRE :  
17 520.

18 Me DENIS GALLANT :  
19 520.

20  
21 39P-520 : Formation d'un comité de sélection  
22 pour l'appel d'offres numéro 5020-EC-  
23 08, le 24 octobre 2008.

24

25 Q. [257] Alors, en date du vingt-quatre (24) octobre

1           deux mille huit (2008), vous êtes demandé également  
2           pour un comité de sélection. Et je vais à la  
3           prochaine page, qui est l'appel d'offres en tant  
4           que telle, encore ici on a Genivar, Consortium BPR,  
5           Genivar, CIMA+, SNC-Lavalin et les Consultants  
6           LBCD. Encore cette fois-ci, Genivar est  
7           soumissionnaire. 36, 521.

8

9           39P-521 :       Formation du comité de sélection pour  
10                        l'appel d'offres no 4004-AE, le 3  
11                        novembre 2008.

12

13       Q. **[258]** Alors, appel d'offres pour une enveloppe de  
14       cinq cent mille (500 000). Alors :

15                        Sélectionner deux firmes d'ingénierie  
16                        pour projet d'électricité, équipement  
17                        vieillissant de la station d'épuration  
18                        des eaux usées.

19       Et vous avez, sur la prochaine page, les  
20       soumissionnaires : Axor Experts-Conseils, BPR  
21       Infrastructure, Enersolutions et Genivar GP, les  
22       Consultants LBCD et, dernière page, Pageau Morel et  
23       associés. Onglet 37, douze (12) décembre deux mille  
24       huit (2008).

25       LA GREFFIÈRE :

1 522.

2 Me DENIS GALLANT :

3 522.

4

5 39P-522 : Formation du comité de sélection pour  
6 l'appel d'offres no 08-10877, le 12  
7 décembre 2008.

8

9 Q. **[259]** Cette fois-ci vous êtes avec monsieur Laurent  
10 Gravel. Monsieur Laurent Gravel c'est une personne  
11 dont il a été mention ici, donc je n'ai pas biffé  
12 son nom. Vous avez... vous êtes sollicité pour un  
13 comité de sélection pour octroyer trois contrats de  
14 service professionnel :

15 Programme de réfection et  
16 développement d'infrastructures et  
17 d'aqueduc secondaire, d'eau  
18 principale.

19 Donc, vraiment, c'est quelque chose qui vient de  
20 votre département, c'est exact? Et, si vous  
21 regardez...

22 R. Je ne suis pas sûr.

23 Q. **[260]** Pas sûr? Attendez, j'ai une liste à côté, je  
24 ne veux pas vous induire en erreur non plus, là.

25 R. Parce que ça pourrait venir de la direction des

1           eaux également.

2           Q. **[261]** Attendez, je vais vous le dire tout de suite.

3           10877, DRT, direction réalisation des travaux.

4           R. Ah! Oui, c'est nous.

5           Q. **[262]** C'est beau. Alors, je la dépose sous 522.

6           Alors, vous avez BPR Infrastructures, CIMA+,

7           Consortium Dessau, Consortium Roche, SM, Groupe

8           Séguin Experts-Conseils. Onglet 38. Cinq (5) mars

9           deux mille neuf (2009), encore...

10          LA GREFFIÈRE :

11          36 ça a été coté, vpous êtes rendu à 38.

12          Me DENIS GALLANT :

13          38, vous avez raison. Je vais aller un peu moins

14          vite, comme ça je ne me tromperai pas.

15          Q. **[263]** Cinq (5) mars deux mille neuf (2009). Alors,

16          cinq contrats totalisant six millions sur trois

17          ans. Alors, là on est dans les services

18          professionnels de laboratoires privés. Et ce qu'on

19          comprend également, Monsieur Marcil, de votre

20          témoignage, vos fonctions font en sorte que vous

21          êtes le grand patron de la section laboratoire,

22          là...

23          R. À un certain moment, oui.

24          Q. **[264]** ... les employés permanents, là, à la Ville

25          de Montréal, relèvent de vous. Et est-ce que je

1           dois comprendre également que les laboratoires,  
2           quand on fait appel à des laboratoires privés, ça  
3           relève également de votre département?

4           R. Bien, c'est l'unité expertise technique, là, le  
5           laboratoire de la Ville, effectivement, qui les  
6           gère.

7           Q. **[265]** Parfait. Et ça relève de vous.

8           R. Oui, oui, ça relève de moi.

9           Q. **[266]** Ça relève de vous. Donc, vous avez intérêt  
10          également dans le choix des laboratoires privés.

11          R. Bien, j'ai intérêt, ce sont des entreprises qui  
12          vont travailler pour une des divisions qui relèvent  
13          de ma direction.

14          Q. **[267]** Parfait. Et, cette fois-ci, on est en date du  
15          cinq (5) mars deux mille neuf (2009).

16          LA GREFFIÈRE :

17          523.

18          Me DENIS GALLANT :

19          523.

20

21          39P-523 :       Formation du comité de sélection pour  
22                            l'appel d'offres no 09-10935, le 5  
23                            mars 2009.

24

25          Q. **[268]** Et là on a les Laboratoires Qualitas, Labo

1 SM, Consortium Shermont, Consortium LVM/GS. On  
2 arrive dans les laboratoires, je vais y aller avec  
3 votre expertise en tant que telle. Ce n'est pas  
4 exact de dire que la plupart des grandes firmes de  
5 génie-conseil ont des divisions de laboratoire?

6 R. Je vous dirais qu'il y en a plusieurs qui en ont.

7 Q. **[269]** Consortium LVM/GS. LVM, c'est Dessau?

8 R. LVM, c'est Dessau, oui.

9 Q. **[270]** Quand je vois Labo SM inc., c'est votre...  
10 est-ce que ça relève de chez SM?

11 R. C'est notre division laboratoire.

12 Q. **[271]** Et Qualitas et Shermont, êtes-vous en mesure  
13 de nous dire si...

14 R. Qualitas, à l'époque, je ne me souviens plus à  
15 l'époque, mais Qualitas, c'est une division de SNC-  
16 Lavalin maintenant.

17 Q. **[272]** SNC-Lavalin, Qualitas.

18 R. À l'époque, je ne pourrais pas vous dire. En tout  
19 cas, ils ont été longtemps un laboratoire  
20 indépendant.

21 Q. **[273]** Et Shermont?

22 R. Shermont, de mémoire, il est indépendant. GIE  
23 également est indépendant. GS est également  
24 indépendant.

25 Q. **[274]** Parfait. Merci. Donc, j'ai déposé sous 523.

1 Je vais aller à l'onglet 39 maintenant.

2 LA GREFFIÈRE :

3 524.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[275]** Donc, le dix-neuf (19) mars, l'appel d'offres  
6 09-10964. Alors, vous avez service professionnel  
7 pour évaluer nouveau projet, l'état de la chaussée  
8 et faire les recommandations d'entretien et de  
9 réhabilitation nécessaire, préparation des plans et  
10 devis, demande. Ça provient également de votre  
11 département, en tout cas c'est dans votre champ  
12 d'expertise. Vous êtes membre du comité de  
13 sélection. Et les deux firmes qui... Il y a  
14 uniquement deux firmes qui vont participer au  
15 processus d'appel d'offres, qui va être le groupe  
16 Qualitas et LVM Techni-Sol.

17

18 39P-524 : Formation du comité de sélection pour  
19 l'appel d'offres no 09-10964, le 19  
20 mars 2009

21

22 Onglet 40.

23 LA GREFFIÈRE :

24 525.

25 Me DENIS GALLANT :

1 Parfait.

2 Q. [276] Alors, il s'agit du premier (1er) mai deux  
3 mille neuf (2009). Et il y a une erreur, on l'a  
4 corrigée, on l'a corrigée par un témoin. Il s'agit  
5 de la formation du comité pour

6 service professionnel pour de la  
7 surveillance de travaux d'aqueduc,  
8 d'égout sanitaire et pluvial, de  
9 fondation de pavage de la rue de  
10 Clichy dans l'arrondissement Rivières-  
11 des-Prairies, Pointe-aux-Trembles,  
12 Robert Marcil.

13 Et vous avez, l'ouverture des soumissions va se  
14 faire le vingt (20) mai deux mille neuf (2009).  
15 CIMA+ société en nom collectif, Dessau, Groupe  
16 Séguin conseil, Leroux, Beaudoin, Hurens &  
17 Associés, et Tecsuit. Et monsieur Lalonde nous dit  
18 que c'est un contrat qui était truqué avec l'aide  
19 de monsieur Trépanier. Et monsieur Lalonde vous  
20 implique comme vous ayant remis personnellement une  
21 somme d'argent pour un membre du comité de  
22 sélection.

23 R. Ce qui est faux, comme je vous l'ai dit tout à  
24 l'heure.

25 Q. [277] Vous, vous maintenez votre...



1 R. Absolument.

2 Q. **[278]** Vous maintenez votre version, à savoir ce que  
3 monsieur Lalonde a dit sur ce point précis-là est  
4 faux.

5 R. Oui.

6

7 39P-525 : Formation du comité de sélection pour  
8 l'appel d'offres no 09-11025, le 1er  
9 mai 2009

10

11 (10:55:49)

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[279]** Pourquoi monsieur Lalonde est venu dire ceci?  
14 Est-ce que vous vous détestez? Est-ce que vous avez  
15 déjà eu des différends auparavant?

16 R. Bien, écoutez, monsieur Lalonde, je pense qu'il a  
17 plusieurs bonnes raisons de m'en vouloir. La  
18 première, c'est que j'ai refusé son offre d'emploi.  
19 Lors d'un dîner, monsieur Lalonde, lorsque mon  
20 départ a été connu au cours de l'été, monsieur  
21 Lalonde m'a fait une offre. Monsieur Lalonde  
22 voulait que j'aille me joindre à sa firme. Même il  
23 me demandait, disait : « Robert, tu pourrais  
24 devenir associé, ça va devenir intéressant, on est  
25 en pleine expansion. » Il faut comprendre également

1 que Génius, le Groupe Séguin à l'époque avait une  
2 particularité, avait une entente avec la Ville de  
3 Montréal, avait un genre de contrat d'exclusivité  
4 pour l'est de Montréal. Et, ça, ça a longtemps  
5 été... Moi, je l'ai challengé longtemps là-dessus,  
6 le Contentieux aussi. Mais je vous dirais qu'il n'y  
7 a pas personne dans l'organisation, le politique ne  
8 voulait pas embarquer dans cette guerre-là avec le  
9 bureau de Génius.

10 Génius lorsque... En fait, la firme Génius,  
11 Groupe Séguin à l'époque, avait négocié avec la  
12 Ville lorsqu'il y a eu la fusion ou l'annexion de  
13 Pointe-aux-Trembles, Génius était le bureau de  
14 génie-conseil qui faisait les travaux à Pointe-aux-  
15 Trembles. Il était exclusif. Et à l'époque, je ne  
16 sais pas qui était là au niveau politique, il y a  
17 eu une entente en disant, parfait, la Ville annexe  
18 Pointe-aux-Trembles, et Génius, Séguin à l'époque,  
19 aura le contrôle sur tout ce qui se fait dans  
20 l'est, la Ville va donner systématiquement ses  
21 mandats.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [280] Qui a décidé ça?

24 R. Ça, ça s'est fait au niveau politique.

25 Q. [281] Mais qui a décidé ça?

1 R. Écoutez, je ne sais pas si ce n'est pas à l'époque  
2 de monsieur Drapeau dans ses dernières années ou  
3 peut-être à l'époque de monsieur Doré. Je ne  
4 voudrais pas m'avancer. Mais c'est un... Ils  
5 appelaient ça... Monsieur Lalonde appelait ça  
6 toujours son contrat, son mandat historique. C'est  
7 ce qui lui a permis probablement d'avoir également  
8 sans soumission le mandat de service professionnel  
9 pour le carrefour giratoire qui nous permet de  
10 traverser de l'île de Montréal à LeGardeur. Il  
11 avait également la responsabilité de faire toutes  
12 les études préliminaires du projet de  
13 revitalisation de Sherbrooke. C'est un projet qui  
14 devait... En tout cas, moi, quand je suis arrivé au  
15 début des années deux mille (2000), deux mille  
16 quatre (2004), on parlait d'un projet d'à peu près  
17 cent, cent vingt-cinq millions (125 M\$).

18 Alors, ils avaient, Génus, à l'époque,  
19 avait le loisir de faire tout ce qui se faisait  
20 dans l'est de Montréal. Donc, pour monsieur  
21 Lalonde, il dit : « Monsieur Marcil, Robert, viens  
22 chez nous, on est en pleine expansion, on a des  
23 choses assurées. » Je lui ai dit que j'allais  
24 penser à sa proposition. Quelques semaines, peut-  
25 être quelques mois plus tard, je lui ai reparlé en

1           lui disant : « Regarde, je m'en vais chez SM. » Je  
2           ne voulais pas tout de suite annoncer mes couleurs,  
3           parce que je ne l'avais pas annoncé à personne.  
4           « Je m'en vais chez SM pour différentes raisons. »  
5           Monsieur Lalonde n'a vraiment pas apprécié. Peu de  
6           temps après, la Ville a lancé un appel d'offres  
7           important, un appel d'offres de service  
8           professionnel pour des travaux en ingénierie, par  
9           la Direction des travaux publics. SM a eu quatre  
10          mandats qui lui ont été donnés, trois ou quatre  
11          mandats. SM a été une des entreprises qui a eu un  
12          des mandats. Les gens de chez Génius à l'époque  
13          espéraient beaucoup sur ce projet-là, ils n'en ont  
14          pas eu. Alors déjà, monsieur Lalonde m'associait  
15          avec ce projet-là. Quelques mois plus tard, j'ai  
16          été, j'ai fait un peu de maraudage. Je l'avoue,  
17          j'ai été chercher son technicien principal en génie  
18          municipal. Donc, son technicien qui faisait la  
19          grande partie de ses travaux en ingénierie  
20          municipale est venu travailler pour moi au bureau  
21          de Laval. Quelques semaines après, j'ai été  
22          chercher son technicien principal en génie routier,  
23          en ouvrages d'art, ponts et tunnels. À l'époque,  
24          j'avais la responsabilité des gens chez SM qui  
25          travaillent le groupe d'ouvrages d'art. Cette

1           personne-là est venue travailler également chez  
2           nous à nos bureaux de Montréal. Et après ça, j'ai  
3           commencé à attaquer le marché de la Couronne Nord,  
4           qui était un marché très ciblé par les gens de  
5           Génus. Donc, j'ai attaqué le marché de Le Gardeur,  
6           L'Assomption, Repentigny, Mirabel, Saint-Eustache,  
7           qui étaient des chasses gardées pour Génus. SM a  
8           décroché des contrats à Saint-Eustache. Moi je  
9           pense que tous ces éléments-là font en sorte que  
10          monsieur Lalonde a des raisons bien précises de  
11          m'en vouloir.

12          Me DENIS GALLANT :

13          Q. **[282]** Monsieur Lalonde a commencé à vous solliciter  
14          quand?

15          R. Il m'a sollicité au moment où il a su que je  
16          partais.

17          Q. **[283]** O.K. Est-ce que monsieur Lalonde, à l'instar  
18          de peut-être monsieur Poulin, a commencé à vous  
19          solliciter en deux mille sept (2007)?

20          R. Non, jamais.

21          Q. **[284]** En deux mille six (2006)? En deux mille huit  
22          (2008)?

23          R. Non.

24          Q. **[285]** Monsieur Lalonde, généralement, vous aviez  
25          des contacts avec lui pour quelle raison?

1 R. Bien, les contacts qu'on avait avec monsieur  
2 Lalonde, c'était pour parler des différents  
3 projets. Je vous disais que les bureaux de génie-  
4 conseil...

5 Q. **[286]** C'est lui qui vous appelait?

6 R. Bien, un ou l'autre. Bien, c'est lui qui  
7 m'appelait, oui, principalement pour avoir de  
8 l'information à ce niveau-là, voir un peu comment  
9 les projets avançaient. Monsieur Lalonde  
10 s'impliquait dans certains dossiers au niveau  
11 technique.

12 Q. **[287]** Mais ce n'était pas un joueur majeur, Groupe  
13 Séguin?

14 R. Non, le Groupe Séguin ce n'était pas un joueur  
15 majeur.

16 Q. **[288]** O.K.

17 R. Mais c'est un joueur qui avait quand même une bonne  
18 expertise de Montréal.

19 Q. **[289]** Mais ce n'est pas avec l'ingénieur que vous  
20 aviez le plus de contacts, ce n'est pas avec la  
21 firme que vous aviez le plus de contacts?

22 R. Bien, je ne pourrais pas le dire, je n'ai jamais  
23 fait d'évaluation des contacts d'un par rapport à  
24 l'autre. Sauf que j'ai toujours eu une bonne  
25 relation avec monsieur Lalonde au moment...

1 Q. **[290]** On en parle de monsieur Lalonde. Je vais vous  
2 demander de mettre à l'écran 39P-506. On va  
3 regarder les registres téléphoniques.

4 (11:01:34)

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[291]** Pendant ce temps, si on inversait les rôles.  
7 Supposons que ce serait plutôt vous, vous seriez  
8 monsieur Lalonde et puis monsieur Lalonde ce serait  
9 vous, est-ce que parce que vous refusez, quelqu'un  
10 vous refuse de venir vous joindre dans votre  
11 société, vous êtes prêt à aller à la télévision  
12 nuire à la réputation d'une personne tout  
13 simplement parce qu'elle a refusé un emploi puis  
14 qu'elle vous concurrence un peu dans certains  
15 marchés? En plus à la Ville de Montréal, vous savez  
16 que vous n'êtes pas impliqué à la Ville de  
17 Montréal. Vous avez dit vous-même ne pas être  
18 impliqué.

19 R. Oui.

20 Q. **[292]** Donc, il ne peut pas vous attribuer le tort  
21 d'avoir perdu certains appels d'offres lorsque vous  
22 êtes rendu chez SM. Donc, la deuxième raison ne  
23 tient pas, là. Vous n'êtes pas là, là. Donc, là on  
24 garde seulement la première, qui est celle que vous  
25 avez refusé son offre, puis la troisième, vous lui

1 faites un peu de compétition puis de maraudage dans  
2 son entreprise. Et pour ça, il vient à la  
3 Commission d'enquête puis il vous implique autant  
4 qu'il vous a impliqué. Pour ça, là, vous, feriez-  
5 vous ça, vous?

6 R. Bien, écoutez, le milieu du génie-conseil est un  
7 milieu extrêmement compétitif.

8 Q. **[293]** Écoutez, des milieux d'affaires pas  
9 compétitifs, ce n'est pas fréquent, là. La  
10 compétition est fréquente.

11 R. Non, effectivement. Et je vous le dis, dans le  
12 génie-conseil, le marché est difficile, c'est  
13 extrêmement difficile de tirer notre épingle du  
14 jeu. Les marchés ne sont pas gagnés, il faut les  
15 travailler très fort.

16 Q. **[294]** Mais ma question est simplement si vous, est-  
17 ce que vous auriez fait la pareille à monsieur  
18 Lalonde si c'était juste une question d'avoir  
19 refusé un emploi puis de faire un peu compétition  
20 dans les ressources humaines (inaudible)?

21 R. Écoutez, je vous dis qu'il n'y a rien d'impossible.  
22 Oui, je l'aurais peut-être fait. La Commission  
23 donne une belle planche.

24 Q. **[295]** Nuire autant à la réputation d'une personne  
25 pour ces raisons-là, vous, vous auriez été prêt à



1 faire ça?

2 R. Bien, écoutez, dépendamment des circonstances. Il  
3 faut toujours se ramener dans le contexte où les  
4 gens de chez Génius, l'entreprise, je pense qu'elle  
5 vit des difficultés financières importantes. Le  
6 gros de leur marché c'était Montréal.

7 Q. **[296]** Mais vous comprenez que ça ne vous fait pas  
8 une bonne presse ce que dit monsieur Lalonde sur  
9 vous, là?

10 R. Je suis tout à fait d'accord.

11 Q. **[297]** Et vous, vous auriez été prêt à le faire  
12 juste pour ces raisons-là?

13 R. Bien, écoutez...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[298]** Si je comprends bien, vous auriez été prêt à  
16 mentir devant la Commission juste pour nuire à la  
17 réputation de quelqu'un? C'est ce que vous venez de  
18 dire?

19 R. Lorsque je vous dis qu'il n'y a rien d'impossible,  
20 je ne peux pas me placer dans la peau de monsieur  
21 Lalonde, puis je ne peux pas me placer dans le  
22 contexte.

23 Q. **[299]** Non, non, vous auriez été prêt à venir mentir  
24 pour vous venger d'une personne?

25 R. Personnellement, non. Je ne suis pas de cette

1 nature-là.

2 Q. **[300]** Mais ce n'est pas ce que vous venez de dire  
3 tantôt.

4 R. Écoutez, ce que je vous dis...

5 Q. **[301]** Vous avez dit oui tantôt.

6 R. Tant et aussi longtemps qu'on n'est pas dans la  
7 situation, ce que je vous dis c'est que Génius ils  
8 ont une situation économique qui extrêmement  
9 difficile, ils ont perdu des clients, ils ont perdu  
10 du personnel. Personnellement, moi j'ai été leur  
11 prendre du personnel, j'ai attaqué leur marché. Moi  
12 je pense qu'ils essayent de survivre. Les gens qui  
13 sont chez Génius essayent de survivre. L'entreprise  
14 essaie de survivre. Alors, si on est capable de  
15 blesser un compétiteur, parce qu'en me visant moi  
16 personnellement, on vise également SM. On vise  
17 également SM. Alors, moi je pense que oui, ça fait  
18 partie d'une technique pour essayer de discréditer  
19 Robert Marcil, mais discréditer également SM.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[302]** Alors, si on comprend bien, l'ensemble de son  
22 témoignage est...

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[303]** Vous vous donnez beaucoup d'importance,  
25 Monsieur, là. Parce que de croire que vous, vous

1           pouvez à ce point ébranler une entreprise tout  
2           simplement en refusant leur offre puis en faisant  
3           un peu de maraudage, vous ne pensez pas que c'est  
4           un peu...

5           R. Bien, écoutez...

6           Q. **[304]** Vous amplifiez le...

7           R. Bien, Monsieur le commissaire...

8           Q. **[305]** ... le danger que vous représentez?

9           R. Génius avait des marchés très ciblés. Ils étaient  
10          très présents à Montréal. Ils avaient quelques  
11          clients sur la Rive Nord. Monsieur Lalonde les a  
12          bien expliqués. À partir du moment où il y a une  
13          compétition, puis on attaque systématiquement leurs  
14          clients et on décroche des mandats dans les villes  
15          avec qui ils avaient des relations d'affaires  
16          depuis longtemps, on vient de les ébranler  
17          sérieusement. Ce n'est pas une entreprise... Il ne  
18          faut pas se leurrer, le Groupe Genius, ce n'est pas  
19          une entreprise de mille (1 000) employés, donc,  
20          c'est un plus petit groupe, avec des ressources  
21          plus limitées. Donc, ils ne peuvent pas se  
22          retourner, ils n'ont pas de marché international  
23          sur lequel ils peuvent se retourner, ils sont  
24          vraiment limités dans un créneau très précis.

25          Q. **[306]** Êtes-vous d'accord avec moi que monsieur

1 Lalonde disait vrai lorsqu'il disait que vous, vous  
2 fréquentiez beaucoup Bernard Trépanier?

3 R. J'ai toujours dit que je ne le fréquentais... je  
4 fréquentais monsieur Trépanier, mais je ne  
5 fréquentais pas beaucoup monsieur Trépanier.

6 Q. **[307]** Bien, écoutez, quand on regarde le nombre  
7 d'appels, il y a eu quand même une certaine  
8 intensité, là, ce n'est pas un appel par trois  
9 mois. Il y a des mois où vous parliez neuf (9)  
10 fois, c'est seulement un cellulaire. Donc, vous  
11 avez tenté de vous rejoindre neuf (9) fois. On ne  
12 peut quand même pas dire que c'est une fois par  
13 trois (3), quatre (4) mois, là. S'il y a neuf (9)  
14 appels en septembre deux mille huit (2008), il y a  
15 neuf (9) appels, donc, on ne peut pas dire que vous  
16 vous fréquentez fréquemment. Ma question c'est :  
17 Est-ce que monsieur Lalonde disait vrai lorsqu'il  
18 disait que vous aviez des contacts avec Bernard  
19 Trépanier? Des contacts fréquents? Est-ce qu'il  
20 disait vrai?

21 R. Pour moi, une fréquentation, c'est de rencontrer  
22 les gens. Si le téléphone est une fréquentation,  
23 oui, je le fréquentais souvent, je lui parlais,  
24 bien, occasionnellement, pour moi, c'est  
25 occasionnel.

1 Q. [308] Et vous alliez au restaurant avec? Vous nous  
2 avez dit ça tout à l'heure?

3 R. Oui, j'ai été au restaurant occasionnellement avec  
4 lui.

5 Q. [309] C'est ça. Et puis, vous avez peut-être, dans  
6 d'autres circonstances, discuté politique, comme  
7 vous nous avez dit, aussi, là, peut-être après...  
8 bien, en fin de journée ou...

9 R. Non, les seules fois où je voyais monsieur  
10 Trépanier, c'est vraiment sur l'heure du dîner,  
11 prendre un lunch ou un déjeuner.

12 Q. [310] Et temps en temps, vous jasez au téléphone,  
13 j'imagine?

14 R. Oui, on parle au téléphone, je suis d'accord.

15 Q. [311] Donc, monsieur Lalonde disait vrai lorsqu'il  
16 disait que vous aviez des relations avec Bernard  
17 Trépanier?

18 R. Bien, cette portion-là, oui.

19 Q. [312] Oui, c'est ça.

20 R. Cette portion-là, oui.

21 Q. [313] Donc, au moins, il peut dire vrai à  
22 l'occasion?

23 R. Bien, je ne dis pas que monsieur Lalonde et que  
24 tout son témoignage est faux, c'est loin de ce que  
25 j'ai dit.

1 Q. **[314]** Donc, lorsque monsieur Lalonde nous dit que  
2 vous discutez avec monsieur Trépanier de la  
3 répartition des contrats, ça, est-ce que vous êtes  
4 d'accord avec ça?

5 R. Non, absolument pas.

6 Q. **[315]** Non? Vous n'avez jamais discuté de quelconque  
7 allocation de contrat avec monsieur Trépanier?  
8 Jamais?

9 R. Pas d'allocation de contrat. Ce que je vous ai dit  
10 tout à l'heure, c'est que je ne me souviens pas  
11 d'avoir parlé de résultats, de contrats, mais  
12 autrement...

13 Q. **[316]** Vous ne vous en souvenez pas, mais vous dites  
14 que c'est peut-être arrivé. Ça peut être un oui, ça  
15 peut être un non. C'est ça que vous dites, là?

16 R. Écoutez, si je ne me souviens pas, je ne veux pas  
17 affirmer oui, je ne peux pas affirmer non, je n'ai  
18 pas souvenance d'avoir eu ces discussions-là.

19 Q. **[317]** Mais ce que vous vous souvenez, c'est que ce  
20 n'est certainement pas juste non. Parce que sinon,  
21 vous nous diriez « non ».

22 R. Mais si c'était catégorique, ça serait non, mais...

23 Q. **[318]** C'est ça, mais vous ne vous en souvenez pas.

24 R. Je ne veux pas...

25 Q. **[319]** Donc, si vous ne vous en souvenez pas...

1 R. ... Monsieur le commissaire, je ne veux pas me  
2 compromettre à dire oui ou non, je suis dans  
3 l'incertitude.

4 Q. **[320]** Je reviens... et là, monsieur Lalonde vous en  
5 veut à ce point qu'il dit ici qu'il vous a donné  
6 deux mille dollars (2 000 \$) pour un comité de  
7 sélection, puis tout ça, il a inventé ça, là, pour  
8 vous faire mal et faire peur à SM, votre firme?

9 R. Bien, me faire mal, personnellement, en vouloir à  
10 ma réputation, je suis tout à fait d'accord, et je  
11 maintiens que je n'ai pas reçu d'argent de monsieur  
12 Lalonde.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. **[321]** Monsieur Lalonde nous explique qu'il a un  
15 système, les firmes de génie-conseil, plus tard,  
16 même les laboratoires, se sont entendus pour faire  
17 de la collusion avec la bénédiction et la  
18 participation du politique, à savoir, par monsieur  
19 Bernard Trépanier et, ultimement, par monsieur  
20 Frank Zampino. Et monsieur Lalonde est venu  
21 expliquer que vous faisiez également partie de ce  
22 système-là, en donnant de l'information  
23 privilégiée. Hier, on vous a posé la question, vous  
24 avez répondu, en premier, non, puis vous mettant  
25 devant le fait accompli, vous avez dit oui, vous

1           avez donné de l'information privilégiée à des  
2           entrepreneurs. Alors pourquoi nous pourrions vous  
3           croire, cette fois-ci, que vous n'avez jamais donné  
4           d'information privilégiée, quant aux résultats d'un  
5           comité de sélection? Quand je vous posais... je  
6           posais l'hypothèse suivante, par exemple, un  
7           téléphone à Trépanier en disant, par exemple, SM en  
8           premier, Dessau en deuxième, Axor en troisième et  
9           la réponse que vous avez donnée, parce que là vous  
10          avez peut-être peur qu'on vous montre quelque chose  
11          et vous avez dit... vous avez adopté l'attitude  
12          « je ne m'en souviens pas » ou « peut-être que ».  
13          Alors, êtes-vous capable de nous dire que vous  
14          n'avez jamais appelé monsieur Lalonde pour lui  
15          donner ce renseignement-là, à savoir que des  
16          firmes... « il y a trois firmes, il y a cinq firmes  
17          qui ont soumissionné, il y a trois firmes qui vont  
18          se qualifier et voici l'ordre. » Êtes-vous en  
19          mesure de nous dire que ça, également, ça n'a  
20          jamais arrivé? Vous n'avez jamais parlé à monsieur  
21          Lalonde?

22         R. Bien, je ne me souviens pas...

23         Q. **[322]** D'un résultat de comité?

24         R. ... avoir parlé à monsieur Lalonde. Donnée un  
25         résultat?



1 Q. **[323]** Oui. À monsieur Lalonde. « Hey, mon Michel,  
2 t'arrives... ta firme arrive deuxième. »

3 R. Ça, c'est possible.

4 Q. **[324]** Ça, c'est possible?

5 R. Ça, je vous dirais que c'est possible. Si monsieur  
6 Lalonde a soumissionné, une fois que le comité de  
7 sélection a été réalisé, une fois que l'évaluation  
8 est faite, le comité est fait, on diffuse  
9 l'information. Donc, on appelle les  
10 soumissionnaires pour leur dire: « Bien, voici...  
11 voici le plus bas soumissionnaire »...

12 Q. **[325]** Et est-ce que c'est nécessairement,  
13 généralement, un membre du comité de sélection -  
14 parce qu'il y en a cinq (5) - un membre du... c'est  
15 le devoir d'un membre du comité de sélection de  
16 dire: « Hey, tu es arrivé troisième, champion »?  
17 C'est ça que vous nous dites?

18 R. Bien, règle générale, puis encore là, c'est une  
19 règle générale, c'est le responsable du dossier,  
20 donc la direction qui a la responsabilité du  
21 mandat, qui communiquait directement avec ses  
22 soumissionnaires.

23 Q. **[326]** Mais vous, là... Parce qu'on regardait les  
24 registres, qui sont assez impressionnants avec  
25 monsieur Lalonde et qui ne sont pas sur une aussi

1 longue période que ça. Entre le trente (30) juillet  
2 deux mille sept (2007) et le trente (30) juin deux  
3 mille huit (2008), on en a recensé cent six (106)  
4 et ce sont tous des appels sortants. Et, je vais  
5 faire l'exercice avec vous, là, on ne l'a pas fait  
6 hier, on l'avait déposé. Alors, si je regarde... on  
7 commence, premier (1<sup>er</sup>) août deux mille sept (2007),  
8 durée, cinq minutes, sortant; trois (3) août deux  
9 mille sept (2007), quatre minutes, sortant; vingt  
10 (20) août deux mille huit (2008), cinq minutes;  
11 vingt (20) août deux mille huit (2008), deux  
12 minutes, une heure plus tard, une heure quinze plus  
13 tard; vingt-sept (27) août deux mille huit (2008),  
14 trois minutes; cinq (5) septembre deux mille sept  
15 (2007), une minute; cinq (5) septembre deux mille  
16 sept (2007), quatre minutes; six (6) septembre deux  
17 mille sept (2007), une minute; douze (12) septembre  
18 deux mille sept (2007), deux minutes ; vingt (20)  
19 septembre deux mille sept (2007), une minute; vingt  
20 et un (21) septembre, trois minutes; premier (1<sup>er</sup>)  
21 octobre, une minute. Oh! Deux (2) octobre deux  
22 mille sept (2007), neuf minutes - et là, on en a  
23 beaucoup, là. Alors, deux (2) octobre deux mille  
24 sept (2007), une minute; quatre (4) octobre deux  
25 mille sept (2007), une minute; vingt-neuf (29)

1           octobre deux mille sept (2007), onze (11) minutes;  
2           trente et un (31) octobre deux mille sept (2007),  
3           deux minutes; sept (7) novembre deux mille sept  
4           (2007), cinq minutes; vingt-huit (28) novembre deux  
5           mille sept (2007), cinq minutes; vingt-neuf (29)  
6           novembre deux mille sept (2007), cinq minutes; cinq  
7           (5) décembre deux mille sept (2007), six minutes;  
8           dix (10) décembre deux mille sept (2007), quatre  
9           minutes; quatorze (14) décembre deux mille sept  
10          (2007), une minute; dix-huit (18) décembre deux  
11          mille sept (2007) à dix-huit heures quarante-huit  
12          (18 h 48), deux minutes.

13                        Vous faites du bureau le soir, Monsieur  
14           Marcil?

15           R. Je n'ai jamais compté mes heures.

16           Q. **[327]** Parfait. Dix-neuf (19) décembre deux mille  
17           sept (2007) à dix heures quarante (10 h 40) le  
18           matin, quatre minutes; vingt-deux (22) décembre, un  
19           petit peu avant Noël, six minutes; quatorze (14)  
20           janvier deux mille huit (2008), sept minutes; seize  
21           (16) janvier deux mille huit (2008), une minute;  
22           dix-sept (17) janvier deux mille huit (2008), deux  
23           minutes.

24                        Ensuite de ça, dix-huit (18) janvier deux  
25           mille huit (2008), quatre minutes, une minute. Et

1 là ça continue, ça continue, là. Je vais manquer de  
2 salive, là, mais on s'entend, là, que c'est... Et  
3 ce sont tous des sortants. Groupe Séguin qui est  
4 une petite firme, moi, je regrette, là, n'a pas le  
5 nombre de contrats pour justifier de parler au  
6 directeur de la réalisation des travaux sur une  
7 base aux deux jours, aux trois jours, des une  
8 minute, deux minutes, cinq minutes.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Il y a des conversations toutefois, Maître Gallant,  
11 le six (6) juin deux mille huit (2008), dix-sept  
12 (17) minutes.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Dix-sept (17) minutes.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Le seize (16) juin deux mille... le dix (10) juin  
17 deux mille huit (2008)...

18 Me DENIS GALLANT :

19 Oui. Le dix (10) juin deux mille huit (2008), seize  
20 (16) minutes.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... seize (16) minutes.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Et on peut descendre, là, je vous dirais huit  
25 minutes cinquante-deux pour le huit (8) juillet et

1 ensuite de ça, on en a... on en a, là, le dix-huit  
2 (18) septembre, un peu plus long. On est environ à  
3 huit minutes. Et si on en prend encore à la  
4 dernière page, vous avez des... qui est assez...  
5 Celle-là, elle devait être intéressante, vingt-sept  
6 (27) janvier deux mille neuf (2009), cinquante-  
7 trois (53) minutes, celle-là est assez  
8 significative.

9 Q. **[328]** Vous souvenez-vous de quoi vous avez parlé  
10 pendant cinquante-trois (53) minutes?

11 R. Non, je ne pourrais pas vous dire.

12 Q. **[329]** Est-ce que vous changez de réponse après  
13 avoir vu tous ces appels-là avec monsieur Lalonde?

14 R. Écoutez...

15 Q. **[330]** C'est le monsieur qui vous en veut, ça, c'est  
16 le monsieur que vous parlez quasiment à tous les  
17 jours, aux deux jours.

18 R. Monsieur Lalonde...

19 Q. **[331]** Un monsieur qui a l'intention de vous nuire,  
20 ça.

21 R. Monsieur Lalonde, malgré le fait que son entreprise  
22 est une petite entreprise, ils étaient quand même  
23 très présents. Quand vous regardez les mandats  
24 qu'ils ont eus, ils ont eu plusieurs mandats à  
25 l'intérieur de consortiums. Ils ont eu des projets

1 importants, on parle du projet Sherbrooke. Ils  
2 étaient présents dans beaucoup de dossiers à la  
3 Ville de Montréal. Je ne vois pas, moi... Écoutez,  
4 oui, j'ai parlé régulièrement à monsieur Lalonde  
5 et...

6 Q. [332] J'ai l'intention de vous demander une pause  
7 et j'aurai quelques questions. Mon intention, c'est  
8 de finir l'interrogatoire en chef vers midi et  
9 demie (12 h 30). Je ne sais pas si de l'autre côté,  
10 pour planifier...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce qu'il y aura du contre-interrogatoire?

13 Me PHILIPPE BERTHELET :

14 Il n'y a pas de questions supplémentaires pour la  
15 Ville de Montréal.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Est-ce que d'autres personnes ont l'intention de  
18 contre-interroger? Merci.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Merci, Madame.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22

23 REPRISE DE L'AUDIENCE (11:38:40)

24 LA GREFFIÈRE :

25 Monsieur Robert Marcil, vous êtes sous le même

1 serment.

2 R. Merci.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[333]** Alors, je vais continuer, si vous me le  
5 permettez, au dépôt des comités de sélection. J'ai  
6 déposé comme dernier document qui était l'onglet  
7 41, le coter sur 526, c'était l'appel... pas  
8 l'appel d'offres, mais le comité de sélection du  
9 vingt-huit (28) mai deux mille neuf (2009). Et j'ai  
10 pas plus de commentaire à faire sur ce document-là,  
11 mais il sera déposé, comme je vous ai dit, pour  
12 besoin futur.

13 LA GREFFIÈRE :

14 526.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Oui. Alors, c'est 526.

17

18 39P-526 : Formation du comité de sélection pour  
19 l'appel d'offres no 09-11018, le 28  
20 mai 2009

21

22 Si on peut maintenant aller, Madame Blanchette, à  
23 l'onglet 42 qui va être la pièce 527 et c'est un  
24 comité de sélection pour le seize (16) juin deux  
25 mille neuf (2009) dans lequel Robert Marcil est

1 également l'un des membres.

2

3 39P-527 : Formation du comité de sélection pour  
4 l'appel d'offres no 09-11031, le 16  
5 juin 2009

6

7 Et ce sont des services professionnels pour trois  
8 firmes pour réaliser l'étude géotechnique requise  
9 pour des expertises et pour différents projets de  
10 construction et d'infrastructure qui seront  
11 réalisés par les services corporatifs et les  
12 arrondissements. Et vous avez, à la deuxième page,  
13 encore là ce sont, si je ne m'abuse, Monsieur  
14 Marcil, des laboratoires, c'est ça?

15 R. Oui, effectivement.

16 Q. **[334]** Alors, et comme Tecsalt, vous avez AMEC E&E  
17 Division, avec AMEC Amérique Limitée, Groupe  
18 Qualitas, Inspec-Sol et LVM-Technisol. Inspec-Sol,  
19 est-ce que... je ne sais pas si je vous ai posé la  
20 question, est-ce que c'est relié à une grosse firme  
21 de génie-conseil, à votre connaissance?

22 R. De mémoire, je crois qu'ils étaient... ils sont  
23 indépendants, oui, effectivement.

24 Q. **[335]** Ils sont indépendants.

25 R. Encore aujourd'hui.



1 Q. **[336]** Parfait. Alors, prochain comité de sélection,  
2 43.

3 LA GREFFIÈRE :  
4 528.

5 Me DENIS GALLANT :  
6 528. Merci.

7  
8 39P-528 : Formation du comité de sélection pour  
9 l'appel d'offres no 09-11043, le 17  
10 juin 2009

11

12 Q. **[337]** Et services professionnels de cinq  
13 laboratoires prévus pour réaliser le contrôle  
14 qualitatif de matériaux d'expertise dans les  
15 différents projets de construction, de  
16 réhabilitation ou de réfection d'infrastructure, et  
17 vous êtes avec monsieur Laurent Gravel. Et si nous  
18 allons à la prochaine page, ce sont des...  
19 également des laboratoires. Et je n'ai pas d'autre  
20 question à poser sur cette pièce-là. Donc, ça va  
21 conclure pour les comités de sélection.

22 J'ai pris connaissance de documents qui  
23 nous ont été acheminés par la Ville de Montréal et  
24 j'aurai le document bientôt. Ce que ça dit, dans un  
25 document qui émane de la Ville de Montréal :

1 Critères dont les services centraux se  
2 sont dotés pour la formation des  
3 comités de sélection

4 et on dit :

5 Un comité de sélection doit être  
6 composé d'au moins trois membres,  
7 excluant le secrétaire du comité;  
8 éviter qu'une majorité de membres  
9 désignés proviennent d'un même  
10 service; approuvé par le directeur  
11 principal du Service de la  
12 concertation des arrondissements et  
13 des ressources matérielles.

14 Alors, qu'en est-il? On en a vu passer là, vous  
15 étiez avec monsieur Yves Themens. Alors, on  
16 comprend que, ça, ce n'est pas souhaitable ça?

17 R. Écoutez, à la lecture de ce que vous nous faites,  
18 on parle d'éviter et on parle d'éviter qu'il y ait  
19 une majorité. Si je me souviens bien, le document  
20 que vous nous avez présenté...

21 Q. **[338]** Oui.

22 R. ... il y avait cinq évaluateurs...

23 Q. **[339]** O.K.

24 R. ... et deux du même service. Donc, dans mon livre à  
25 moi, ce n'est pas une majorité.

1 Q. [340] O.K. Mais, le fait qu'un des membres soit  
2 votre subordonné, il n'y a pas là un problème?

3 R. Non, je ne vois pas un problème.

4 Q. [341] Vous ne voyez pas de problème.

5 R. Je ne vois pas un problème.

6 Q. [342] Vous ne voyez pas de problème.

7 R. Je ne vois pas un problème.

8 Q. [343] O.K. C'est beau. Alors ça va compléter pour  
9 les comités de sélection. J'ai maintenant  
10 l'intention de vous poser quelques questions sur  
11 monsieur Milioto.

12 R. Hum, hum.

13 Q. [344] Alors, monsieur Milioto, c'est une personne  
14 que vous... qui était à la tête, il était président  
15 de Mivela Construction?

16 R. Oui.

17 Q. [345] C'est un monsieur qui est... C'est un  
18 monsieur qui est dans le secteur des trottoirs,  
19 principalement.

20 R. Hum, hum. Oui.

21 Q. [346] On a vu, des fois il soumissionnait, par  
22 contre, pour des travaux d'égouts secondaires, mais  
23 je pense que principalement, son domaine, c'était  
24 les trottoirs. C'est un monsieur que vous  
25 connaissez depuis combien d'années?

1 R. Bien, je crois que monsieur Milioto, je vous le  
2 disais, je pense lundi, je l'ai rencontré, je  
3 crois, en deux mille quatre (2004). Moi je suis  
4 arrivé en deux mille trois (2003), donc quelque  
5 part, je pense, encore, au début de l'année deux  
6 mille quatre (2004).

7 Q. **[347]** Début de l'année deux mille quatre (2004),  
8 puis à ce moment-là c'était quoi vos liens avec  
9 monsieur Milioto?

10 R. Bien, monsieur Milioto était un des fournisseurs de  
11 services à la Ville.

12 Q. **[348]** O.K. Et est-ce que c'est un monsieur que vous  
13 avez côtoyé autrement que sur une base strictement  
14 professionnelle?

15 R. Bien, écoutez, strictement professionnelle, non. La  
16 Commission l'a annoncé, j'ai été au mariage de sa  
17 fille.

18 Q. **[349]** O.K. Et vous souvenez-vous quand est-ce que  
19 ça a eu lieu, ce mariage-là?

20 R. Non. Pas vraiment. Dans les années deux mille  
21 (2000), là. Je ne me souviens pas exactement.

22 Q. **[350]** Est-ce que vous êtes plus précis, là?

23 R. Bien, peut-être...

24 Q. **[351]** Avez-vous des mariages à tous les samedis?

25 R. ... deux mille six (2006), deux mille sept (2007),

1 peut-être. Peut-être deux mille sept (2007).

2 Q. [352] Monsieur Milioto dit que c'était un mariage à  
3 l'italienne, donc il y a énormément de personnes.

4 Généralement on se souvient de ces mariages-là.

5 Est-ce que vous êtes capable de nous... d'être plus  
6 précis, quand est-ce que ce mariage-là a eu lieu?

7 Quand est-ce que vous y avez été?

8 R. Bien, écoutez, je vous dis je crois que c'est  
9 autour de deux mille sept (2007).

10 Q. [353] Autour de deux mille sept (2007)?

11 R. Mais je ne suis pas capable de vous donner une date  
12 précise, là.

13 Q. [354] O.K. Est-ce que c'était... Le mariage a eu  
14 lieu, le mariage d'Elena?

15 R. Hum, hum.

16 Q. [355] Vous saviez que monsieur Milioto avait cinq  
17 filles?

18 R. Hum, hum, oui.

19 Q. [356] Et, on y reviendra tantôt, madame Caterina  
20 Milioto était une des vos subordonnées à la Ville  
21 de Montréal?

22 R. Oui.

23 Q. [357] Et est également, maintenant, une de vos  
24 collègues chez SM.

25 R. Oui. Absolument.

1 Q. **[358]** Exact? Parfait. Alors, madame Caterina  
2 Milioto, quand vous avez été invité par monsieur  
3 Milioto pour aller au mariage de sa fille, est-ce  
4 qu'elle était, à ce moment-là, à votre emploi à la  
5 Ville de Montréal?

6 R. Oui. Elle était déjà à mon emploi.

7 Q. **[359]** Donc, c'est quelque part après deux mille six  
8 (2006).

9 R. Oui oui, c'est quelque part après deux mille six  
10 (2006), oui. Effectivement. Elle était à mon  
11 emploi, et c'est même à sa recommanda... En fait,  
12 c'est elle qui m'a demandé d'être présent au  
13 mariage. « Ah, ça serait le fun si tu venais avec  
14 nous. »

15 Q. **[360]** C'est elle qui vous a demandé.

16 R. Oui.

17 Q. **[361]** Ce n'est pas monsieur Milioto.

18 R. Bien, j'ai reçu une invitation officielle par la  
19 suite. Mais madame Milioto m'a demandé, « Ah,  
20 Monsieur Marcil, ça serait le fun si tu venais au  
21 mariage, c'est un bel événement. Ce serait  
22 apprécié. » Alors j'ai reçu une invitation  
23 officielle, là, un faire-part standard, là, comme  
24 les invités ont reçu.

25 Q. **[362]** O.K. Et ça, vous situez ça à peu près en deux

1 mille sept (2007)?

2 R. Je vous dis à peu près deux mille sept (2007), oui.

3 Q. **[363]** O.K. Et monsieur Milioto, avant deux mille  
4 sept (2007), ce qu'on comprend, c'est que vous  
5 aviez des contacts fréquents avec monsieur Milioto.

6 R. Bien, c'est un entrepreneur parmi les autres, là,  
7 de la même façon.

8 Q. **[364]** Généralement vous avez besoin d'un certain  
9 support, alors je vais vous demander qu'on affiche  
10 à l'écran, qui était l'onglet 58, les registres  
11 téléphoniques entre Nicolo Milioto et Robert  
12 Marcil. Alors, ce sont des registres téléphoniques  
13 dont nous avons des données à partir du premier  
14 (1er) août deux mille sept (2007) jusqu'au vingt-  
15 neuf (29) avril deux mille neuf (2009). Je vais  
16 faire un petit peu le même exercice avec vous, le  
17 tour de ces contacts-là avec monsieur Milioto.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[365]** Et j'en ai quatre-vingt-huit (88), j'en ai  
20 dénombré quatre-vingt-huit (88) qui sont  
21 exclusivement sortants. Alors, si on commence,  
22 premier (1er) août deux mille sept (2007), alors  
23 une minute. Vous avez ensuite, le vingt-sept (27)  
24 août, deux minutes. Vingt-neuf (29) août, deux  
25 minutes. Trente (30) août, deux minutes. Trente et

1 un (31) août, deux minutes. Vous souvenez-vous si  
2 le mariage d'Elena a eu lieu cet été-là?

3 R. Je ne pourrais pas vous dire. Je ne pourrais pas  
4 vous dire. Comme je vous dis, fin des années deux  
5 mille (2000), deux mille sept (2007), ça peut être  
6 deux mille huit (2008). Je ne sais pas.

7 Q. **[366]** Six (6) septembre deux mille sept (2007), une  
8 minute.

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[367]** Sept (7) septembre deux mille sept (2007),  
11 une minute. Vingt-quatre (24) septembre deux mille  
12 sept (2007), une minute. Vingt-cinq (25) septembre  
13 deux mille sept (2007), trois minutes. Vingt-six  
14 (26) septembre deux mille sept (2007), deux  
15 minutes. Douze (12) octobre deux mille sept (2007),  
16 deux minutes. Dix-neuf (19) octobre deux mille sept  
17 (2007), deux minutes. Vingt-deux (22) octobre deux  
18 mille sept (2007), deux minutes. Trente (30)  
19 octobre deux mille sept (2007), une minute. Neuf  
20 (9) novembre deux mille sept (2007), deux minutes  
21 et douze (12) novembre deux mille sept (2007), une  
22 minute; douze (12) novembre deux mille sept (2007),  
23 une minute; quinze (15) novembre deux mille sept  
24 (2007), deux minutes; dix (10) décembre deux mille  
25 sept (2007), deux minutes; dix-huit (18) décembre



1 deux mille sept (2007), une minute; dix-neuf (19)  
2 décembre, une minute; dix-neuf (19) décembre deux  
3 mille sept (2007), deux minutes et le vingt (20)  
4 décembre deux mille sept (2007), deux minutes. Moi,  
5 je ne suis pas ingénieur mais je ne pense pas que,  
6 des trottoirs, ça se construit l'hiver, hein?

7 R. Généralement, on fait les trottoirs jusqu'au...  
8 idéalement, on essaie de finir à la fin... début  
9 novembre mais des fois, effectivement, on étire  
10 jusqu'au mois de décembre.

11 Q. **[368]** Parfait. Et est-ce que je comprends  
12 également... je comprends également que faire... si  
13 on a à faire des contrats d'infrastructure l'hiver,  
14 ça coûte beaucoup plus cher?

15 R. Oui, évidemment.

16 Q. **[369]** Faire des trottoirs l'hiver, ce n'est  
17 vraiment pas l'idéal parce que ça coûte beaucoup  
18 plus cher?

19 R. Bien, écoutez, faire des trottoirs en hiver, on ne  
20 le... techniquement, on essaie de ne pas le faire.  
21 On peut se retrouver dans des saisons hivernales,  
22 on peut... c'est des conditions hivernales au mois  
23 de novembre, là, ou encore au mois de décembre,  
24 oui.

25 Q. **[370]** Moi, j'ai déjà écouté un reportage à la

1 télévision, monsieur Milioto avait pris la parole  
2 puis il disait, pour expliquer l'écart dans ses  
3 prix, qui était vraiment faramineux, il expliquait,  
4 l'hiver, ça coûtait très cher faire des trottoirs.  
5 Est-ce qu'il avait raison?

6 R. Bien, quand on le demande. Quand on demande  
7 d'avoir... pour une raison ou une autre, si on doit  
8 faire des trottoirs durant la période hivernale, à  
9 partir du moment où on a du gel, c'est-à-dire à  
10 partir du début du mois d'octobre, on doit  
11 absolument chauffer la pierre, on doit absolument  
12 faire... avoir des couvertes isolantes également ,  
13 alors, oui, il y a un coût supplémentaire.

14 Q. **[371]** On s'entend, si monsieur Milioto appelle le  
15 directeur de la réalisation des travaux, les dix  
16 (10) décembre, les dix-huit (18) décembre, les dix-  
17 neuf (19) décembre, les dix-neuf (19) décembre, les  
18 vingt (20) décembre puis, après ça, au mois de  
19 janvier, au mois de février, ce n'est pas pour  
20 parler de trottoirs?

21 R. Bien, écoutez, comme je vous disais précédemment,  
22 c'est peut-être pour me parler un peu, là, des  
23 projets qui s'en viennent, ses chèques, parce qu'à  
24 partir de ce moment-là, on est à finaliser les  
25 contrats, on ferme les projets. C'est possible que

1 ce soit pour ces raisons-là.

2 Q. **[372]** O.K. Neuf (9) janvier, une minute; douze (12)  
3 janvier deux mille huit (2008), deux minutes. Est-  
4 ce qu'on a le temps, en une et deux minutes, de  
5 parler à savoir si son chèque va être finalisé,  
6 comment ça fonctionne ou plutôt c'est qu'on se  
7 rencontre puis on va se parler entre quatre yeux?

8 R. Bien, je vous dirais qu'en deux minutes, on est  
9 capable de se poser la question : « Écoute, tel  
10 projet, le chèque, la demande de paiement est  
11 faite, on est rendu où? » Et ça ne prend pas une  
12 minute lui répondre.

13 Q. **[373]** O.K. À la St-Valentin, trois fois, une  
14 minute, une minute, une minute trente-trois. Vingt-  
15 deux (22) février deux mille huit (2008), une  
16 minute quatre; vingt-huit (28) février deux mille  
17 huit (2008), deux minutes quatorze; vingt-huit (28)  
18 février encore, cette fois-ci en fin d'après-midi,  
19 une minute.

20 Premier (1<sup>er</sup>) avril, une minute quatre;  
21 trois (3) avril, une minute; trois (3) avril deux  
22 mille huit (2008), une minute; sept (7) avril deux  
23 mille huit (2008), une minute; dix-sept (17) avril  
24 deux mille huit (2008), une minute trente; dix-huit  
25 (18) avril deux mille huit (2008), une minute;

1 vingt-cinq (25) avril deux mille huit (2008), une  
2 minute.

3 Sept (7) mai deux mille huit (2008), une  
4 minute; douze (12) mai deux mille huit (2008), une  
5 minute vingt et une; vingt (20) mai deux mille huit  
6 (2008), une minute; vingt et un (21) mai, une  
7 minute; vingt et un (21) mai, une minute. Et là ce  
8 n'est pas un appel qui est raccroché, là, c'est  
9 huit heures trente-huit (8 h 38) et on a midi  
10 vingt-huit (12 h 28). Vingt-sept (27) mai deux  
11 mille huit (2008), une minute douze; vingt-huit  
12 (18) mai deux mille huit (2008), une minute; vingt-  
13 huit (28) mai, une minute.

14 Six (6) juin deux mille huit (2008), une  
15 minute; neuf (9) juin deux mille huit (2008), une  
16 minute. Monsieur Milioto c'est un homme de peu de  
17 mots.

18 R. Effectivement, ce n'est pas quelqu'un qui parle  
19 beaucoup.

20 Q. **[374]** Ce n'est pas un bavard ça, hein. Seize (16)  
21 juin deux mille huit (2008), deux minutes; dix-neuf  
22 (19) juin deux mille huit (2008), une minute.

23 Quatre (4) juillet, une minute quinze; sept  
24 (7) juillet, une minute cinq; sept (7) juillet deux  
25 mille huit (2008), une minute; huit (8) juillet,

1 une minute; huit (8) juillet, une minute; onze (11)  
2 juillet, une minute; onze (11) juillet, une minute;  
3 vingt-quatre (24) juillet, une minute; vingt-huit  
4 (28) juillet, une minute.

5 Premier (1<sup>er</sup>) août deux mille huit (2008),  
6 une minute; vingt-cinq (25) août deux mille huit  
7 (2008), une minute quarante-quatre; le vingt-six  
8 (26) août deux mille huit (2008), deux minutes dix;  
9 vingt-six (26) août, une minute.

10 Trois (3) septembre, une minute; quinze  
11 (15) septembre, une minute; seize (16) septembre,  
12 une minute.

13 Trente (30) octobre, une minute; trente et  
14 un (31) octobre, une minute et douze. Donc, pendant  
15 que vous êtes en Italie, c'est évident, vous n'avez  
16 pas... vous avez appelé monsieur Borsellino de là-  
17 bas mais vous n'avez pas appelé monsieur Milioto.

18 Trois (3) novembre, une minute vingt; douze  
19 (12) novembre deux mille huit (2008), une minute;  
20 vingt-cinq (25) novembre deux mille huit (2008),  
21 une minute quarante; vingt-six (26) novembre deux  
22 mille huit (2008), une minute.

23 Onze (11) décembre deux mille huit (2008),  
24 une minute; vingt-deux (22) janvier deux mille neuf  
25 (2009), une minute; vingt-six (26) janvier deux

1 mille neuf (2009), une minute; trente (30) janvier  
2 deux mille neuf (2009), une minute une; deux (2)  
3 février deux mille neuf (2009), une minute; seize  
4 (16) février deux mille neuf (2009), une minute;  
5 dix-huit (18) février deux mille neuf (2009), une  
6 minute une; vingt (20) février deux mille neuf  
7 (2009), une minute.

8 Deux (2) mars deux mille neuf (2009), une  
9 minute une; trois (3) mars deux mille neuf (2009),  
10 une minute; trois (3) mars deux mille neuf (2009),  
11 une minute.

12 Dix (10) avril deux mille neuf (2009), une  
13 minute quinze; vingt (20) avril deux mille neuf  
14 (2009), une minute vingt-huit; vingt-deux (22)  
15 avril deux mille neuf (2009), une minute neuf; ah,  
16 vingt-huit (28) avril deux mille neuf (2009),  
17 grosse conversation, trois minutes vingt et un  
18 (3:21); vingt-neuf (29) avril deux mille neuf  
19 (2009), une minute vingt-huit (28).

20 Pourquoi l'appeler aussi souvent?

21 R. Écoutez, je comprends mal qu'on est juste en appels  
22 sortants. Encore là, comme j'expliquais hier, il y  
23 a probablement beaucoup d'appels que lui a faits au  
24 bureau, puis c'est des retours d'appels que je lui  
25 fais. Monsieur Milioto est impliqué dans plusieurs

1           projets.

2           Q. **[375]** Monsieur Milioto est impliqué au Consenza,  
3           est impliqué avec monsieur Bernard Trépanier, est  
4           impliqué à ramasser de l'argent pour le politique.  
5           Est-ce qu'on vous a déjà parlé... Est-ce que...  
6           Vous êtes ami avec monsieur Trépanier, est-ce que  
7           vous avez déjà vu monsieur Milioto avec monsieur  
8           Trépanier?

9           R. Jamais.

10          Q. **[376]** Jamais?

11          R. Jamais.

12          Q. **[377]** Vous avez été dans une activité de  
13          financement à Union Montréal au Rizz. Monsieur  
14          Trépanier devait être là?

15          R. Je ne me souviens pas. Je crois qu'il n'était pas  
16          là.

17          Q. **[378]** Monsieur Milioto, lui, est-ce qu'il était là?  
18          Parce que vous avez dit hier qu'il y avait plein  
19          d'entrepreneurs...

20          R. Je pense que monsieur Milioto était là.

21          Q. **[379]** Parfait.

22          R. Je pense que monsieur Milioto était là.

23          Q. **[380]** Vous étiez au courant que monsieur Milioto  
24          était proche d'Union Montréal?

25          R. Non. Je savais que monsieur Milioto achetait des

1           billets de participation aux événements politiques.

2           Q. **[381]** Comment ça vous saviez ça?

3           R. Parce qu'il me l'a dit. Et plusieurs entrepreneurs  
4           le disaient. Les bureaux de génie-conseil le  
5           disaient qu'ils participaient, qu'ils achetaient  
6           des billets de cocktail dans les arrondissements et  
7           dans plusieurs autres villes de la région de  
8           Montréal. C'était connu. Personne faisait de  
9           cachette là-dessus.

10          Q. **[382]** Parfait. À un moment donné, il va y avoir un  
11          poste d'ouvert à la Ville comme ingénieur. O.K. Et  
12          ça va être... Il va y avoir un comité de sélection.  
13          Et madame Caterina Milioto va être embauchée.

14          R. Hum, hum.

15          Q. **[383]** Parfait. Juste nous dire les circonstances  
16          d'embauche de madame Caterina Milioto?

17          R. Bien, madame Milioto a été embauchée pour un poste  
18          où la nature du travail était de travailler en  
19          gestion des impacts. Ce qu'on entend par gestion  
20          des impacts, et je vous en ai parlé un petit peu en  
21          début de témoignage, la Ville s'apercevait qu'elle  
22          manquait beaucoup de cohérence au niveau de la  
23          planification des travaux et de faire une plus  
24          grande... de plus grandes communications avec ses  
25          citoyens, d'avoir une vision à plus long terme



1           lorsqu'on débutait des travaux et lorsqu'on les  
2           réalisait. Alors, madame Milioto avait donc été en  
3           entrevue, justement, pour ce poste de gestion des  
4           impacts.

5           Q. **[384]** Alors, qui l'a invitée à postuler à la Ville?

6           R. En fait, c'est moi qui l'avais invitée à postuler à  
7           la Ville.

8           Q. **[385]** Vous connaissiez madame Milioto. Est-ce que  
9           c'est à l'invitation de son père?

10          R. Non, absolument pas.

11          Q. **[386]** Absolument pas?

12          R. Non.

13          Q. **[387]** Absolument pas. Ça a été dans quelle  
14          circonstance que vous avez invité madame Milioto à  
15          postuler à la Ville?

16          R. J'ai rencontré madame Milioto, c'était dans une  
17          soirée des gradués de l'Université McGill, parce  
18          qu'elle est diplômée de McGill aussi. Je jaisais avec  
19          madame Milioto. Et madame Milioto me disait qu'elle  
20          cherchait des nouveaux défis.

21          Q. **[388]** Quand ça?

22          R. Ah, je pense qu'on est en fin deux mille cinq  
23          (2005). Et à ce moment-là, on avait débuté  
24          justement le recrutement pour les différents  
25          projets. Je lui ai donné ma carte. J'ai dit :

1           « Écoutez, si ça vous intéresse, faites-moi  
2           parvenir, envoyez-moi un courriel, dites-moi que  
3           vous avez un intérêt puis je vous dirigerai vers  
4           les Ressources humaines. »

5           Q. **[389]** Et quand vous l'avez rencontrée, bon, là, on  
6           s'entend, elle est une graduée de McGill, mais je  
7           pense que vous n'avez pas le même âge, donc vous  
8           n'êtes pas gradué en même temps?

9           R. Non, effectivement.

10          Q. **[390]** Loin de là. Pas pour vous dire que vous êtes  
11          vieux, là, mais...

12          R. C'est gentil.

13          Q. **[391]** Plaisir. Et madame Milioto, vous la  
14          rencontrez, mais ce n'est pas une collègue de  
15          classe?

16          R. Non, non, ce n'est pas une collègue de classe.

17          Q. **[392]** Alors, peut-être juste nous dire, vous la  
18          rencontrez comment : « Milioto, ah, Milioto, t'es-  
19          tu parente avec Nicolo Milioto? » En connaissez-  
20          vous beaucoup des Milioto?

21          R. Écoutez, même à ce moment-là, je pense qu'elle ne  
22          m'avait même pas donné son nom de famille. Elle  
23          s'était présentée comme étant Caterina. Et moi je  
24          lui avais donnée sa (sic) carte. Elle ne m'avait  
25          pas laissé de carte. Elle nous a envoyé... En fait,

1 elle m'a fait parvenir un courriel quelques  
2 semaines après en me disant qu'elle avait un  
3 intérêt ou elle m'a téléphoné. Et je lui ai donné  
4 les coordonnées des gens des Ressources humaines,  
5 de la commis aux Ressources humaines. J'ai dit :  
6 « Parle à cette personne-là et fais-lui parvenir  
7 ton c.v. Et on va voir si tu es éligible pour une  
8 entrevue. » Les gens des Ressources humaines l'ont  
9 rappelée pour la convoquer à une entrevue. Et c'est  
10 lors de l'entrevue qu'elle nous a annoncé, elle  
11 nous a dit, écoutez... Puis, là, on l'a bien vu  
12 avec la lecture du c.v. Des Milioto...

13 Q. **[393]** Vous souvenez-vous quand est-ce que le poste  
14 a été affiché?

15 R. Je ne pourrais pas vous dire exactement quand le  
16 poste a été affiché.

17 Q. **[394]** Êtes-vous en mesure de le situer cet  
18 affichage de poste-là? C'est quelqu'un que vous  
19 allez embaucher pour travailler dans vos services.  
20 J'appelle à votre mémoire.

21 R. Écoutez, je ne pourrais peut-être pas vous dire,  
22 puis je... Écoutez, même à cette époque-là, on  
23 faisait des entrevues de façon très générale  
24 également pour embaucher du personnel. On avait  
25 réussi à faire débloquer, deux mille six (2006), on

1           avait réussi à faire débloquer des sommes.

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Q. **[395]** Avant qu'elle arrive en entrevue, est-ce que  
4           vous saviez le nom de famille de cette personne-là?

5           R. Oui. On avait eu les... on avait eu son CV par les  
6           gens des ressources humaines.

7           Q. **[396]** O.K. Quand vous avez eu son CV et que vous  
8           avez vu qu'elle s'appelait, qu'elle portait le nom  
9           de Milioto, vous n'avez pas pensé faire des  
10          recherches pour savoir, ah, peut-être que c'est la  
11          fille justement de Milioto qui travaille dans les  
12          trottoirs et à qui nous octroyons plusieurs  
13          contrats?

14          R. Madame la Présidente, à la lecture du CV, on a  
15          constaté qu'elle avait probablement un lien de  
16          parenté avec monsieur Milioto, parce que c'est  
17          clairement indiqué dans son CV qu'elle a travaillé  
18          pour Mivela Construction.

19          Q. **[397]** Ah, mais vous venez de me dire, de nous dire  
20          que c'est lors de l'entrevue que vous aviez appris  
21          qu'elle était la fille de Milioto?

22          R. J'allais poursuivre. Alors, dans l'entrevue, on a  
23          décidé de la laisser parler, nous faire sa  
24          présentation. Donc, elle a fait son entrevue, et à  
25          la fin de l'entrevue, elle nous a dit, elle a dit :

1 « Écoutez, j'ai... Vous connaissez mon nom, vous  
2 avez vu mon CV. Mon père est entrepreneur, il  
3 travaille pour la Ville de Montréal, donc c'est un  
4 fournisseur de services. Est-ce que ça cause un  
5 problème? » Au comité de sélection on a regardé la  
6 problématique, on s'est dit, écoutez, le poste  
7 qu'on veut...

8 Q. **[398]** Je comprends que vous étiez aussi sur le  
9 comité de sélection?

10 R. Oui, à l'époque j'étais chef de division. Comme je  
11 vous dis, Madame la Présidente, j'étais à ce  
12 moment-là le seul cadre pour soixante-cinq (65)  
13 employés syndiqués, autant ingénieurs que  
14 techniciens, cols blancs. Alors, c'est moi qui  
15 étais sur à peu près tous les comités de sélection  
16 pour les ressources humaines, avec des gens des  
17 ressources humaines.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[399]** Qui était là sur le comité de sélection? Vous  
20 avez fait ce comité de sélection-là avec qui?

21 R. Il y avait un représentant des ressources humaines.  
22 Je crois que c'était monsieur Castelletti.

23 Q. **[400]** Oui?

24 R. Il y avait peut-être une autre dame qui était là,  
25 des ressources humaines, que je suis moins sûr,

1           puis il y avait un autre ingénieur. Mais je ne me  
2           souviens plus qui était là. Mais il y avait un  
3           autre ingénieur du département.

4           Q. **[401]** O.K. Et je vais vous rafraîchir la mémoire.  
5           Onglet 2, je vais déposer en liasse l'affichage de  
6           poste qui est un emploi temporaire, et également le  
7           dossier décisionnel de l'embauche de madame  
8           Milioto.

9  
10           39P-529 :       Affichage du poste, dossier  
11                            décisionnel et embauche de Caterina  
12                            Milioto, en liasse

13  
14           Puis si on regarde, un emploi temporaire  
15           professionnel scientifique, ingénieur en génie  
16           civil, salaire de quarante-neuf mille quatre cent  
17           vingt (49 420 \$) à quatre-vingt mille deux cent un  
18           (80 201 \$), services aux arrondissements, le site,  
19           direction de l'ingénierie et voirie, division  
20           voirie, lieu de travail, sur la rue Brennan. Donc,  
21           à vos bureaux. D'accord?

22                        Si vous allez à la deuxième page, vous  
23           allez avoir la date de l'affichage. Et l'affichage  
24           va voir lieu, si vous allez à la fin,  
25           effectivement, du vingt-neuf (29) mai deux mille

1 six (2006) au deux (2) juin deux mille six (2006).  
2 Parfait. Vous avez ensuite le sommaire décisionnel,  
3 et effectivement une personne qui est agent de  
4 personnel, c'est monsieur Castelletti. Alors,  
5 embauche, Caterina Milioto, à compter du vingt-sept  
6 (27) juin deux mille six (2006). Titre d'emploi,  
7 ingénieur. Puis on a enlevé son matricule, et  
8 caetera. Et cette embauche-là va être, si vous  
9 allez à la dernière page, va être endossée par  
10 monsieur Marc Blanchet. O.K. Dernière page.  
11 Parfait.

12 Si je vous disais, ça n'apparaît pas là,  
13 mais vous allez voir, si je me trompe vous me  
14 corrigerez, si je vous disais que sur le comité de  
15 sélection il y avait vous, il y avait monsieur  
16 Castelletti, et il y avait monsieur Yves Themens?

17 R. Oui, c'est possible.

18 Q. **[402]** C'est possible?

19 R. Je me souviens qu'il y avait un autre ingénieur,  
20 oui.

21 Q. **[403]** Et vous étiez trois, là, somme toute, trois  
22 professionnels, à savoir deux ingénieurs et  
23 monsieur Castelletti pour le capital humain? C'est  
24 exact? Alors, madame Milioto, justement, va être  
25 embauchée, et ce que vous nous dites c'est que

1 madame, vous l'avez laissée parler, et elle a  
2 déclaré son intérêt...

3 R. Oui.

4 Q. **[404]** ... dans la compagnie Mivela, et est venue  
5 dire que son père était Nicolo Milioto? J'ai fait  
6 le tour des registres téléphoniques avec vous, là,  
7 Nicolo Milioto, puis après ce qu'on discute depuis  
8 deux jours et demi, c'est-à-dire, vous êtes très  
9 proche des entrepreneurs? Vous êtes d'accord avec  
10 moi, là?

11 R. Bien, je connais les entrepreneurs.

12 Q. **[405]** Vous êtes proche...

13 R. J'ai des relations avec ces gens-là.

14 Q. **[406]** Vous avez des bonnes relations?

15 R. Je ne dis pas le contraire.

16 Q. **[407]** Tellement, tellement, tellement que vous  
17 donnez de l'information privilégiée, notamment à  
18 monsieur Borsellino. J'imagine que vous en donniez  
19 également à d'autres entrepreneurs, notamment  
20 monsieur Milioto?

21 R. L'information que je donnais est la même qu'on a à  
22 tout le monde, et c'est ce que je vous disais hier.

23 Q. **[408]** Ce qu'on voit sur les PIN à PIN c'est de  
24 l'information que vous pouviez donner également à  
25 monsieur Milioto?



1 R. Écoutez...

2 Q. **[409]** Aussi précise que ça?

3 R. Je ne peux pas vous répondre à cette question, je  
4 n'ai pas de cas précis, là.

5 Q. **[410]** Monsieur Paolo Catania de F. Catania?

6 R. Pas plus.

7 Q. **[411]** Paolo Catania de Catcan?

8 R. Pas plus. Je vous disais que les entrepreneurs vont  
9 nous demander quelle est un peu la programmation  
10 annuelle, c'est un peu ce qu'on essaie de leur  
11 donner comme information.

12 Q. **[412]** Bon. Alors vous êtes proche des  
13 entrepreneurs, ça fait un petit bout de temps, j'ai  
14 regardé les... J'ai fait beaucoup de registres  
15 téléphoniques avec vous, je pense que le point, il  
16 est fait. Et vous avez la fille de monsieur Milioto  
17 qui, si je ne m'abuse, là, après avoir écouté son  
18 témoignage, peut-être qu'on me corrigera, mais  
19 travaille quasi exclusivement à Montréal.

20 R. C'est faux. Actuellement?

21 Q. **[413]** Pas actuellement, là. Pendant... Lorsque vous  
22 embauchez sa fille.

23 R. Ah, lorsque je l'embauche?

24 Q. **[414]** Je suis là, là.

25 R. Non, j'essaie de saisir votre question.

1 Q. **[415]** Bien, c'est-à-dire, c'est-à-dire que monsieur  
2 Milioto est un incontournable. Monsieur Milioto,  
3 là, dans les trottoirs, il est... il a la majorité  
4 des contrats à la Ville de Montréal pour la  
5 reconstruction et la réfection de trottoirs.

6 R. Oui?

7 Q. **[416]** C'est exact?

8 R. C'est un des entrepreneurs...

9 Q. **[417]** Parfait.

10 R. ... principaux en trottoirs, oui.

11 Q. **[418]** O.K. Vous êtes... Il est l'un de vos  
12 principaux fournisseurs de services.

13 R. Oui. D'accord.

14 Q. **[419]** Exact?

15 R. Oui.

16 Q. **[420]** Et là vous embauchez sa fille.

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[421]** À titre d'ingénieure, pour travailler sous  
19 vous ordres. O.K.? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a  
20 dit quelque chose, pendant ce comité de sélection-  
21 là? Que ce soit monsieur Themens, que ce soit vous,  
22 que ce soit monsieur Castelletti, en voulant dire  
23 ça n'a pas de bon sens, ça.

24 R. En fait, on s'est posé la question. On s'est posé  
25 la question. Lorsque madame Milioto est partie, on

1 s'est posé la question. On a dit écoutez... Parce  
2 qu'elle nous a clairement identifié ses intérêts  
3 par rapport à Mivela, le fait que son père est un  
4 des fournisseurs de services à la Ville. Au comité  
5 de sélection on s'est posé la question, bon, est-ce  
6 que ça cause un problème? Dans le poste, dans la  
7 nature du travail qu'on veut lui faire faire, où  
8 elle va travailler à donner un service interne aux  
9 gens qui font de la conception et aux gens qui font  
10 de la surveillance, au fait qu'elle n'aura pas à  
11 gérer directement des contrats et gérer directement  
12 de l'argent avec Mivela ou avec quelconque  
13 entreprise de construction que ce soit, est-ce que  
14 c'est problématique? Autour de la table, on a été  
15 unanime à savoir qu'on pense que c'est correct.

16 Pour m'assurer, j'ai parlé à monsieur  
17 Gilles Robillard. J'ai dit à monsieur Robillard,  
18 « Monsieur Robillard, peux-tu vérifier avec la  
19 direction générale, et peux-tu vérifier avec le  
20 comité exécutif si c'est quelque chose qui est  
21 acceptable? Je ne veux pas mettre personne dans le  
22 trouble, de l'organisation ou encore au niveau  
23 politique. » Je lui explique la situation, « Voici  
24 la nature du poste dans lequel madame Milioto va  
25 travailler, voici ses responsabilités, et c'est la

1            fille d'un entrepreneur. »

2            Q. **[422]** Avec qui je vais manger au restaurant  
3            souvent, avec qui j'ai des nombreux contacts. Est-  
4            ce que ça, ça a été discuté?

5            R. Bien...

6            Q. **[423]** Avec les ressources humaines, avec monsieur  
7            Castelletti notamment? Probablement que monsieur  
8            Themens le savait, lui?

9            R. Monsieur Robillard le savait également.

10          Q. **[424]** Mais... Mais, monsieur Robillard, mais  
11          monsieur Castelletti est du capital humain, lui.

12          R. Monsieur Robillard est un ancien employé de la  
13          Ville.

14          Q. **[425]** Est-ce que vous avez avisé monsieur  
15          Castelletti qui est, lui, vraiment en dehors...

16          R. Non. Je n'ai pas parlé à monsieur Castelletti à ce  
17          niveau-là.

18          Q. **[426]** Laissez-moi... Laissez-moi... Je vais vous  
19          laisser répondre, puis laissez-moi finir de poser  
20          mes questions. Des fois elles sont longues, là,  
21          mais c'est mon style.

22          R. Je vous écoute.

23          Q. **[427]** O.K.? Donc, monsieur Castelletti, là, ce  
24          monsieur-là, c'est un monsieur du capital humain.  
25          Lui il n'est pas ingénieur. Lui ne sait

1           probablement pas l'ampleur des contrats de Mivela  
2           Construction. Est-ce que monsieur Castelletti a été  
3           mis au courant de l'ensemble de la situation, et  
4           surtout, et surtout de la proximité entre vous,  
5           monsieur Themens, vos ingénieurs, et les  
6           ingénieurs... et les ingénieurs, plutôt, de votre  
7           service, et les entrepreneurs?

8           R. Non. Monsieur Castelletti n'a pas été mis au  
9           courant. On a jugé faire mieux que mettre au  
10          courant monsieur Castelletti. J'en ai parlé à mon  
11          directeur, à monsieur Robillard, qui lui en a parlé  
12          probablement à monsieur Provost, et on a demandé un  
13          avis au comité exécutif. Et monsieur Robillard  
14          m'est revenu en disant, « On en a parlé au comité  
15          exécutif, c'est correct, il n'y a pas de problème,  
16          dans la nature du travail où elle sera limitée à  
17          travailler exclusivement en support. »

18          Q. **[428]** Si... Vous avez travaillé longtemps à la  
19          Ville. S'il y a des avis qui sont demandés, qui  
20          sont demandés au co... Vous avez dit au comité  
21          exécutif, c'est...

22          R. Au comité exécutif.

23          Q. **[429]** Est-ce qu'il va y avoir trace de ça, si on  
24          fait les demandes aujourd'hui, est-ce que vous  
25          pensez qu'on va avoir ça?

1 R. Je ne pense pas qu'il y a eu d'écrits, monsieur  
2 Robillard pourrait probablement vous le confirmer,  
3 mais ça a été demandé verbalement à monsieur  
4 Robillard.

5 Q. **[430]** O.K.

6 R. Et il y a eu des discussions qui ont eu lieu avec  
7 la direction générale et le comité exécutif.

8 Q. **[431]** Et vous êtes en mesure de nous affirmer qu'il  
9 n'y a jamais eu d'écrits?

10 R. Bien, moi je ne me souviens pas d'en avoir vu, là.

11 Q. **[432]** Est-ce que je me trompe, des fois j'ai...  
12 j'ai fouillé dans des sommaires décisionnels, des  
13 trucs comme ça, et des fois il y a des gens qui  
14 inscrivent des réserves. Avez-vous déjà vu ça?

15 R. C'est possible. C'est possible.

16 Q. **[433]** Avez-vous déjà vu ça? Possible... Avez-vous  
17 déjà vu ça?

18 R. C'est possible.

19 Q. **[434]** Alors, qu'on peut recommander, par exemple,  
20 une embauche, mais avec des réserves?

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[435]** Et notamment, ce que vous avez discuté, à  
23 savoir il ne faudrait peut-être pas que madame  
24 Milioto soit dans un service qui soit directement  
25 en présence de Mivela.

1 R. Hum hum.

2 Q. **[436]** Vous avez discuté de ça, c'est ce que vous  
3 nous avez dit tantôt.

4 R. Oui.

5 Q. **[437]** Bon. O.K. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a  
6 cru bon d'écrire dans le sommaire décisionnel ou de  
7 documenter vos discussions à l'effet que,  
8 effectivement, il y a des réserves, là, on embauche  
9 madame Milioto mais on va falloir faire très  
10 attention à l'apparence de conflit d'intérêts?

11 R. Vous avez raison. Moi, je ne me souviens pas avoir  
12 mis à l'intérieur du sommaire décisionnel une  
13 réserve à ce niveau-là. J'avais fait la demande, on  
14 a eu un aval du comité exécutif à l'effet qu'il n'y  
15 avait pas de problème dans les conditions dans  
16 lesquelles on l'avait présenté.

17 Q. **[438]** Savez-vous si ça a été discuté entre les  
18 membres du comité de sélection et d'autres  
19 personnes qu'il y ait une réserve d'inscrite...

20 R. Je ne me souviens pas...

21 Q. **[439]** ... dans le sommaire décisionnel?

22 R. Je ne me souviens pas s'il y a eu une discussion à  
23 ce niveau-là. Je ne me souviens pas s'il y a eu une  
24 discussion. Peut-être que monsieur Castelletti l'a  
25 fait par... par conscience professionnelle, étant

1           donné qu'il était du capital humain, il avait  
2           discuté autour de la table avec monsieur Themens et  
3           avec moi de la problématique... de la problématique  
4           conflictuelle que tout ça pourrait avoir.

5           Q. **[440]** Quand vous faites un comité de sélection pour  
6           embaucher quelqu'un, là, sur un poste comme ça,  
7           savez-vous s'il y a des notes de consignées, s'il y  
8           a des notes qui existent qu'on pourrait demander?

9           R. Je pense qu'il n'y a pas de note. Je pense qu'il  
10          n'y a pas de note qui est faite.

11          Q. **[441]** Aucune note?

12          R. Bien, moi, je ne me souviens pas d'avoir remis des  
13          notes aux gens du comité de sélection. Il y a un  
14          document qui est fait pour évaluation, pour évaluer  
15          les candidats, qui vient des ressources humaines.  
16          Je me souviens que chaque évaluateur va coter, on  
17          fait notre discussion à la fin. Je ne me souviens  
18          pas si ces documents-là sont conservés par les  
19          ressources humaines, je ne pourrais pas vous dire.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Q. **[442]** Moi, si je comprends bien, lorsque vous  
22          avez... vous étiez l'une des personnes qui étaient  
23          pro... l'embauche de madame Milioto, sur le comité  
24          de sélection?

25          R. Bien, le comité était... de par l'expérience ou de



1 par l'information que madame Milioto nous donnait,  
2 c'était une candidate qui pouvait être intéressante  
3 parce que le travail qu'elle avait à faire est un  
4 travail rattaché beaucoup aux communications.

5 Q. **[443]** Donc, la réponse à ma question c'est, oui,  
6 vous étiez favorable à l'embauche de madame  
7 Milioto?

8 R. Nous étions tous les trois favorables à l'embauche  
9 de madame Milioto dans les conditions dont on a  
10 parlé. Et pour s'assurer... pour s'assurer d'avoir  
11 un aval de nos mandants, nos mandants  
12 administratifs et politiques, j'en ai parlé à  
13 monsieur Robillard.

14 Q. **[444]** O.K. Alors, ce que je veux dire c'est que  
15 s'il y a quelqu'un qui a émis une réserve, ce  
16 n'était pas vous?

17 R. Ce n'est pas moi, non, je vous l'ai dit, Madame la  
18 Présidente, je n'ai pas émis de réserve. J'avais eu  
19 une confirmation comme quoi c'était correct, alors  
20 on est parti sur cette base-là.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. **[445]** Savez-vous si monsieur Themens a émis une  
23 réserve?

24 R. Je ne pense pas. Je ne pense pas.

25 Q. **[446]** Savez-vous si monsieur Castelletti a émis une

1 réserve?

2 R. Je ne pense pas.

3 Q. **[447]** Vous ne pensez pas. Vous dites que... on a vu  
4 les organigrammes avec vous, et madame Milioto a  
5 été embauchée, elle a été aux communications en  
6 premier, c'est ce qu'on a compris?

7 R. En fait, oui, dans une équipe rattachée aux  
8 communications, oui.

9 Q. **[448]** C'est ça, puis vous nous avez expliqué  
10 pourquoi il y avait un besoin, là, pour informer la  
11 population, les citoyens, question de politesse et  
12 de décence, là, quand on bloque des rues. Mais  
13 madame Milioto va changer de poste un petit peu...  
14 pas tellement longtemps après, elle va aller à la  
15 circulation.

16 R. En fait, on a fusionné groupe circulation et le  
17 groupe... le groupe communication. Le rôle de  
18 madame Milioto est resté le même en soi; donc, elle  
19 avait à donner ce support-là aux ingénieurs en  
20 conception et aux ingénieurs en surveillance. De  
21 donner ce service, cette expertise-là pour  
22 s'assurer que la signalisation est adéquate sur les  
23 chantiers lorsque l'entrepreneur déploie une  
24 signalisation précise, qui a été demandée au devis.  
25 Parce que maintenant on demandait des

1           signalisations précises, comme le fait le ministère  
2           des Transports. Madame Milioto allait sur place,  
3           avec un technicien, validait que tout est placé  
4           correctement et avisait l'entrepreneur ou avisait  
5           son ingénieur de projet qu'il y a une  
6           problématique.

7           Q. **[449]** Est-ce que madame Milioto allait sur les  
8           chantiers de son père?

9           R. Oui, c'est possible.

10          Q. **[450]** C'est possible?

11          R. Oui.

12          Q. **[451]** Et il n'y avait pas de problème avec ça. Est-  
13          ce que quelqu'un qui est à la circulation est là  
14          pour dénoter s'il y a des problèmes, par exemple  
15          des entraves à la circulation, des clôtures qui  
16          sont tombées...

17          R. Hum hum.

18          Q. **[452]** ... des trucs comme ça, qui font en sorte que  
19          l'entrepreneur ne respecte pas la réglementation en  
20          vigueur? Madame Milioto n'a jamais été avisée par  
21          personne de ne pas aller sur les chantiers de son  
22          père?

23          R. Non, on ne l'a pas contrainte à ne pas aller sur  
24          les chantiers de son père. Le rôle qu'elle avait  
25          c'était un rôle de service conseil auprès de son

1 ingénieur de projet, donc l'ingénieur qui avait la  
2 responsabilité du chantier de son père. Ce qu'elle  
3 donnait, elle, c'était des avis. Elle s'assurait  
4 que la signalisation avait été placée adéquatement  
5 telle que demandée aux plans et devis.

6 Q. **[453]** Madame Milioto étant une ingénieure de votre  
7 service, elle a accès à de l'information  
8 privilégiée?

9 R. Privilégiée, écoutez, dans le rôle qu'elle avait,  
10 il n'y a pas énormément d'informations privilégiées  
11 auxquelles elle avait accès.

12 Q. **[454]** Est-ce que vous avez fait signer, pour palier  
13 à cette embauche-là, est-ce que vous avez signer à  
14 madame Milioto des engagements de confidentialité?

15 R. Elle a signé les documents usuels de la Ville. Je  
16 ne me souviens pas s'il y a un document spécifique  
17 à la confidentialité. Probablement dans le code de  
18 conduite de deux mille quatre (2004), il y a  
19 probablement un petit quelque chose là-dessus.

20 Q. **[455]** Madame Milioto, vous allez quitter en deux  
21 mille neuf (2009)?

22 R. Oui.

23 Q. **[456]** Et madame Milioto va vous suivre...

24 R. Hum, hum. Oui.

25 Q. **[457]** ... pas longtemps après? Une raison

1           particulière?

2           R. Bien, écoutez, madame Milioto...

3           Q. **[458]** Elle n'est pas heureuse à la Ville?

4           R. Pardon?

5           Q. **[459]** Elle n'est pas heureuse à la Ville?

6           R. Bien, elle n'était plus heureuse à la Ville.

7           Q. **[460]** Parce que vous n'étiez plus là?

8           R. Non, absolument pas, parce que madame Milioto  
9           avait... À l'époque, il y a eu un poste d'ingénieur  
10          chef d'équipe qui avait été ouvert à titre  
11          temporaire et madame Milioto avait eu le poste, à  
12          l'époque où elle était avec moi. Peu de temps après  
13          mon départ, écoutez, quelques mois après le départ,  
14          le poste... on décide de combler le poste. Madame  
15          Milioto applique sur le poste, et elle se fait dire  
16          par la nouvelle directrice : « Écoute, tu n'as pas  
17          les qualifications, tu n'as pas les qualifications  
18          pour faire le travail. » Ça fait déjà quatre, cinq  
19          ans que madame Milioto est dans l'organisation,  
20          qu'elle se dédie spécifiquement à ce travail-là et  
21          elle fait, honnêtement, un très, très, très bon  
22          travail. Vous poserez la question à ses collègues  
23          de travail. Elle fait un excellent travail.

24                        Et, là, on lui dit tout bonnement qu'elle  
25                        n'est même pas éligible au poste, elle ne peut pas

1 postuler. Se voyant limitée, elle prend le  
2 téléphone et elle appelle des entreprises où elle  
3 pourrait travailler. Alors, elle a téléphoné à  
4 différents bureaux de génie-conseil, des gens  
5 qu'elle connaissait. Et elle m'appelle, elle me  
6 dit : « Monsieur Marcil, elle dit, écoute, ça ne  
7 fonctionne plus, je n'ai plus de possibilité, on ne  
8 veut même pas que j'applique sur le poste que  
9 j'occupe actuellement. Y a-tu quelque chose chez  
10 vous de disponible? » Elle dit : « Je vous le dis  
11 ouvertement, j'ai appelé d'autres personnes dans  
12 d'autres boîtes. »

13 Q. **[461]** J'imagine, c'est probablement la première  
14 personne qu'elle a appelée, c'est-à-dire, c'est  
15 vous?

16 R. Je ne crois pas.

17 Q. **[462]** C'est une personne que vous connaissez bien?

18 R. Oui.

19 Q. **[463]** Il faut bien la connaître qu'elle vous  
20 invite..., pas à son mariage, là, elle n'invite pas  
21 un collègue de travail à son mariage, elle l'invite  
22 au mariage de sa fille... pas de sa fille, de sa  
23 soeur, je m'excuse, de la fille de monsieur  
24 Milioto. Il faut qu'on ait une très bonne relation  
25 avec une personne pour l'inviter au mariage de sa

1 soeur.

2 R. Bien, écoutez, madame Milioto a toujours été très,  
3 très agréable avec tous ses collègues de travail.  
4 Il n'y avait pas... Non, il n'y avait pas de  
5 connaissance.

6 Q. **[464]** Est-ce que monsieur Vézina était là aussi?

7 R. Oui, monsieur Vézina était là.

8 Q. **[465]** Est-ce qu'il y avait d'autres personnes de la  
9 Ville de Montréal?

10 R. Je crois que monsieur Leclerc était là.

11 Q. **[466]** Monsieur Michel Leclerc?

12 R. Pas Michel Leclerc.

13 Q. **[467]** Monsieur Luc Leclerc.

14 R. C'est Luc Leclerc. Je pense que, de mémoire,  
15 monsieur Lalonde était là. Il me semble que  
16 monsieur Lalonde était là.

17 Q. **[468]** Parfait. Et, ça, si je vous disais, êtes-vous  
18 capable de situer ça, quoi, en deux mille sept  
19 (2007), deux mille huit (2008)?

20 R. Bien, on en a parlé tout à l'heure, on est peut-  
21 être autour de deux mille sept (2007).

22 Q. **[469]** Deux mille sept (2007).

23 R. C'est définitivement après l'embauche de madame  
24 Milioto.

25 Q. **[470]** Parfait. Je vous amène maintenant, prenez

1 pour acquis que madame Milioto va être embauchée le  
2 vingt-sept (27) juin deux mille sept (2007), je  
3 vais vous amener au vingt-quatre (24) juillet deux  
4 mille six (2006). Donc un mois plus tard. On va  
5 aller à l'onglet 12, à savoir la pièce 26P-296.

6 LA GREFFIÈRE :

7 La pièce...

8 Me DENIS GALLANT :

9 L'affichage de poste?

10 LA GREFFIÈRE :

11 L'onglet 2, c'était la 529.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Merci. Donc, l'affichage de poste et le sommaire  
14 décisionnel pour madame Caterina Milioto. Merci.

15 Q. **[471]** Nous allons aller maintenant à l'onglet 12.

16 Je vais vous mettre, pendant qu'on attend, je vais  
17 vous mettre dans le contexte. C'est la fameuse note  
18 à Yves Themens, à Gilles Vézina aux ingénieurs et  
19 aux agents techniques de la Division ingénierie et  
20 de la voirie, sur la directive technique conduites  
21 d'aqueduc, vingt-quatre (24) juillet deux mille six  
22 (2006).

23 Compte tenu des problèmes de qualité  
24 que nous rencontrons depuis quelques  
25 années avec les tuyaux de fonte



1 ductile, nous suspendons pour une  
2 période indéterminée l'utilisation de  
3 ce type de tuyau pour notre réseau  
4 d'aqueduc. Conséquemment, pour les  
5 nouveaux projets ainsi que les projets  
6 déjà en cours de réalisation, le tuyau  
7 d'aqueduc prescrit sera de type PVC,  
8 TerraBrute, d'Ipex ou l'équivalent.  
9 Une exception de remplacement sera  
10 accordée au projet déjà en cours de  
11 réalisation dont l'état d'avancement  
12 sera jugé critique. De façon à  
13 finaliser avec nos entrepreneurs les  
14 négociations de remplacement de  
15 matériaux, vous recevrez sous peu le  
16 croquis technique spécifiant la  
17 méthodologie de pose. Cette directive  
18 s'applique à partir d'aujourd'hui.

19 Première question, parce que bon, j'imagine, si  
20 vous avez suivi les travaux de la Commission puis  
21 vous avez suivi le témoignage de monsieur Michel  
22 Cadotte, vous vous souvenez qu'il va y avoir, suite  
23 à ça il va y avoir un comité qui va être mis en  
24 place pour revoir l'utilisation, faire un  
25 comparatif sur les tuyaux de fonte, les tuyaux de

1 PVC et analyse des prix, et caetera. Ça vous êtes  
2 beaucoup meilleur que moi là-dessus. Mais je veux  
3 juste vous remettre dans le contexte. Ça, j'ai ça,  
4 mais je n'ai rien, moi, avant le vingt-quatre (24)  
5 juillet deux mille six (2006). Alors, avez-vous,  
6 est-ce qu'il y avait des rapports qui existaient à  
7 la Ville qui faisaient en sorte que les tuyaux de  
8 fonte étaient problématiques et qu'on devait  
9 arriver - et vous avez l'air prêt avec votre  
10 filière, là - et qu'on devait arriver  
11 nécessairement, on devait nécessairement changer, à  
12 partir d'aujourd'hui?

13 R. Vous me permettez de faire, Madame la Présidente,  
14 un petit retour historique sur l'utilisation des  
15 matériaux au niveau de l'aqueduc? La grande  
16 majorité des réseaux d'aqueduc au Québec ont été  
17 développés avec la fonte. Initialement fonte grise,  
18 et au début des années soixante (60) la fonte  
19 ductile est apparue. Donc, la grande majorité des  
20 villes, Montréal entre autres, ont un réseau en  
21 fonte.

22 Q. **[472]** Je m'excuse profondément de vous couper, là.

23 R. Vous voulez aller...

24 Q. **[473]** Non, non, mais ce bout-là va bien. Je n'ai  
25 pas de problème.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non, on veut aller directement à une réponse.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[474]** Directement au but. O.K. Alors, moi ce que je  
5 veux savoir, O.K., parce que j'ai une veille  
6 directive de mil neuf cent quatre-vingt-treize  
7 (1993) signée par monsieur D'Addario, O.K., qui dit  
8 que dans les devis, autant la fonte ductile que le  
9 PVC est accepté. On peut regarder, là, mais de  
10 mémoire, et j'en ai une bonne, de mémoire c'est ça.  
11 Ceci étant dit, on arrive avec une spécificité qui  
12 est le tuyau TerraBrute d'Ipex ou l'équivalent. Moi  
13 je veux savoir s'il y a eu des études, s'il y a eu  
14 des documents? Parce qu'avant de faire une  
15 directive, là, qu'est-ce qui a amené à cette  
16 directive-là de choisir un matériau spécifique, là,  
17 spécifique, dont tout le monde a chialé après ça,  
18 autant les entrepreneurs que vos propres  
19 ingénieurs?

20 R. Monsieur Surprenant a chialé. Madame la Présidente,  
21 je vais donc directement aux faits, à partir de  
22 deux mille quatre (2004) à Montréal, les tuyaux  
23 utilisés sont exclusivement des tuyaux de fonte  
24 ductile, classe 53, avec des joints mécaniques. Il  
25 y a deux villes en Amérique du Nord qui utilisent

1 ce genre de tuyau-là, Montréal et New York. Toutes  
2 les autres villes utilisent... qui utilisent la  
3 fonte ductile vont utiliser ce qu'on appelle  
4 aujourd'hui de la classe 350. Le modèle utilisé à  
5 Montréal c'est un peu la Cadillac. C'est-à-dire, un  
6 tuyau à parois plus épaisses, un tuyau qui est plus  
7 compliqué à installer parce que...

8 Q. **[475]** Monsieur Marcil, je veux une réponse à ma  
9 question. Elle était simple. Je veux savoir s'il y  
10 avait des études. Si ça existe, je vais les  
11 demander à la Ville de Montréal.

12 R. Oui, au laboratoire. Le laboratoire.

13 Q. **[476]** Au laboratoire?

14 R. Et à partir de deux mille quatre (2004)...

15 Q. **[477]** Parfait.

16 R. ... on a vécu une problématique au niveau des  
17 épaisseurs des revêtements intérieurs.

18 Q. **[478]** Monsieur Marcil, pourquoi d'abord le  
19 laboratoire demande à avoir une présentation du  
20 tuyau TerraBrute d'Ipex en septembre? J'ai le  
21 courriel, là, envoyé par votre adjointe  
22 administrative.

23 R. Septembre de quelle année?

24 Q. **[479]** De la même année.

25 R. Oui, absolument. Parce que...

1 Q. **[480]** Absolument, là. Donc, est-ce que le  
2 laboratoire avait déjà... Est-ce que c'est le  
3 laboratoire? Ma question est spécifique, est-ce que  
4 c'est le laboratoire qui vous a demandé :  
5 « Monsieur Marcil, changez la directive, là, on  
6 s'en va chez Ipex »?

7 R. Le laboratoire est impliqué dans l'étude de la  
8 tuyauterie. On a eu une problématique. En deux  
9 mille cinq (2005), début deux mille cinq (2005), on  
10 a une problématique majeure, donc il y a, sur un  
11 projet la conduite ne teste pas. Donc, je vous  
12 disais qu'en deux mille quatre (2004) on avait eu  
13 des problèmes.

14 Q. **[481]** Je ne remets pas en question que vous avez eu  
15 des problèmes. Je pense que vous comprenez ma  
16 question. Vous l'évitez, là. O.K.? Ma question elle  
17 est simple. Ce n'est pas s'il y avait des problèmes  
18 avec la fonte ductile. Puis ça, écoutez, moi, là,  
19 c'est un autre débat. Ce que je veux savoir c'est  
20 que pour arriver et signer une note de service,  
21 qu'à partir d'aujourd'hui, pas à partir de la  
22 semaine prochaine, puis pas à partir qu'un comité  
23 va se pencher, là, à partir d'aujourd'hui, à moins  
24 que ça soit vraiment, les travaux sont suffisamment  
25 avancés, c'est TerraBrute d'Ipex ou l'équivalent.

1           Puis écoutez, l'équivalent, là, je ne suis pas sûr  
2           que ça existe au niveau du TerraBrute.

3           R. Oui, ça existe.

4           Q. **[482]** Ça existe peut-être, là, vous êtes meilleur  
5           que moi.

6           R. Ça existe. Absolument, que ça existait à l'époque.

7           Q. **[483]** Mais ne détournez pas le débat. Je veux  
8           savoir...

9           R. Non, je ne veux pas détourner le débat, Maître  
10          Gallant.

11          Q. **[484]** Ça a amené cette directive-là, c'est quoi  
12          l'assise de cette directive-là? Je veux avoir les  
13          rapports s'ils existent.

14          R. Donc, il y a des rapports, vous demanderez aux gens  
15          du laboratoire, il y a une série de discussions qui  
16          ont eu lieu avec Canada Pipe parce qu'il y a un  
17          seul et unique fournisseur de tuyaux de fonte au  
18          Québec qui est Canada Pipe. Il y a eu des  
19          discussions, je vous disais qu'il y a eu des  
20          problématiques depuis deux mille quatre (2004). En  
21          deux mille six (2006), le laboratoire a pris une  
22          décision de sortir de la liste des fournisseurs  
23          officielle l'entreprise Canada Pipe parce qu'il y a  
24          une problématique qui s'est répétée à plusieurs  
25          reprises et la compagnie avait été avisée.

1 Q. **[485]** Pourquoi TerraBrute?

2 R. À ce moment-là, moi, j'ai parlé... les gens de la  
3 fonte ductile depuis... pas de fonte ductile, mais  
4 du PVC essaient depuis des années de se présenter à  
5 Montréal...

6 Q. **[486]** Ça, c'est monsieur Milioto qui vous a demandé  
7 ça?

8 R. Non, absolument pas.

9 Q. **[487]** Absolument pas.

10 R. C'est directement monsieur Cadotte. Monsieur  
11 Cadotte à ce moment-là, je lui ai parlé parce qu'il  
12 m'avait rencontré avant, il a même... il a même  
13 dit, on a été à la chasse, il était présent.  
14 Monsieur Ipex, pas monsieur Ipex, mais monsieur  
15 Cadotte, je lui ai proposé, je lui ai dit :  
16 « Écoute, on a une problématique, tu vas avoir  
17 l'occasion probablement de faire tes preuves. Je  
18 dois voir la direction générale parce que la  
19 sélection des tuyaux, ce n'est pas nous qui la  
20 faisons, ce sont les gens de la direction des eaux.  
21 Donc, moi, je vais aller voir le DGA ».

22 Q. **[488]** Est-ce que c'est documenté? Est-ce que c'est  
23 documenté pour arriver à votre note de service? La  
24 rencontre avec monsieur Cadotte va se faire quand?

25 R. Elle va se faire probablement au début du mois de

1           juillet parce que vous allez trouver de la  
2           documentation au laboratoire qui date de deux mille  
3           quatre (2004) sur les différentes problématiques.

4       Q. **[489]** On va mettre les choses en perspective. Est-  
5           ce que c'est exact? Monsieur Cadotte dit qu'il a vu  
6           proche de l'Université, il a vu des tuyaux qui  
7           n'étaient pas conformes et que, vu que c'était une  
8           personne... il vous connaissait depuis fort  
9           longtemps...

10       R. Oui.

11       Q. **[490]** ... il vous a appelé, il dit : « Écoute, j'ai  
12           à te parler, il y a une problématique ». Puis,  
13           monsieur Cadotte ne s'en est jamais... s'en est  
14           jamais caché. C'est un monsieur qui pousse la vente  
15           là. O.K.

16       R. C'est un vendeur.

17       Q. **[491]** Et il vous a parlé. O.K. Parfait.

18       R. Oui, absolument. Et ça, on ne parlait pas de  
19           l'Université, on parlait de la rue St-Denis.

20       Q. **[492]** St-Denis. Bien, il y a l'Université du Québec  
21           qui est là. Donc, vingt-quatre (24) juillet deux  
22           mille six (2006), alors vous situez la rencontre  
23           avec monsieur Cadotte quand?

24       R. Écoutez...

25       Q. **[493]** Prenez toujours pour acquis votre mémo.



1 R. ... la rencontre est quelque part au début pour la  
2 fin juin, début juillet parce qu'au début de  
3 l'année, on a eu deux problématiques sur des  
4 chantiers, 52ième Avenue dans Rivières-des-  
5 Prairies, et sur la rue St-Denis. On avait avisé le  
6 fournisseur de fonte ductile que si des  
7 problématiques revenaient, il allait être radié  
8 temporairement, naturellement c'est temporairement  
9 de la liste des fournisseurs, jusqu'au moment où il  
10 allait nous trouver une solution permanente à son  
11 problème de qualité. Je parle à monsieur Cadotte en  
12 lui disant : « Écoute, je vais amener la  
13 problématique à monsieur Provost. Qu'est-ce que  
14 t'as à nous proposer? ». Il dit : « Écoute, on a le  
15 DR18, en PVC, il y a le DR18 qui est le produit  
16 utilisé partout au Québec ou j'ai, encore là, la  
17 Cadillac qui est un système TerraBrute...

18 Q. **[494]** Qui est beaucoup plus cher.

19 R. ... qui est disponible » bien « beaucoup », qui est  
20 un peu plus cher.

21 Q. **[495]** Qui est plus cher. J'ai vu vos études  
22 comparatives, on s'entend là.

23 R. Mais, qui est un système avec un manchon et avec  
24 des goujons un peu similaires à ce qu'on utilise  
25 actuellement avec la fonte ductile.

1 Q. **[496]** Vous parlez à monsieur Provost quand?

2 R. On parle à monsieur Provost début du mois de...

3 début du mois de juillet avec monsieur Robillard.

4 On a parlé à monsieur Provost, on lui explique la

5 situation. Je dis : « Regardez, Monsieur Provost,

6 vous allez devoir parler à notre... aux gens des

7 eaux. Il y a un choix à faire, on a une

8 problématique. Il faut régler ça tout de suite, on

9 a des chantiers qui vont partir ».

10 Q. **[497]** Est-ce que c'est documenté ça ou c'est du  
11 verbiage dans un bureau?

12 R. Bien, écoutez, il y a du verbiage, il y a  
13 probablement de la documentation rattachée à ça.

14 Monsieur Provost, je me souviens très bien lors de

15 la rencontre, il m'a dit : « Écoute, il dit, je

16 vais en parler aux gens de l'eau. Je vais en parler

17 au comité exécutif, il dit, je vais même en parler

18 à monsieur De Sousa, il doit le connaître Ipex,

19 c'est dans son arrondissement ». Quelques jours

20 après, Monsieur Provost nous est revenu. On a

21 rediscuté de la problématique. Il dit : « Parfait.

22 Allez-y. On va y aller avec le TerraBrute de façon

23 temporaire » et la note est bien claire, on dit que

24 c'est un retrait temporaire. Et ça, monsieur

25 Cadotte d'Ipex le savait très bien.

1 D'un autre côté, monsieur Provost demande  
2 une autre chose. Il dit : « Écoutez, je veux qu'on  
3 arrête de parler et de chicaner sur le PVC et la  
4 fonte ductile parce que monsieur Provost...

5 Q. **[498]** Où est-ce que vous voyez ça « temporaire »,  
6 vous? Moi, je lis le français là puis...

7 R. Bien, « temporaire », c'est un retrait pour une  
8 durée indéterminée.

9 Q. **[499]** Vous l'avez... Non, non. Attendez. Attendez.  
10 Vous avez peut-être faim vous aussi, mais je veux  
11 finir là :

12 Compte tenu des problèmes de qualité  
13 que nous rencontrons depuis quelques  
14 années avec les tuyaux de fonte  
15 ductile, nous suspendons pour une  
16 durée indéterminée...

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[500]** Moi, du « temporaire » et le « indéterminée »  
19 là...

20 R. Bien, écoutez...

21 Q. **[501]** En tout cas, en français, ça ne veut pas dire  
22 la même chose.

23 R. C'est indéterminé. Non. Bien, écoutez, c'est  
24 indéterminé.

25 Q. **[502]** Laissez-moi :

1                   ... l'utilisation de ce type de tuyaux  
2                   pour notre réseau d'aqueduc;  
3                   conséquemment, pour tous les nouveaux  
4                   projets ainsi que les projets déjà en  
5                   cours de réalisation, le tuyau  
6                   d'aqueduc prescrit de type PVC  
7                   TerraBrute d'Ipex ou équivalent. Une  
8                   exception de remplacement sera  
9                   accordée aux projets déjà en cours  
10                  dont l'état d'avancement sera jugé  
11                  critique.

12                Où c'est que vous voyez que c'est « temporaire »  
13                ça?

14                R. Écoutez, ce que je vous dis, c'est une suspension  
15                pour une période indéterminée. Ça veut dire qu'à  
16                partir d'aujourd'hui, on va suspendre l'utilisation  
17                du tuyau. On savait très bien que les gens de  
18                l'industrie de la fonte allait rappliquer, c'est  
19                évident. Monsieur Provost, lorsqu'il nous donne  
20                l'accord, nous dit : « Je vous demande, mettez sur  
21                pied un comité. Je suis tanné d'entendre parler du  
22                PVC et de la fonte, le politique aussi » parce que  
23                monsieur Cadotte vous l'a bien montré qu'au début  
24                des années deux mille (2000)...

25                Q. **[503]** Est-ce qu'il y a une raison pourquoi qu'un

1           comité n'a pas été fait? C'était quoi l'urgence?  
2           Est-ce que ça sautait partout? Au mois de juillet  
3           là, pendant... pas loin des vacances de la  
4           construction, en plein pendant les vacances de la  
5           construction là, il y a eu des troubles majeurs au  
6           niveau de vos tuyaux de fonte ductile pour qu'un  
7           mémo, pour qu'un mémo, sans comité avant, sans que  
8           personne s'en penche... se penche là-dessus, qu'on  
9           en parle dans des bureaux, que ce soit du verbiage,  
10          qu'il n'y a rien de documenté, qu'est-ce qui amène  
11          une directive aussi précise que ça?

12         R. Madame la Présidente, la Ville vit des problèmes  
13          avec les tuyaux de fonte depuis deux mille quatre  
14          (2004).

15         Q. **[504]** Parfait. Pourquoi, pourquoi ne pas avoir  
16          attendu d'avoir mis le comité en branle, ce que  
17          vous avez fait? Et ensuite de ça, ce comité-là a  
18          duré là jusqu'au printemps de deux mille sept  
19          (2007).

20         R. Oui. Oui.

21         Q. **[505]** Alors, c'était quoi la presse d'envoyer un  
22          mémo aussi...

23         R. Pour les gens...

24         Q. **[506]** ... je veux dire, il est clair là, c'est un  
25          ordre ça là.

1 R. Oui, oui, effectivement, c'est une directive  
2 technique qui est claire. Mais, monsieur Gallant,  
3 Maître Gallant, l'entreprise qui vend les tuyaux à  
4 la Ville, en deux mille cinq (2005), sur un projet,  
5 a même accepté à ses propres frais - ça lui a coûté  
6 à peu près trois cent mille dollars (300 000 \$) -  
7 pour remplacer systématiquement les tuyaux sur le  
8 projet de Benny-Farm. L'entreprise Canada Pipe a  
9 payé totalement la facture. Et à ce moment-là, il  
10 avait été formellement avisé par les gens du  
11 laboratoire « écoutez, si on a encore vos problèmes  
12 de qualité, on n'aura pas le choix de suspendre  
13 votre permission de vendre du tuyau ici ».

14 Q. **[507]** J'aurai probablement d'autres questions après  
15 le dîner là-dessus, mais une chose qui est claire,  
16 c'est que Canada Pipe est revenue vite dans le  
17 décor après.

18 R. Je poursuivrai à ce moment-là.

19 Q. **[508]** Parfait. Merci.

20 R. Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bon appétit.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24

25 \_\_\_\_\_  
REPRISE DE L'AUDIENCE (14:10:02)

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Robert Marcil, vous êtes sous le même  
3 serment.

4 R. Merci.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Madame Charbonneau, Monsieur Lachance, bon après-  
7 midi.

8 Q. **[509]** Bon après-midi, Monsieur Marcil.

9 R. Bon après-midi.

10 Q. **[510]** Quelques questions encore à vous poser. Je  
11 vous posais des questions sur votre note de service  
12 du vingt-quatre (24) juillet deux mille six (2006)  
13 qui a été déposée lors de l'interrogatoire de  
14 Michel Cadotte sous la cote 26P-296. Alors, juste  
15 pour récapituler ce que vous avez dit ce matin, il  
16 y a eu une rencontre avec Michel Cadotte. Michel  
17 Cadotte vous a vendu le produit en tant que tel.

18 R. En fait, oui, monsieur Cadotte m'a présenté des  
19 options possibles...

20 Q. **[511]** Tout à fait.

21 R. ... les produits que sa firme pouvait avoir comme  
22 équivalence.

23 Q. **[512]** O.K. Est-ce que monsieur Cadotte vous a  
24 mentionné qu'il avait ou allait rencontrer monsieur  
25 Milioto pour lui parler de ce produit-là? Est-ce

1 que ça a été porté à votre connaissance?

2 R. Non. Ça n'a pas été porté à ma connaissance, non.

3 Q. **[513]** Est-ce que ça a été porté à votre  
4 connaissance que monsieur Milioto s'interrogeait  
5 fortement sur les prix parce qu'il voulait faire  
6 des aqueducs et des égouts secondaires. Il  
7 s'interrogeait, il voulait avoir des prix. Est-ce  
8 que ça a été porté à votre connaissance?

9 R. Non. Ça, ça n'a pas été porté à ma connaissance.

10 Q. **[514]** Est-ce que monsieur Milioto ne vous en a  
11 jamais parlé?

12 R. Non.

13 Q. **[515]** Avez-vous écouté le témoignage de monsieur  
14 Milioto?

15 R. Oui, j'ai écouté le témoignage de monsieur Milioto.

16 Q. **[516]** Alors, ce que monsieur Milioto disait, c'est  
17 que il s'interrogeait à savoir... Il avait demandé  
18 à monsieur Catania de lui présenter monsieur  
19 Cadotte et, monsieur Cadotte, il l'a rencontré à  
20 deux reprises pour lui parler des spécificités du  
21 TerraBrute. Et suite à ça, bien, il paraît que  
22 monsieur Milioto a dit « je ne m'en irai pas dans  
23 les égouts secondaires, je vais rester dans les  
24 trottoirs ». Vous, à votre connaissance  
25 personnelle, est-ce que monsieur Milioto a déjà



1 travaillé dans le domaine des égouts secondaires?

2 R. Je crois qu'il en a déjà fait.

3 Q. **[517]** Vous croyez qu'il en a déjà fait.

4 R. De mémoire, je crois qu'il a travaillé pour des  
5 entreprises qui en faisaient, mais peut-être même  
6 que son entreprise en a déjà fait.

7 Q. **[518]** O.K. Mais, essentiellement, ce que vous savez  
8 en étant directeur de la direction de la  
9 réalisation des travaux, c'est que  
10 presque exclusivement les contrats de Mivela sont en  
11 matière de trottoirs, c'est exact?

12 R. Oui, effectivement, c'est un entrepreneur qui se  
13 spécialise dans les trottoirs.

14 Q. **[519]** Tout à fait. Sur l'heure du dîner, avez-vous  
15 réfléchi à savoir s'il y avait des rapports ou des  
16 traces, des traces - je pourrais dire - écrites  
17 du... de la nouvelle directive, à savoir que  
18 dorénavant les tuyaux de fonte ductile vont être  
19 remplacés par du TerraBrute d'Ipex?

20 R. Bien, on avait notre directive que j'ai émise à  
21 l'intérieur de ma direction ou de ma division.

22 Q. **[520]** Non, mais celle du vingt-quatre (24) juillet  
23 deux mille six (2006), mais...

24 R. Oui.

25 Q. **[521]** ... est-ce qu'il en a précédé? Vous dites que

1 vous en avez parlé à monsieur Robillard.

2 R. Bien...

3 Q. **[522]** Est-ce que vous êtes arrivé sur un consensus  
4 et est-ce que ça s'est reflété par écrit ça?

5 R. Je ne sais pas si ça s'est reflété par écrit, mais  
6 je me souviens très bien qu'il y a eu des  
7 discussions, il y a eu des discussions à ce sujet-  
8 là. On a présenté à monsieur Provost les  
9 alternatives le DR-18, le TerraBrute. Monsieur  
10 Provost, comme je vous disais, devait en parler  
11 avec la direction des eaux, au comité exécutif par  
12 la suite, puis nous revenir après ça ne nous disant  
13 « bien, allez-y, on va y aller avec ce produit-  
14 là ». Mais, encore là, tant et aussi longtemps  
15 qu'on n'a pas réglé la problématique... Et en  
16 parallèle, je veux absolument avoir un comité  
17 d'étude qui va impliquer le laboratoire, la  
18 direction de l'eau et notre direction pour évaluer  
19 l'ensemble des pour et des contre pour les deux  
20 produits.

21 Q. **[523]** Mais, ça, ça reste des vœux, on les  
22 regardera ensemble. Mais, la mise sur pied de ce  
23 comité d'étude-là va se faire beaucoup plus tard en  
24 automne de deux mille six (2006).

25 R. Oui, mais la commande avait été passée à ce moment-



1 Morin du laboratoire de la Ville de  
2 Montréal lundi le vingt-cinq (25)  
3 septembre à dix heures trente  
4 (10 h 30) au laboratoire de la Ville  
5 sur la rue Louvain.

6 Alors, pour vous, Monsieur Marcil. Et on a  
7 également mis en annexe, c'est-à-dire à l'autre  
8 page, la table des matières de la présentation qui  
9 allait être faite par Ipex.

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[529]** Alors, sur le cartable d'informations sur les  
12 produits et la section 6 qu'on voit à droite :

13 Présentation TerraBrute Multimédia,  
14 version numérique des documents

15 Est-ce qu'il y a une raison pourquoi cette  
16 présentation-là au laboratoire a été faite après  
17 votre directive?

18 R. En fait...

19 Q. **[530]** Ce n'est pas plutôt le contraire qui aurait  
20 dû se passer?

21 R. En fait, cette présentation-là fait suite à la  
22 demande du comité d'évaluation. Le comité a été mis  
23 sur pied, et les gens d'Ipex ont été appelés à  
24 participer au comité, donc, en allant présenter aux  
25 gens du laboratoire les différents produits qu'ils



1 Je vous invite donc pour une prochaine  
2 rencontre portant exclusivement sur  
3 les propriétés du PVC, le 5 décembre  
4 2006.

5 Et si on prend les documents qui vont suivre, le  
6 comité va vraiment être mis en branle à partir de  
7 novembre, et va se continuer dans l'hiver deux  
8 mille sept (2007). Alors, je pense qu'il y a un  
9 petit problème, là.

10 R. Bien, écoutez, ce que vous me... Si vous pouvez  
11 descendre peut-être un petit peu la note de  
12 service, s'il vous plaît?

13 Q. **[532]** Oui. Vous pouvez la descendre, s'il vous  
14 plaît, pour que monsieur Marcil puisse la lire.

15 R. Écoutez, on parle d'une prochaine rencontre, donc  
16 ça... Écoutez, ça peut être une suite, mais...

17 Q. **[533]** Si je vous suggère, moi, qu'en date du quinze  
18 (15) septembre, il n'y a jamais... Il n'y avait pas  
19 de comité. Il n'y en avait pas de comité qui  
20 existait, et c'était vraiment un courriel envoyé  
21 par madame Plamondon, qui était votre adjointe  
22 administrative?

23 R. Qui était mon adjointe, oui.

24 Q. **[534]** Qui était votre adjointe, envoyé aux gens  
25 d'Ipex pour dire, « Regarde, venez donc vendre

1           votre produit, venez donc montrer au laboratoire  
2           c'est quoi. »

3           R. Absolument pas. Il y a eu des discussions, les gens  
4           du laboratoire ont été interpellés à expertiser les  
5           produits. Les gens d'Ipex ont été appelés à  
6           présenter leurs produits dans le but de faire ce  
7           comité d'étude-là.

8           Q. **[535]** Je pourrais, encore longtemps, regarder tout  
9           ce qu'on a déposé avec monsieur Cadotte, mais ce  
10          qu'on comprend, puis j'aimerais... Je pense que  
11          vous avez vos filières, je pense que vous avez  
12          regardé votre dossier. Ce qu'on comprend également,  
13          quand il va y avoir les études comparatives, quand  
14          le comité va remettre son rapport, on va parler des  
15          tuyaux en fonte, on va parler des tuyaux en PVC, on  
16          va faire une étude comparative de prix, mais  
17          jamais, mais grand jamais, on va parler de la  
18          spécificité du TerraBrute. Est-ce que je me trompe?  
19          Et que dans les plans et devis, maintenant, vous  
20          allez permettre le PVC et la fonte ductile.

21          R. En fait, pour clarifier, oui on a parlé du PVC, oui  
22          on a parlé du TerraBrute, on a parlé également des  
23          deux types de tuyau de fonte, soit le classe 53 et  
24          classe 50. À la conclusion du rapport qui a été  
25          présenté à monsieur Provost, on fait deux

1 constatations et deux recommandations. La première,  
2 c'est que c'est pour les conduites de grand  
3 diamètre. Donc les conduites d'aqueduc de grand  
4 diamètre, le comité recommandait de conserver la  
5 fonte ductile classe 53 avec joint mécanique. On  
6 l'a vu récemment au Réservoir McTavish, donc il y a  
7 eu une fuite importante. Donc c'est important de  
8 garder un système avec une tuyauterie de très haute  
9 qualité.

10 Q. **[536]** O.K. Je vais juste... Je vais vous mettre  
11 devant les... Je vais vous mettre devant les faits.  
12 26P-302. Onglet 17. Vingt-quatre (24) avril deux  
13 mille sept (2007).

14 À Yves Themens, Gilles Vézina, Marc  
15 Hébert, Yves Chamberland, Michel  
16 Thibault, aux ingénieurs et agents  
17 techniques, Division de la  
18 construction et de la mise en oeuvre  
19 des projets. Robert J. Marcil. « Devis  
20 technique, tuyau d'aqueduc fonte  
21 ductile » :

22 Dorénavant, dans les plans et devis de  
23 la Ville de Montréal relatifs à la  
24 construction ou reconstruction de  
25 conduites d'eau secondaires,



1 l'entrepreneur aura le choix de  
2 fournir des prix unitaires,  
3 applicables à la pose de tuyau  
4 d'aqueduc, selon les options "A" ou  
5 "B" telles que décrites ci-dessous :

6 OPTION "A" :

7 Fourniture et pose de tuyau en fonte  
8 ductile à joint Tyton dans la tranchée  
9 de l'égout.

10 Fourniture et pose de tuyau en fonte  
11 ductile à joint Tyton hors de la  
12 tranchée de l'égout y compris  
13 l'excavation et le remplissage en  
14 pierre prémélangée.

15 OPTION "B" :

16 Fourniture et pose de tuyau en PVC  
17 dans la tranchée de l'égout.

18 Fourniture et pose de tuyau en PVC en  
19 dehors de la tranchée de l'égout y  
20 compris l'excavation et le remplissage  
21 en pierre prémélangée.

22 Où est le TerraBrute?

23 R. Je poursuis mon explication pour clarifier ces  
24 éléments. Donc, comme je vous disais, pour les  
25 conduites de grand diamètre, on spécifiait de

1 conserver le classe 53. Fonte ductile. Pour les  
2 conduites locales, donc les conduites d'aqueduc de  
3 petit diamètre, ce qui est convenu, c'est que les  
4 deux produits, autant la fonte ductile que le PVC,  
5 sont des produits acceptables pour la Ville, sont  
6 des produits d'une même qualité. Et ce qu'on a  
7 décidé de faire, de présenter, c'est de faire en  
8 sorte que le marché décide du meilleur produit. En  
9 fait, que le prix sur le marché décide, on va  
10 mettre les deux produits tout simplement en  
11 compétition.

12 Et pour s'assurer qu'on ait deux produits  
13 équivalents, donc pour ne pas favoriser un  
14 fournisseur plutôt qu'un autre, on a décidé, par  
15 exemple, d'abaisser les exigences techniques de la  
16 Ville. Je vous parle encore toujours pour les  
17 conduites de petit diamètre, les conduites  
18 secondaires. Donc, pour les conduites de fonte, on  
19 y a été avec la classe 350, qui est le standard  
20 utilisé partout au Québec. Et pour les conduites de  
21 PVC, on y a été avec le DR-18 à joint Tyton, donc  
22 c'est des joints d'emboîtement. C'est vraiment des  
23 produits qui se compétitionnent sur le marché.

24 Q. **[537]** Et où est le PVC TerraBrute?

25 R. Le PVC TerraBrute n'a pas été retenu, parce que le

1 PVC TerraBrute était plus cher que la fonte ductile  
2 350.

3 Q. **[538]** Donc, je reviens au vingt-quatre (24) juin  
4 deux mille six (2006). Pourquoi s'être empressé,  
5 dans un mémo, sans aucune évaluation, sans aucun  
6 comité, sans rien du tout, selon votre témoignage,  
7 du verbiage dans des bureaux, et de faire une  
8 directive exécutoire, en date du vingt-quatre (24)  
9 juillet deux mille six (2006), demandant un tuyau  
10 spécifique, qui s'appelle, et je relis :

11 Le tuyau d'aqueduc prescrit sera de  
12 type PVC TerraBrute d'Ipex...

13 Avec le nom de la compagnie.

14 ... ou l'équivalent.

15 R. Comme je vous disais ce matin...

16 Q. **[539]** Oui, vous pouvez m'expliquer ça pendant une  
17 demi-heure, mais vous ne répondez pas à ma  
18 question. Ça, là, est-ce que vous avez pris, vous  
19 seul, la responsabilité de bâtir ce mémo-là et de  
20 l'imposer en directive? C'est un ordre ça. Vous  
21 arrêtez la pose de fonte ductile à moins que les  
22 travaux sont suffisamment engagés et maintenant  
23 vous n'avez pas le choix, les devis vont  
24 obligatoirement... ça c'est un ordre à vos  
25 ingénieurs, contenir une spécificité qui est la

1 pose de tuyaux TerraBrute d'Ipex ou l'équivalent  
2 alors qu'on sait qu'il n'y en a pas d'équivalent.  
3 Il y en a peut-être, là, mais... nommez-moi une  
4 compagnie, là.

5 R. Je m'excuse, il y a des... oui, Rehau fait un tuyau  
6 et même il était disponible à l'époque, je crois  
7 qu'il s'appelait le Cobra.

8 (14:23:21)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[540]** Il ne vous a pas demandé combien de  
11 compagnies pouvaient postuler. Il vous a demandé  
12 quels étaient vos motifs à la base d'un ordre comme  
13 celui-ci; pourriez-vous répondre à cette question.

14 R. Les motifs, Madame la Présidente, étaient la  
15 décision de retirer, sur la liste de fournisseurs,  
16 l'utilisation de la fonte ductile, tel que  
17 recommandé par les gens du laboratoire. Comme je  
18 vous disais ce matin, on avait des problèmes depuis  
19 deux mille quatre (2004). En deux mille cinq  
20 (2005), un entrepreneur a refait son chantier, a  
21 refait de la nouvelle...

22 Q. **[541]** C'était urgent au moment où vous envoyez le  
23 mémo mais ça ne l'est plus au moment où vous  
24 trouvez que ça coûte plutôt cher. Là ça redevient  
25 correct?

1 R. En fait, la période qui a suivi, à l'automne et  
2 durant l'hiver, a servi à deux choses. Un, à faire  
3 un comité de réflexion avec les différents  
4 ingénieurs et experts de la Ville. Et, dans un  
5 deuxième temps, avoir des discussions avec la  
6 compagnie Canada Pipe, qui fournit le produit, qui  
7 nous ont présenté un plan qualité pour s'assurer de  
8 la certification de leurs usines.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. **[542]** Vous êtes un chasseur, vous?

11 R. Pardon?

12 Q. **[543]** Vous êtes un chasseur?

13 R. En partie, oui.

14 Q. **[544]** Vous savez c'est quoi défaire ses pas?

15 R. Non.

16 Q. **[545]** Non? Défaire ses pas, c'est-à-dire on a fait  
17 des pas puis on veut embrouiller les pistes et on  
18 refait nos pas à l'envers. Alors, est-ce que c'est  
19 ça qui est arrivé, c'est-à-dire que vous vous êtes  
20 empressé, suite à une demande de monsieur Milioto,  
21 d'imposer un produit et, finalement, ça ne  
22 fonctionnait pas, là. Les entrepreneurs n'étaient  
23 pas contents, vos ingénieurs n'étaient pas contents  
24 et, finalement, vous n'avez pas eu le choix de  
25 dire : « Bien, regarde, je vais monter un comité

1 qui va se pencher, on va faire ça, là, après. » Et  
2 vous allez avoir un rapport final en avril deux  
3 mille sept (2007). Beaucoup plus tard après une  
4 directive, là, que personne mais personne d'autre  
5 que probablement monsieur Milioto vous a demandé de  
6 passer. Est-ce que je me trompe?

7 R. Écoutez, ce qui s'est passé, on a eu des problèmes  
8 majeurs avec la fonte ductile...

9 Q. **[546]** Est-ce qu'il y en avait encore des problèmes  
10 majeurs avec la fonte ductile au mois d'avril,  
11 quand vous avez le rapport pour dire : « On  
12 continue avec la fonte ductile »? Est-ce qu'il y en  
13 a eu... c'était quoi le problème?

14 R. Écoutez, avec la fonte ductile on a eu des  
15 problèmes majeurs au niveau des épaisseurs puis au  
16 niveau des tests de poinçonnement...

17 Q. **[547]** Ils l'ont réglé, Canada Pipe, ça a l'air  
18 qu'ils l'ont réglé en huit mois.

19 R. En fait, Canada Pipe a rencontré la direction  
20 générale, a rencontré monsieur Provost quelque part  
21 au cours de l'été, j'étais présent, monsieur  
22 Robillard également, le vice-président qualité de  
23 Canada Pipe au New Jersey est venu, le directeur  
24 général des usines était là. Au mois de septembre  
25 ils nous ont présenté un plan qualité, le plan

1           qualité a été accepté au mois de décembre et  
2           janvier, février, mars, les employés du laboratoire  
3           ont fait le tour des trois ou quatre usines de  
4           Canada Pipe pour approuver les usines au niveau de  
5           la certification.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Q. **[548]** Ça doit certainement être documenté tout  
8           ce... toutes ces études-là?

9           R. Oui, absolument, vous allez trouver cette  
10          documentation-là.

11          Q. **[549]** Oui. Alors, vous allez la faire parvenir.

12          R. Je n'ai pas aucun problème, Madame la Présidente.

13          Me DENIS GALLANT :

14          Q. **[550]** Parfait. On va noter l'engagement. Alors,  
15          vous allez nous faire parvenir les documents au  
16          soutien de votre affirmation...

17          R. Je vais vous faire parvenir les documents que j'ai  
18          reçus, effectivement.

19          Q. **[551]** Qui sont?

20          R. Bien, qui sont les documents du laboratoire, la  
21          correspondance qu'ils ont eue, les rapports, le  
22          document qualité.

23          Me DENIS GALLANT :

24          On est rendu à quel numéro d'engagement?

25          LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[552]** Alors, c'est possible de faire ça d'ici au  
2 cinq (5) mars?

3 R. Oui, sans problème, Madame la Présidente.

4 LA GREFFIÈRE :

5 38.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Parfait, ça va être l'engagement numéro 38.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Excusez, 22.

10

11 39E-22 Engagement de M. Robert Marcil de fournir  
12 un document au soutien de son affirmation.  
13 M. Marcil doit fournir d'ici le 5 mars 2013  
14 les rapports concernant les problèmes de  
15 tuyaux de fonte.

16

17 Me DENIS GALLANT :

18 Q. **[553]** Finalement, quand va cesser définitivement la  
19 pose du TerraBrute d'Ipex?

20 R. Écoutez, je ne peux pas vous donner de date  
21 précise. Les projets qui étaient déjà commencés  
22 avec le TerraBrute se sont poursuivis en TerraBrute  
23 jusqu'à la fin. Et, à partir du début... bien, en  
24 fait, les premiers projets, probablement, de  
25 l'année deux mille sept (2007), ont été réalisés



1 avec des documents d'appel d'offres où on demandait  
2 les deux options. Pour, naturellement, les marchés  
3 de... les produits de conduites secondaires.

4 Q. **[554]** Est-ce que ce n'est pas plutôt exact de dire  
5 que cette... la directive a été, dans le fond, de  
6 facto, annulée? Même si on n'en a pas, là... il n'y  
7 a pas de contre-directive, ce qu'on lit, là, ce  
8 sont des rapports qui vont nous amener au vingt-  
9 sept (27) avril deux mille sept (2007) et pour dire  
10 que maintenant... on ne l'indique pas mais on  
11 comprend que le TerraBrute d'Ipex n'est plus une  
12 option. Est-ce que je me trompe en disant parce que  
13 le manufacturier a refusé de payer un pot-de-vin à  
14 un fonctionnaire ou à des fonctionnaires?

15 R. Absolument pas. Moi, ce que je vous dis, c'est  
16 qu'on a présenté la...

17 Q. **[555]** Avez-vous eu déjà vent qu'une demande avait  
18 été faite par un entrepreneur, pour ne pas le  
19 nommer, monsieur Milioto, à monsieur Cadotte...

20 R. Non, je n'ai jamais entendu parler.

21 Q. **[556]** ... d'un montant d'argent...

22 R. Jamais entendu parler de cette situation.

23 Q. **[557]** ... pour que son produit continue à être dans  
24 les devis des appels d'offres de la Ville?

25 R. Non, je n'ai jamais entendu parler de cette

1 situation-là.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Madame la Présidente, Monsieur Lachance, suite à  
4 des questions que vous avez posées ce matin,  
5 notamment la date exacte des comités de sélection,  
6 nos équipes de recherche ont été à pied d'oeuvre et  
7 nous ont fait parvenir des documents. J'aimerais  
8 les déposer en annexe de l'ensemble des comités de  
9 sélection que j'ai déposés ce matin, j'estime que  
10 c'est important parce qu'on va avoir les dates  
11 exactes des comités de sélection auxquels monsieur  
12 Marcil a participé. Alors je vais le faire.

13 (14:29:18)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Très bien. Avant d'en arriver là, j'aimerais  
16 simplement vous poser deux questions.

17 Q. **[558]** Combien de personnes avaient postulé sur  
18 l'offre d'emploi où madame Milioto a appliqué?

19 R. Écoutez, Madame la Présidente, je ne pourrais pas  
20 vous dire spécifiquement. On était dans une période  
21 où on embauchait de façon assez régulière. On  
22 avait... De mémoire, on était dans la période où  
23 l'administration avait accordé l'embauche de  
24 personnel supplémentaire pour garnir les équipes.  
25 Je vous rappelle...

1 Q. [559] Combien de personnes vous avez vues en sus de  
2 madame Milioto sur ce concours-là?

3 R. Je ne pourrais pas vous dire, Madame la Présidente.

4 Q. [560] Et combien de personnes aviez-vous invitées à  
5 postuler à part madame Milioto?

6 R. En fait, moi, c'était la seule personne que j'avais  
7 invitée à postuler.

8 Q. [561] Merci.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Si on revient aux pièces déposées ce matin. Je vais  
11 déposer des documents en annexe, Madame Blanchette,  
12 je vous prie d'être indulgent avec moi. On a reçu  
13 ça très tard. J'en ai donné des copies aux parties  
14 sous forme papier, Madame la Présidente. Donc,  
15 onglet 30, qui va être la pièce 515.

16 LA GREFFIÈRE :

17 On est rendu à 512.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Non, non, 515 de ce matin. On retourne en arrière.  
20 Je veux juste m'assurer que je vous ai bien écouté,  
21 Madame la Greffière, que je les ai bien prises en  
22 note. L'onglet 30 était bien la pièce 515?

23 LA GREFFIÈRE :

24 Je vais vous dire ça. Exact.

25 Me DENIS GALLANT :

1 Exact. Je vais commencer avec la pièce 512.

2 J'aurais un document à déposer sous 512.1. C'est un  
3 document qui est en relation avec l'appel d'offres  
4 07-10444. Est-ce qu'on l'a?

5 LA GREFFIÈRE :

6 Vous avez reçu une feuille. Numéro 70.

7

8 Me DENIS GALLANT :

9 Oui, c'est bien ça. Alors si on peut la mettre à  
10 l'écran. Parfait.

11 Q. **[562]** Alors, si on peut défiler. Ce qui m'importe,  
12 c'est pour la soumission de l'appel d'offres  
13 07-10444. Vous pouvez aller à la deuxième page.  
14 Moi, ce que je trouve important, c'est la date...  
15 Attendez! Vous avez les preneurs de cahier de  
16 charge. Allez-y! Prochaine page. Parfait. Jury de  
17 sélection, mardi le quatre (4) septembre deux mille  
18 sept (2007) à neuf heures trente (9 h 30) au 801,  
19 rue Brennan, salle 6.132. Or, ça, ça vous dit...  
20 Est-ce que vous vous en rappelez ou vous en avez  
21 trop fait de comités de sélection?

22 R. Je ne me rappelle pas spécifiquement.

23 Q. **[563]** Parfait. Je vais la déposer sous 512.1.

24

25 39P-512.1 : Intervention - Affaires corporatives,

1 Direction de l'approvisionnement

2 AO-07-10444

3

4 Je vais maintenant aller... Je vais aller à la  
5 pièce 513, dans la nouvelle liste... c'est bien ça,  
6 ça se suit, 71. Donc qui va devenir la pièce 513.1.  
7 Puis allez à la page du jury de sélection. Alors,  
8 jury de sélection, jeudi le quinze (15) novembre  
9 deux mille sept (2007) sur Joseph, salle Eau vive,  
10 à Verdun.

11

12 39P-513.1 : Intervention - Affaires corporatives,  
13 Direction de l'approvisionnement

14 AO-07-10459

15

16 Je vais aller à 514 maintenant, la pièce que je  
17 vais vous montrer va porter le numéro 514.1. Et ça  
18 va être, c'est l'appel d'offres 07-10546.

19 LA GREFFIÈRE :

20 72.

21 Me DENIS GALLANT :

22 C'est ça, 72. Et on va aller voir la date du jury  
23 de sélection, treize (13) février deux mille huit  
24 (2008) à quatorze heures (14 h) au 801, rue  
25 Brennan, 6e étage, salle 6133. Ça va être plus

1 simple si je vous les nomme, les appels d'offres,  
2 Madame la greffière. Je vais demander votre  
3 collaboration, parce que là j'ai beaucoup de  
4 papiers devant moi. Appel d'offres 5020-EC-08. 73,  
5 qui devient 520. Qui est l'onglet 35. C'est ça, ce  
6 qui va être l'appel d'offres 520, c'est bien ça.  
7 Donc, 520.1.

8 (14:33:50)

9  
10 39P-520.1 : Intervention - Affaires corporatives,  
11 Direction de l'approvisionnement AO  
12 5020-EC-08

13  
14 Ensuite, je vais vous demander l'appel d'offres, je  
15 vais y aller avec ma liste à moi, 09-11... Avant,  
16 on n'a pas fait la date, c'est vrai, vous avez  
17 raison.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, celui que vous avez déposé sous 520.1, la  
20 date...

21 Me DENIS GALLANT :

22 Du jury de sélection.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Du jury de sélection, 15 décembre.

25 Me DENIS GALLANT :

1 Parfait.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Quinze (15) décembre à dix heures trente (10 h 30).

4 Me DENIS GALLANT :

5 Parfait. Je vais aller maintenant...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 La prochaine, c'est 521, c'est l'appel d'offres  
8 public 4004-A1.

9 Me DENIS GALLANT :

10 C'est bien ça. Qui va devenir 521.1.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est ça.

13 Me DENIS GALLANT :

14 4004-A1.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Jury de sélection, le quinze (15) décembre deux  
17 mille huit (2008) à treize heures quinze (13 h 15).

18 LA GREFFIÈRE :

19 C'est le numéro 69?

20 Me DENIS GALLANT :

21 Numéro 69, oui, tout à fait.

22

23 39P-521.1 : Jury de sélection, 15 décembre 2008.

24

25 Alors, je vais aller maintenant... Je vais prendre

1 un ordre sur ma liste. Alors, je vais aller  
2 maintenant à l'appel d'offres, ce qui va aller plus  
3 vite, Madame, 08-10772, qui est en lien avec  
4 l'appel d'offres 518, qui va devenir 518.1.

5  
6 39P-518.1 : Intervention - Affaires corporatives,  
7 Direction de l'approvisionnement A0  
8 08-10772

9  
10 Et je vous dis que le jury de sélection va avoir  
11 lieu le vingt-neuf (29) septembre deux mille huit  
12 (2008) à huit heures trente (8 h 30).

13 Je vais maintenant, en lien avec la pièce  
14 519, l'appel d'offres, le complément à l'appel  
15 d'offres 08-10789, qui va devenir 519.1, et le jury  
16 de sélection sera le vingt-trois (23) septembre  
17 deux mille huit (2008) à quatorze heures (14 h 00).

18  
19 39P-519.1 : Intervention - Affaires corporatives,  
20 Direction de l'approvisionnement AO-  
21 10789

22  
23 Je vais aller maintenant, en lien avec notre pièce  
24 523, l'appel d'offres 09-10935. Le document  
25 deviendra 523.1. Le comité de sélection sera tenu



1 le trente (30) mars deux mille neuf (2009) à treize  
2 heures (13 h 00).

3

4 39P-523.1 : Affaires corporatives, Direction de  
5 l'approvisionnement AO 09-10935

6

7 J'ai par la suite, en complément de la pièce 524,  
8 l'appel d'offres 09-10964. Le document va devenir  
9 524.1, et le comité de sélection va se tenir le  
10 neuf (9) avril deux mille neuf (2009) à treize  
11 heures trente (13 h 30).

12

13 39P-524.1 : Affaires corporatives, Direction de  
14 l'approvisionnement AO 09-10964

15

16 On va aller maintenant à la pièce 525 déposer un  
17 complément qui va devenir 525.1, concernant l'appel  
18 d'offres 09-11025, en date... Le comité de  
19 sélection va se dérouler le dix (10) juin deux  
20 mille neuf (2009) à neuf heures trente (9 h 30).

21

22 39P-525.1 : Affaires corporatives, Direction de  
23 l'approvisionnement AO 09-11025

24

25 Je vais aller maintenant à la pièce 526, l'appel

1 d'offres 09-11018. Et le comité de sélection va se  
2 dérouler le huit (8) juin deux mille neuf (2009) à  
3 quatorze heures (14 h 00), et la pièce va devenir  
4 526.1.

5  
6 39P-526.1 : Affaires corporatives, Direction de  
7 l'approvisionnement AO 09-11018

8  
9 Je vais aller maintenant à la pièce 528, l'appel  
10 d'offres 09-11043. Le document va devenir 528.1.

11 LA GREFFIÈRE :

12 526 vous l'avez nommé?

13 Me DENIS GALLANT :

14 526 je l'ai nommé. Je n'ai pas, malheureusement pas  
15 de 527, de mémoire.

16 LA GREFFIÈRE :

17 Et celui-là va être 528?

18 Me DENIS GALLANT :

19 528.1, parce qu'il est en lien avec la pièce 528.  
20 Appel d'offres 09-11043. Et le comité de sélection  
21 va avoir lieu le vingt-deux (22) juin deux mille  
22 neuf (2009) à quinze heures trente (15 h 30).

23  
24 39P-528.1 : Affaires corporatives, Direction de  
25 l'approvisionnement AO 09-11043

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Et quand on se dépêche sur l'heure du midi, c'est pour ça que ma liste n'était pas en ordre chronologique, je reviens à la pièce 516. Et ça va être l'appel d'offres 08-10759, le vingt-deux (22) septembre deux mille huit (2008) à treize heures treize (13 h 13).

LA GREFFIÈRE :

Celle-là va être 529?

Me DENIS GALLANT :

Non, celle-ci va être 516.1, Madame la Greffière, parce qu'elle est en lien avec la pièce 516.

(14:39:47)

39P-516.1 : Intervention - Affaires corporatives,  
Direction de l'approvisionnement  
AO 08-10759

Ce qui fait en sorte, Madame la Présidente et Monsieur Lachance, de compléter. Vous avez presque l'ensemble... En tout cas, ce sont les documents que nous avons reçus de la Ville ce midi. Presque l'ensemble des dates des comités de sélection correspondant aux pièces qui vous ont été déposées ce matin.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Est-ce que c'est possible de remettre à l'écran le  
3 relevé téléphonique avec monsieur Trépanier, s'il  
4 vous plaît?

5 Q. **[564]** On comprend qu'on a un relevé téléphonique  
6 uniquement du cellulaire. Et est-ce qu'il est  
7 arrivé parfois que monsieur Trépanier vous appelle  
8 directement sur votre téléphone fixe au bureau?

9 R. Je ne pourrais pas vous dire, je ne le sais pas.

10 Q. **[565]** Mais ce n'est pas... Ce n'est pas impossible,  
11 certainement pas.

12 R. Bien, ce n'est pas impossible.

13 Q. **[566]** O.K. Dans les dates de réunion des comités de  
14 sélection, si on commence par un, là, donc l'appel  
15 d'offres 08-10772, la réunion du comité de  
16 sélection a eu lieu le vingt-neuf (29) septembre  
17 deux mille huit (2008). Pouvez-vous regarder à  
18 l'écran si vous avez eu un appel de monsieur  
19 Trépanier cette journée-là?

20 R. (Pas de réponse).

21 Q. **[567]** Puis?

22 R. Oui. Il semble, oui.

23 Q. **[568]** Bien, il semble, c'est oui?

24 R. Oui oui.

25 Q. **[569]** Bon. L'appel d'offres 08-10789, la réunion a

1 lieu le vingt-trois (23) septembre deux mille huit  
2 (2008). Voulez-vous regarder à l'écran si vous avez  
3 un appel de monsieur Trépanier cette journée-là?

4 R. ... Oui.

5 Q. **[570]** L'appel d'offres 4004, la réunion a lieu le  
6 quinze (15) décembre deux mille huit (2008).  
7 Voulez-vous regarder si vous avez un appel de  
8 monsieur Trépanier cette journée-là?

9 R. ... Il semble, oui.

10 Q. **[571]** Quinze (15) décembre, oui. Voulez-vous  
11 regarder, le quinze (15) novembre deux mille sept  
12 (2007), l'appel d'offres 07-10459, réunion du  
13 comité de sélection, avez-vous eu un appel de  
14 monsieur Trépanier cette journée-là?

15 R. Excusez, vous me parlez de quelle date?

16 Q. **[572]** Le quinze (15) novembre deux mille sept  
17 (2007).

18 R. Quinze (15) novembre? Il semble y avoir un appel,  
19 oui.

20 Q. **[573]** Pas il semble. Il y a eu un appel.

21 R. Oui, il y a.

22 Q. **[574]** Bon. L'appel d'offres 5020, le comité de  
23 sélection s'est réuni le quinze (15) décembre deux  
24 mille huit (2008). Voulez-vous regarder si vous  
25 avez eu un appel de monsieur Trépanier? Et là, je

1           suis uniquement sur votre cellulaire, là.

2           R. Vous parlez du quinze (15) décembre? Oui.

3           Q. **[575]** Quinze (15) décembre, oui. Monsieur Trépanier  
4           vous a appelé.

5           R. Oui. Je vois qu'il y a un... Oui.

6           Q. **[576]** Oui. Voulez-vous regarder, maintenant, pour  
7           l'appel d'offres 09-10964, pour le neuf (9) avril  
8           deux mille neuf (2009). Est-ce que vous avez reçu  
9           un appel de monsieur Trépanier?

10          R. (Pas de réponse).

11          Q. **[577]** Neuf (9) avril deux mille neuf (2009).

12          R. Oui.

13          Q. **[578]** Oui. Pour deux appels d'offres que monsieur  
14          Lalonde a dit qu'ils étaient truqués, en  
15          conversation avec monsieur Trépanier, l'appel  
16          d'offres 08-10654 le neuf (9) avril deux mille huit  
17          (2008), voulez-vous regarder si vous avez reçu un  
18          appel de monsieur Trépanier cette journée-là? Neuf  
19          (9) avril deux mille huit (2008).

20          R. Oui. Il y a un appel.

21          Q. **[579]** Pour l'appel d'offres, un autre appel  
22          d'offres qui est truqué, selon monsieur Lalonde, en  
23          discussion avec monsieur Trépanier, l'appel  
24          d'offres 08-10796, le trois (3) septembre deux  
25          mille huit (2008), la réunion du comité de

1 sélection. Est-ce que vous avez reçu un appel de  
2 monsieur Trépanier cette journée-là?

3 R. Vous me parlez le trois (3) septembre...

4 Q. **[580]** Trois (3) septembre deux mille huit (2008).

5 R. Deux mille huit (2008)?

6 Q. **[581]** Oui.

7 R. ... Oui. Il y a un appel.

8 Q. **[582]** Oui, effectivement. Et pour l'appel d'offres,  
9 maintenant, 08-10877, une réunion du comité de  
10 sélection le vingt-six (26) janvier deux mille neuf  
11 (2009), est-ce que vous avez reçu un appel de  
12 monsieur Trépanier cette journée-là?

13 R. ... Il y a un appel.

14 Q. **[583]** Oui. Et vous remarquez que l'heure de ces  
15 appels coïncide toujours après la réunion du comité  
16 de sélection. Ça c'est ceux... c'est neuf où vous  
17 avez reçu... la journée même, il y a une réunion  
18 d'un comité de sélection à laquelle vous avez  
19 participé, un appel de monsieur Trépanier. Pour  
20 parler politique, c'est ce que vous disiez, c'est  
21 ça? C'est drôle, ça tombe neuf fois c'est la même  
22 journée. Attendez un peu, je n'ai pas terminé. Pour  
23 l'appel d'offres 07-10444, le quatre (4) septembre  
24 deux mille six (2006), regardez donc si, le  
25 lendemain, vous avez reçu un appel de monsieur

1 Trépanier.

2 R. ... Il y a un appel le cinq (5), oui.

3 Q. **[584]** Oui.

4 R. D'à peine deux minutes.

5 Q. **[585]** Donc, le huit (8) juin, pour l'appel d'offres  
6 09-11018, une réunion du comité de sélection le  
7 huit (8) juin. Voulez-vous regarder si vous avez un  
8 appel le neuf (9) juin de monsieur Trépanier?

9 R. ... Il y a un appel.

10 Q. **[586]** Il y a un appel. Donc, pour l'appel d'offres  
11 10-759, qui a eu lieu le vingt-deux (22) septembre  
12 deux mille huit (2008), regardez donc si vous avez  
13 reçu un appel de monsieur Trépanier le lendemain, le  
14 vingt-trois (23) septembre.

15 R. ... Oui, il y a un appel.

16 Q. **[587]** Il y a un appel. Et parfois il y a des cas où  
17 vous avez été appelé juste avant aussi. Et,  
18 parfois, on vous appelle plus qu'une fois dans la  
19 même journée. Vous n'avez pas fait de la  
20 statistique, vous, dans votre formation,  
21 éventuellement?

22 R. Pardon?

23 Q. **[588]** Vous avez pris des cours de statistiques?

24 R. Oui, oui, j'ai fait des statistiques.

25 Q. **[589]** Bon. Est-ce qu'on peut croire, de façon



1 statistique, que monsieur Trépanier, lorsqu'il vous  
2 appelle la journée même d'un comité de sélection  
3 aussi souvent ou sinon le lendemain, que ce n'est  
4 pas pour parler des résultats du comité de  
5 sélection sur lequel vous faites partie?

6 R. Bien...

7 Q. **[590]** En statistique, là. J'essaie de m'adresser à  
8 vous, là. C'est-tu possible de croire qu'il n'y a  
9 pas un lien entre les deux?

10 R. Écoutez, au volume d'appels qu'on voit avec  
11 monsieur Trépanier...

12 Q. **[591]** Non, au volume de... non, à la proportion des  
13 endroits où vous faites partie des comités de  
14 sélection et vous recevez un appel de monsieur  
15 Trépanier la journée même ou le lendemain, c'est  
16 vraiment que du hasard?

17 R. Écoutez, moi, ce que je vous dis, oui,  
18 effectivement.

19 Q. **[592]** Oui? On peut croire ça, là, vous, en  
20 scientifique, là, on peut croire que douze (12)  
21 appels sur seize (16) comités de sélection, et là  
22 je n'ai que vos cellulaires, monsieur Trépanier  
23 vous appelle après la tenue d'un comité de  
24 sélection puis on peut croire que vous ne parlez  
25 pas du comité de sélection, de ce que vous venez de

1 faire deux-trois heures avant. On vous appelle...  
2 d'ailleurs, on vous appelle en fin de journée, des  
3 fois on vous appelle à sept heures quarante-quatre  
4 (7 h 44), un peu avant huit heures (8 h), vous  
5 parlez de politique? De politique, à huit heures  
6 (8 h), c'est si pressant que ça?

7 R. On peut parler de choses et d'autres, là.

8 Q. **[593]** À huit heures moins cinq (7 h 55) le matin,  
9 là on parle de choses et d'autres. Vous n'avez pas  
10 d'ouvrage à faire, vous, en passant, que de dire  
11 que c'est ça? Écoutez, on peut difficilement croire  
12 qu'autant de hasards peuvent arriver en même temps  
13 dans des comités de sélection où vous faites  
14 partie, qui résultent d'un appel de monsieur  
15 Trépanier. Vous pensez... vous, vous croiriez ça  
16 cette histoire-là si vous étiez à notre place?

17 R. Écoutez, je vous dis qu'en fonction de  
18 l'information, en fonction du nombre d'appels que  
19 j'ai eus...

20 Q. **[594]** Non, non, en fonction du nombre de comités de  
21 sélection où vous faites partie, et je n'ai que les  
22 cellulaires, on peut conclure que, presque à  
23 soixante-quinze pour cent (75 %) du temps, monsieur  
24 Trépanier vous appelle?

25 R. Écoutez, je ne peux pas vous en donner de

1 conclusion.

2 (14:48:46)

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[595]** Je vous pose la question directement. Je vous  
5 avais invité, lundi, à réfléchir, je vous pose la  
6 question directement, je veux une réponse franche.  
7 Avec tout ce que vous avez entendu, toutes les  
8 réponses que vous avez fournies, toutes ces  
9 statistiques-là, avez-vous participé à un système  
10 de collusion entre les firmes de génie-conseil pour  
11 se partager les contrats à la Ville de Montréal  
12 avec la participation de Bernard Trépanier et  
13 Michel Lalonde?

14 R. Non, je n'ai pas participé à ce système de  
15 collusion.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[596]** Vous nous avez dit que vous n'avez jamais,  
18 vous, entendu parler de la collusion avant les  
19 travaux de la Commission, est-ce que c'est ça? De  
20 collusion, vous n'avez jamais entendu parler de ça  
21 à Montréal avant les travaux de la Commission?

22 R. Non, on n'a pas entendu parler du fait qu'il y  
23 avait systématiquement de la collusion à Montréal.

24 Q. **[597]** Je n'ai pas dit le mot « systématiquement ».  
25 Est-ce que vous avez déjà entendu parler qu'à

1 Montréal, il y avait de la collusion ou un marché  
2 fermé, un marché restreint d'entrepreneurs ou vous  
3 avez entendu ça ici à la Commission?

4 R. Le fait que le marché... le fait que le marché  
5 était limité... en fait, pas limité, mais le fait  
6 qu'il y avait un certain nombre d'entrepreneurs à  
7 Montréal, ça c'était connu dans l'ensemble de la  
8 région de Montréal, là.

9 Q. **[598]** « Un nombre d'entrepreneurs », c'est assez  
10 vague, là. C'est clair qu'il y a des entrepreneurs  
11 dans la région de Montréal. Moi, ma question c'est,  
12 est-ce que vous avez déjà pensé qu'il pouvait peut-  
13 être y avoir un problème, je dirais, au niveau des  
14 appels d'offres à Montréal, parce que le nombre  
15 était restreint au niveau des soumissionnaires?

16 R. Non, pas de façon spécifique, non.

17 Q. **[599]** Non. Bon. En deux mille six (2006), il y a un  
18 rapport qui a été présenté à la Commission qui a  
19 été produit par le vérificateur interne. Je reviens  
20 à une pièce qui a été présentée par l'enquêteur  
21 Desrosiers. Je ne sais pas si c'est possible de la  
22 représenter. Sinon je vais simplement vous lire les  
23 diapositives. C'est un rapport produit en deux  
24 mille six (2006). Et, là, vous êtes là à la Ville  
25 de Montréal.

1 R. Oui.

2 Q. [600] Et vous avez également la responsabilité du  
3 plan d'action pour répondre aux recommandations de  
4 ce rapport-là. Donc, vous avez du le lire le plan?

5 R. Oui, effectivement.

6 Q. [601] Je vais à la diapositive qui a été présentée  
7 il y a deux jours, 46, on dit, et c'est écrit dans  
8 le document :

- 9 - Utilisation par ces entreprises du  
10 principe d'intégration verticale et  
11 parfois horizontale permettant une  
12 influence sur le marché;
- 13 - Quelques entreprises dans une  
14 position dominante et semblant avoir  
15 un volume sensiblement similaire au  
16 cours d'une période donnée et un taux  
17 de succès identique;
- 18 - Quelques entreprises condamnées à  
19 verser des amendes pour complot visant  
20 à se partager le marché et à réduire  
21 la concurrence dans leur domaine  
22 respectif.

23 Ça, c'est un rapport que vous avez lu. Mais, vous,  
24 vous ne pensiez pas que le marché est fermé?

25 Acétate 56 :

1 - Plusieurs entreprises importantes  
2 condamnées au Canada à verser des  
3 amendes pour complot visant le partage  
4 du marché et la réduction de la  
5 concurrence;

6 - Malgré l'existence de conditions  
7 propices, aucun moyen de prévention et  
8 de détection de cartels, de collusion,  
9 de fraude, de conflit d'intérêts dans  
10 les deux divisions vérifiées.

11 Donc, en deux mille six (2006), là, vous avez  
12 participé à des travaux où on analysait le marché  
13 relativement fermé de Montréal, non?

14 R. Oui, oui, effectivement.

15 Q. **[602]** Donc, vous avez déjà entendu parler...

16 R. Oui, oui, j'ai...

17 Q. **[603]** ... depuis un petit bout de temps qu'il y a  
18 un problème de soumissionnaires peut-être à  
19 Montréal?

20 R. Au rapport du vérificateur de deux mille six  
21 (2006), effectivement, on a parlé, le vérificateur  
22 a apporté à l'attention de l'organisation une série  
23 de problématiques sur l'ensemble du marché, sur  
24 l'ensemble du marché montréalais. Ça, je suis tout  
25 à fait d'accord avec vous. Ça, j'en étais

1 conscient. J'ai eu le rapport. Monsieur Provost a  
2 fait un plan d'action qui a été distribué dans les  
3 différentes directions pour mettre en oeuvre.

4 Q. **[604]** La diapositive 45 :

- 5 - Entre 5 et 6 soumissions reçues peu
- 6 importe le coût prévu des travaux
- 7 - En comparaison, une dizaine à la
- 8 Ville de Québec;
- 9 - Tendance de quelques entreprises à
- 10 soumissionner ensemble pour un type de
- 11 projet.

12 Vous avez la responsabilité du plan d'action de ça.  
13 Ça ne commence pas à ressembler à des indices de  
14 collusion? Vous n'allumez pas, vous, quand vous  
15 lisez ça?

16 R. Bien, écoutez, à la lecture du document, oui, ce  
17 qu'on lit, c'est que le vérificateur constate  
18 certains éléments où il y a peut-être un marché, ce  
19 qu'on peut appeler un marché restreint  
20 d'entrepreneurs. Et la Direction générale, monsieur  
21 Provost nous demande, demande à l'organisation de  
22 mettre en place des moyens pour essayer de contrer  
23 ces situations-là.

24 Q. **[605]** Qu'est-ce que vous avez fait?

25 R. Ce qu'on a fait en deux mille six (2006), on a

1           intégralement mis en application les  
2           recommandations qui ont été présentées et proposées  
3           dans le plan d'action. Il y a une série d'éléments  
4           qui ont été transférés au Service du contentieux.  
5           Par exemple, on parlait de transférer la caution.  
6           Au lieu de mettre un montant fixe, de transférer en  
7           pourcentage, également le fait de rendre disponible  
8           la liste de soumissionnaires, ça a été porté à  
9           l'attention du Contentieux.

10                   Il y avait un autre élément relatif aux  
11           documents d'attestation des entrepreneurs comme  
12           quoi ils n'avaient pas d'implication à l'intérieur  
13           de collusion. Alors, tous ces éléments-là ont été  
14           transférés au Contentieux. Et au fur et à mesure  
15           que le Contentieux nous revenait avec une réponse  
16           positive, on transférait, on appliquait ces règles-  
17           là à l'intérieur de nos devis. On a demandé à  
18           l'intérieur des recommandations d'avoir une  
19           centralisation des dossiers. C'est ce qui a été  
20           fait.

21                   On a demandé d'avoir une équipe  
22           d'estimation. Je vous en parlais lundi, l'équipe  
23           d'estimation avec monsieur Robillard, avec monsieur  
24           Provost, on a essayé de mettre ça en place, mais  
25           c'est extrêmement compliqué. Et c'est suite à ces



1 recommandations-là que monsieur Abdallah avait  
2 décidé de faire, de demander justement à avoir une  
3 firme en estimation pour donner à l'organisation un  
4 support pour faire une comparaison efficace au  
5 niveau des coûts. Et je vous rappelle qu'on a été  
6 la première division à utiliser systématiquement  
7 Macogep en deux mille cinq (2005).

8 Q. **[606]** Ça, ce n'est pas ça le sujet du tout. La  
9 question c'est : Dès deux mille six (2006), le mot  
10 « collusion » a été certainement prononcé à la  
11 Ville de Montréal lorsqu'on a fait ces travaux-là?  
12 À preuve, il se retrouve dans une diapositive. On a  
13 sûrement pensé. Puis vous n'avez pas appris  
14 l'existence de la collusion, vous, ici, là?

15 R. Non.

16 Q. **[607]** Il y avait des doutes, ou du moins certaines  
17 conversations qui pouvait faire allusion à la  
18 collusion dans le marché de Montréal, est-ce que,  
19 ça, c'est possible, dès deux mille six (2006)?

20 R. Je ne me souviens pas si on a parlé  
21 systématiquement dire « il y a de la collusion à  
22 Montréal ».

23 Q. **[608]** Oubliez le mot « systématiquement ». Est-ce  
24 que c'est possible, quand on lit ce rapport-là, dès  
25 deux mille six (2006) que le mot « collusion » ou

1 « possible collusion » par les entrepreneurs ou les  
2 firmes de génie civil possiblement ait été  
3 mentionné en faisant un tel rapport?

4 R. Je ne me souviens pas. Moi, ce que je me souviens  
5 fort bien, c'est le rapport qui nous avait été  
6 déposé par monsieur Provost et le plan d'action  
7 rattaché à ce rapport.

8 Q. **[609]** Donc, des rumeurs de collusion possible, vous  
9 n'aviez jamais entendu parler de ça à la Ville de  
10 Montréal.

11 R. Bien, non, pas de... il n'y avait pas de rumeur de  
12 collusion.

13 Q. **[610]** Même s'il y a des gens, des témoins qui sont  
14 venus dire que, oui, il y avait des rumeurs de  
15 collusion qu'on entendait parler à la Ville de  
16 Montréal.

17 R. Moi, à mes oreilles, il n'y avait pas de... Il n'y  
18 a personne qui est venu me dire « il y a des  
19 rumeurs ou il y a de la collusion à Montréal », je  
20 n'ai pas eu vent de... on ne m'a pas... on n'est  
21 pas venu me parler spécifiquement de ça.

22 Q. **[611]** Si, moi, je suis un entrepreneur et que je  
23 vous donne huit mille dollars (8 000 \$) et vous  
24 prenez le huit mille dollars (8 000 \$) pour vous  
25 payez un voyage, ça, vous appelez ça recevoir de

1 l'argent. Êtes-vous d'accord avec ça?

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[612]** Mais, si je paie vos dépenses de huit mille  
4 dollars (8 000 \$) sans passer par votre  
5 portefeuille, vous dites que vous ne recevez pas  
6 d'argent. En quoi, en bout de piste, ça change  
7 quelque chose dans votre bilan, vous là, là. En  
8 bout de piste, vous avez fait un voyage. La seule  
9 différence, c'est que le huit mille (8 000 \$) n'est  
10 pas passé dans votre portefeuille en premier, mais  
11 c'est de l'argent, c'est recevoir de l'argent  
12 lorsqu'on se fait payer ça. Plus, au moins, quand  
13 on regarde le nombre de fois que vous allez au  
14 restaurant avec des entrepreneurs, des ingénieurs,  
15 probablement une centaine de restaurants par année,  
16 sans compter les parties de golf, les billets et  
17 les bouteilles de vin, ça commence à faire quelque  
18 chose comme pas loin entre cinq et dix mille  
19 (5-10 000 \$) par année ça, ces choses-là. Ça vaut  
20 ça, non?

21 R. Bien, je vous dirais, Monsieur le Commissaire, le  
22 golf, les restaurants, c'est une pratique  
23 d'affaires.

24 Q. **[613]** Non, non, non, répétez pas ça, vous l'avez  
25 dit plusieurs fois, là. Ce que, moi, je veux faire

1 le point, c'est que vous l'avez tellement bien  
2 utilisé intensément à la fin que ce n'est pas juste  
3 de dire « j'ai eu une paire de billets par année ».  
4 Vous, c'est une business votre affaire, là. Vous  
5 allez au restaurant régulièrement, probablement une  
6 centaine de fois, dans d'excellents restaurants.  
7 Vous acceptez des billets de hockey, du vin, des  
8 parties de golf et en plus de ça, vous ajoutez un  
9 voyage et vous dites « je n'ai pas reçu d'argent »!  
10 Écoutez, si ça, ça ne vaut pas de l'argent, ça vaut  
11 pas mal plus que juste de dire qu'un cent dollars  
12 (100 \$) qu'on a pu recevoir. Vous avez reçu,  
13 j'estime facilement, entre cinq et quinze mille  
14 dollars (5-15 000 \$) d'avantages, de valeurs  
15 d'avantages. Si ce n'est pas ça recevoir de  
16 l'argent, je ne sais pas comment on peut appeler  
17 ça. La seule différence, c'est que ça n'a pas passé  
18 par votre portefeuille, mais ça a une valeur de ce  
19 montant-là.

20 Me DENIS GALLANT :

21 C'est à l'abri de l'impôt aussi.

22 R. Je suis conscient avec vous. Le voyage, je suis  
23 conscient avec vous, le voyage, ce n'était pas du  
24 tout dans mes attentes, ce n'est pas ce que j'avais  
25 demandé. Et effectivement, comme je vous l'ai

1           expliqué, l'entrepreneur a tout payé, à l'exception  
2           de mes billets. Pour ce qui est du restaurant, pour  
3           ce qui est des restaurants, du golf et du hockey,  
4           comme je vous dis, l'ensemble des employés, il y en  
5           a plusieurs qui avaient ce genre de... de faveurs.

6           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7           Q. **[614]** Non, non, non. Répétez pas ça, on l'a entendu  
8           plusieurs fois. La question, c'est : est-ce que ce  
9           n'est pas équivalent de prendre... de recevoir huit  
10          mille dollars (8 000 \$) pour payer les dépenses de  
11          voyage de huit mille dollars (8 000 \$) que de se  
12          faire payer directement? La seule différence, c'est  
13          que ça ne passe pas par votre portefeuille, mais  
14          c'est l'équivalent.

15          R. Je vous dirais, c'est une faveur qui a été obtenue.

16          Q. **[615]** Pour vous, ce n'est pas l'équivalent! Donc,  
17          vous n'appellez pas ça... vous n'appellez pas ça une  
18          forme de pot de vin, là, ce n'est pas...

19          R. Je vous dirais...

20                 (14:57:44)

21          LA PRÉSIDENTE :

22          Q. **[616]** Vous dites que c'est une... Excusez-moi. Vous  
23          dites que c'est une faveur obtenue. Généralement  
24          quand il y a une faveur d'obtenue, il y a une  
25          réciprocité. « Je te fais une faveur, en retour de

1           quelque chose ».

2           R. Madame la Présidente, je vais encore revenir avec  
3           mon argumentaire. C'est une pratique d'affaires  
4           dans la grande région de Montréal et pas seulement  
5           qu'à la Ville de Montréal. Les fonctionnaires...

6           Q. **[617]** Non, non. Non, non. Non, non. Ne recommencez  
7           pas là, c'est une faveur qu'on vous a faite.  
8           Normalement, une personne nous fait une faveur  
9           parce qu'on lui a rendu service. N'est-ce pas?

10          R. Non, il n'y a pas un service particulier qui est  
11          fait.

12          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13          Q. **[618]** Dans ce cas-là, c'est sous l'angle de la  
14          fiscalité. Ce sont des avantages qui résultent de  
15          votre emploi, donc ce sont des avantages  
16          imposables. Donc, tous ces généreux cadeaux qu'on  
17          vous a faits sont reliés au fait que vous occupez  
18          un emploi et, parce que vous occupez cet emploi-là,  
19          c'est une forme d'avantage imposable. Êtes-vous  
20          d'accord avec ça?

21          R. Bien, écoutez, je ne suis pas fiscaliste et je  
22          me... je ne voudrais pas m'immiscer dans leur  
23          juridiction. Mais encore là, c'est une pratique  
24          d'affaires qui était standardisée au Québec dans  
25          l'ensemble des différentes municipalités ou

1 ministères également. Alors...

2 Q. [619] Ça, vous dites ceci « monsieur, honnêtement,  
3 votre preuve, là, c'est ce que... c'est ce que ça  
4 vaut » au sens que vous dites, c'est généralisé.  
5 Vous êtes dans toutes les municipalités, vous êtes  
6 partout. Ça peut, peut-être, je ne prétends pas que  
7 c'est... Je peux seulement vous dire que même si  
8 c'est généralisé, selon vos propos, vous êtes un  
9 haut fonctionnaire de la Ville de Montréal. On est  
10 en deux mille sept (2007), huit (08), neuf (09) là,  
11 on n'est pas en mil neuf cent soixante-quatorze  
12 (1974) ou le début des années quatre-vingt (80),  
13 là. On est en deux mille sept (2007), huit (08),  
14 neuf (09). On devrait être capable, avec  
15 l'attention qu'on a fait au niveau des codes  
16 d'éthique, de comprendre que ce n'est pas normal,  
17 pas de le faire de façon aussi intense que vous  
18 l'avez fait. Non!

19 R. Écoutez, je... j'ai fait une erreur pour le voyage,  
20 j'en conviens, mais pour les billets de hockey,  
21 pour le restaurant, comme je vous dis...

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. [620] Monsieur Marcil...

24 R. ... même mes supérieurs avaient des relations avec  
25 ces gens-là.

1 Q. [621] Oui. Mais, vos supérieurs là... ça, c'est un  
2 dicton, c'est tout le monde le fait, fais-le donc.  
3 Et ça ce n'est pas une réponse. Moi je suis un  
4 professionnel régi par le Code des professions.  
5 Est-ce que vous considérez comme moi qu'être un  
6 professionnel, c'est un privilège que la société  
7 nous fait?

8 R. Oui.

9 Q. [622] C'est un grand privilège. Et que ça, ça amène  
10 également des obligations envers le public. Envers  
11 nos clients. Je veux juste vous rappeler, en tant  
12 que professionnel, parce que ce que j'entends  
13 depuis deux jours, je pense que vous avez violé à  
14 maintes reprises votre code de déontologie, je vais  
15 vous rappeler certains articles pertinents du code  
16 de déontologie des ingénieurs. 3.02.10 :

17 L'ingénieur doit faire preuve  
18 d'impartialité dans ses rapports entre  
19 son client et les entrepreneurs,  
20 fournisseurs et autres personnes  
21 faisant affaires avec son client.

22 Vous, c'est la Ville de Montréal, votre seule  
23 cliente. Êtes-vous d'accord avec moi, avec ce que  
24 vous nous avez dit depuis deux jours, que vous avez  
25 violé 3.02.10?



1 R. Je suis d'accord.

2 Q. **[623]** Vous êtes d'accord? Je ne passerai pas en  
3 revue le code, là, mais... Indépendance et  
4 désintéressement, 3.05.01 :

5 L'ingénieur doit, dans l'exercice de  
6 sa profession, subordonner son intérêt  
7 personnel à celui de son client.

8 Est-ce qu'on est d'accord que vous avez également  
9 transgressé cet article-là?

10 R. Ça pourrait être discutable, je crois.

11 Q. **[624]** Ça pourrait être discutable? Vous verrez avec  
12 votre... 3.05.02 :

13 L'ingénieur doit ignorer toute  
14 intervention d'un tiers qui pourrait  
15 influencer sur l'exécution de ses  
16 devoirs professionnels au préjudice de  
17 son client.

18 Sans restreindre la généralité de ce  
19 qui précède, l'ingénieur ne doit  
20 accepter, directement ou  
21 indirectement, aucun avantage ou  
22 ristourne en argent ou autrement - ce  
23 que monsieur Lachance vous disait,  
24 - d'un fournisseur de marchandises ou  
25 de services relativement à des travaux

1 d'ingénierie qu'il effectue pour le  
2 compte d'un client.

3 Vous êtes le bureau de service-conseil, vous êtes  
4 d'ailleurs le patron du bureau de service-conseil  
5 de la Ville de Montréal. 3.05.03 :

6 L'ingénieur doit sauvegarder en tout  
7 temps son indépendance professionnelle  
8 et éviter toute situation où il serait  
9 en conflit d'intérêts.

10 3.05.04 :

11 Dès qu'il constate qu'il se trouve  
12 dans une situation de conflit  
13 d'intérêts, l'ingénieur doit en aviser  
14 son client et lui demander s'il  
15 l'autorise à poursuivre son mandat.

16 On entend, là, je vous ai posé des questions ce  
17 matin à savoir, écoutez, quand il y avait Genivar,  
18 là, est-ce que ça aurait dû vous allumer une  
19 certaine lumière puis en discuter avec votre  
20 employeur, mais ce que je comprends c'est que  
21 souvent, votre employeur est aussi pire que vous,  
22 c'est ce que vous dites, là.

23 R. Écoutez, je vous ai dit ce matin que la situation  
24 faisait en sorte que je ne me sentais pas en  
25 conflit d'intérêts.

1 Q. **[625]** 3.05.06 :

2 L'ingénieur ne doit généralement agir,  
3 dans l'exécution d'un mandat, que pour  
4 l'une des parties en cause, soit son  
5 client. Toutefois, si ses devoirs  
6 professionnels exigent qu'il agisse  
7 autrement, l'ingénieur doit en  
8 informer son client. Il ne doit  
9 accepter le versement de ses  
10 honoraires que de son client ou du  
11 représentant de ce dernier.

12 J'ai regardé dans le REQ, je comprends que vous  
13 avez une compagnie d'incorporée, Monsieur...

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[626]** Et ça, ça a été fait pendant que vous étiez à  
16 l'emploi de la Ville?

17 R. Non. Je l'ai fait après.

18 Q. **[627]** Bien, écoutez, là, on pourra regarder le REQ,  
19 là, je reviendrai avec la pause, là, mais je pense  
20 que vous étiez à la Ville quand ça a été incorporé,  
21 là. Je vais le ramener en revenant de la pause.

22 R. Écoutez, j'étais peut-être à l'intérieur de la  
23 période après le moment...

24 Q. **[628]** Oui.

25 R. ... où j'ai donné ma démission.

1 Q. [629] Peut-être.

2 R. Ça c'est possible.

3 Q. [630] Non, mais écoutez, là moi je vous... J'ai une  
4 bonne mémoire, généralement. 3.06.01 :

5 L'ingénieur doit respecter le secret  
6 de tout renseignement de nature  
7 confidentielle obtenu dans l'exercice  
8 de sa profession.

9 Celle-là, vous allez être d'accord avec moi que  
10 (inaudible), là, que vous êtes passé carrément à  
11 côté de 3.06.01. 3.06.03, et je vais terminer là-  
12 dessus :

13 L'ingénieur ne doit pas faire usage de  
14 renseignements de nature  
15 confidentielle au préjudice d'un  
16 client ou en vue d'obtenir directement  
17 ou indirectement un avantage pour lui-  
18 même ou pour autrui.

19 Alors on comprend, je vous ai posé les questions,  
20 là. Ce n'est pas parce que, la grande amitié que  
21 vous avez avec monsieur Borsellino que vous lui  
22 donnez des renseignements. Robert, point  
23 d'interrogation, il y a-tu des contrats importants  
24 qui s'en viennent? Puis on lui répond tout de  
25 suite : CUSM, quinze millions (15 M). Ça également,

1 vous êtes en contravention de votre code?

2 R. Je pense qu'il faut toujours remettre les choses en  
3 contexte.

4 Q. **[631]** Parfait. Je vais, à cette heure-ci... Oui...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui mais, Maître Gallant, je pense qu'il est temps  
7 de passer à un autre témoin, là. On laissera le...

8 Me DENIS GALLANT :

9 Oui, bien, pas...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 ... l'Ordre des ingénieurs s'occuper de...

12 Me DENIS GALLANT :

13 Tout à fait. Alors je pense que ça va limiter mes  
14 questions. Merci infiniment.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait. Merci.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Merci.

19 Me DANIEL ROCHEFORT :

20 Est-ce que vous nous permettez quelques questions?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Excusez-moi, Maître Rochefort.

23 Me DANIEL ROCHEFORT :

24 On avait annoncé pas de questions, mais je pense  
25 que vous me permettez quelques questions, ou...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, certainement. On peut les faire maintenant, de  
3 telle sorte à...

4 Me DANIEL ROCHEFORT :

5 Faire la pause après?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... revenir avec un autre témoin après la pause.

8

---

9 (15:04:25)

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :

11 Q. **[632]** Monsieur Marcil, Daniel Rochefort, je  
12 représente l'Association de la Construction du  
13 Québec. Nous sommes pour la libre concurrence et  
14 les marchés ouverts. J'aurais deux sujets sur  
15 lesquels j'aimerais vous entretenir. Le premier,  
16 les comités de sélection. Je vous mets dans un  
17 contexte, mais pas dans le secteur public.  
18 Supposons, par exemple, que vous êtes chez SM, que  
19 vous avez un candidat à engager comme ingénieur et  
20 on vous demande de participer au comité de  
21 sélection, il y a une dizaine de candidats. Et vous  
22 réalisez, au cours de la journée, que l'un des  
23 candidats c'est votre neveu. Est-ce que vous restez  
24 là?

25 R. Avec une... vous me disiez que vous aviez... il y a

1           combien de personnes autour de la table?

2       Q. **[633]** Vous êtes cinq. Peu importe. Trois ou cinq,  
3           peu importe. Mais vous constatez, à un moment  
4           donné, que le candidat qui arrive c'est votre  
5           neveu. Est-ce que vous restez là?

6       R. Oui. J'en informe tout simplement les gens autour  
7           de la table, les gens du comité.

8       Q. **[634]** Et vous en informez les autres?

9       R. Oui.

10      Q. **[635]** Supposons que, dans le même contexte, vous  
11           réalisez que l'un des candidats c'est le fils de  
12           votre ami. Est-ce que vous faites la même chose?

13      R. Par souci d'impartialité, naturellement, dans le  
14           privé, je crois que c'est peut-être moins  
15           problématique, mais je... par souci d'impartialité  
16           vis-à-vis mon ami, je me retirerais peut-être du  
17           comité.

18      Q. **[636]** O.K. Donc, c'est différent selon que c'est  
19           votre neveu ou le fils de votre ami. Je vais vous  
20           mettre dans le troisième contexte maintenant. Le  
21           candidat qui arrive c'est votre ami, qu'est-ce que  
22           vous faites?

23      R. Encore là... encore là, je pourrais vous dire  
24           que... et même je reviendrais peut-être même sur ma  
25           deuxième... ma deuxième réponse. Malgré le fait que

1 ce soit des gens que je connaisse, le fait que je  
2 ne sois pas seul à évaluer, je pourrais faire la  
3 même chose, évaluer tout simplement en toute  
4 connaissance de cause et aviser les gens autour de  
5 la table, donc les autres évaluateurs.

6 Q. **[637]** Alors, je comprends que, dans les trois  
7 circonstances, même si c'est quelqu'un que vous  
8 connaissez assez bien, parent ou ami, vous allez  
9 quand même participer à l'évaluation?

10 R. Oui, je peux le faire. Oui.

11 Q. **[638]** O.K. Vous dites « compte tenu qu'on est dans  
12 le privé ». Est-ce que les règles sont différentes  
13 quand on est dans le public?

14 R. Dépendamment toujours avec qui on a affaire. Si  
15 c'est des liens familiaux, peut-être que, oui, on  
16 aurait peut-être un avantage à se retirer du comité  
17 de sélection, en avisant justement les membres pour  
18 laisser le comité de sélection faire un travail.

19 Q. **[639]** Tantôt vous m'avez dit, dans le contexte que  
20 je vous donne où vous êtes, par exemple, chez SM,  
21 que vous vous retirez dans le cas où c'est le fils  
22 de votre ami. Si c'est la fille de votre ami, là,  
23 est-ce que vous vous retirez?

24 R. Bien, je vous dirais, comme je suis revenu dans mon  
25 explication tout à l'heure, je pourrais rester sur



1 le comité avec les mêmes individus, même si c'est  
2 la fille d'un ami, en informant les gens autour de  
3 la table.

4 Q. **[640]** O.K. Est-ce que, pour vous, les règles sont  
5 les mêmes dans le privé et dans le public?

6 R. De façon générale, oui.

7 Q. **[641]** Alors, pouvez-vous m'expliquer pourquoi,  
8 quand vous êtes arrivé chez SM, pendant au moins  
9 une année, vous n'avez pas travaillé sur les  
10 contrats de la Ville de Montréal?

11 R. Bien, la raison est simple, je crois que du fait  
12 que j'étais parti de la Ville de Montréal dans une  
13 situation un peu chaotique, donc on n'était pas  
14 nécessairement... on ne s'était pas nécessairement  
15 quitté en bons termes. On avait donc convenu, par  
16 souci éthique et par souci de professionnalisme,  
17 donc que je n'allais pas intervenir auprès de mon  
18 ancien employeur et travailler avec mes anciens  
19 employés.

20 Q. **[642]** Pour éviter toute situation de conflit  
21 d'intérêts...

22 R. Pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

23 Q. **[643]** ... potentielles ou apparentes?

24 R. Ou apparentes, effectivement.

25 Q. **[644]** Et quand vous étiez à la Ville de Montréal,

1            quand vous participiez au comité de sélection, dans  
2            lesquels les gens que vous aviez à sélectionner  
3            étaient vos amis ou des gens que vous connaissiez  
4            de près, il y a-tu une raison pour laquelle vous  
5            n'avez pas appliqué la même éthique?

6            R. Bien, écoutez, vous parlez probablement  
7            spécifiquement du cas de madame Milioto. Monsieur  
8            Milioto était...

9            Q. **[645]** Non, je parle surtout de la sélection des  
10            firmes d'ingénieurs.

11           R. Ah! vous parlez des firmes de génie-conseil.

12           Q. **[646]** Votre ami chez Genivar, par exemple.

13           R. En fait, ce qui fait la différence au niveau des  
14           sélections des firmes de génie-conseil, c'est qu'on  
15           a des critères d'évaluation très stricts à  
16           l'intérieur des appels d'offres. Donc, dans l'appel  
17           d'offres, on évalue des éléments très, très, très  
18           précis, donc on évalue des personnes, des  
19           individus, où on évalue les compréhensions de  
20           textes, on évalue des méthodologies de travail.  
21           Donc, on n'évalue pas systématiquement et de façon  
22           aléatoire les offres de service.

23           Q. **[647]** Monsieur Marcil, je ne suis pas ici pour vous  
24           blâmer, je suis ici pour trouver des solutions pour  
25           l'industrie. Alors, indépendamment des règles de la

1 Ville de Montréal, on va continuer dans la même  
2 veine, mais j'aimerais... j'aimerais vous donner  
3 une autre mise en situation. Compte tenu de la  
4 réponse que vous venez de me donner. Supposons  
5 qu'une assez large... une grande compagnie cherche  
6 un vice-président finances, forme un comité de  
7 sélection. Si le président de l'entreprise est sur  
8 le comité de sélection, pensez-vous qu'il ne risque  
9 pas d'influencer les autres membres en passant un  
10 commentaire, en disant : « Ah! tel candidat, ce  
11 n'est pas le genre de candidat qu'on veut », et  
12 caetera?

13 R. Vous avez raison.

14 Q. **[648]** Alors, pour assainir, éventuellement, les  
15 comités de sélection, ne trouvez-vous pas que le  
16 donneur d'ouvrage, s'il participe aux comités de  
17 sélection, devrait avoir un rôle conseil plus qu'un  
18 rôle de président décideur ou en mesure  
19 d'influencer les autres membres?

20 R. Vous avez tout à fait raison. Dans la situation  
21 actuelle, le représentant du département, par  
22 exemple, qui présente l'offre de service, siège au  
23 même titre que les autres membres. Mais vous avez  
24 raison, il pourrait y avoir une apparence de  
25 conflit ou une... il pourrait y avoir une... je ne

1           dirais pas une intimidation, mais, effectivement,  
2           ça pourrait donner une...

3       Q. **[649]** Mais c'est pour ça, je ne le place pas dans  
4           le contexte de la Ville, mais dans le but de  
5           trouver des solutions.

6       R. Oui.

7       Q. **[650]** Si, par exemple, vous êtes invité dans  
8           quelque comité de sélection que ce soit et que le  
9           donneur d'ouvrage ou son représentant est là, est  
10          présent, s'il préside ou s'il participe activement,  
11          vous allez tenir compte beaucoup plus de ses  
12          besoins, de ses remarques, n'est-ce pas?

13      R. Il est possible, oui.

14      Q. **[651]** Seriez-vous d'accord à ce moment-là qu'une  
15          façon de protéger les comités de sélection serait  
16          que le rôle n'en soit pas un de décideur, mais un  
17          de conseil?

18      R. Oui, je pense que ça pourrait être une  
19          recommandation qui pourrait être fortement  
20          intéressante.

21      Q. **[652]** Je vous remercie. Je passe au deuxième sujet.  
22          Si vous voulez y référer, je vais tenter de faire  
23          mes questions à compter de la pièce 39P, je pense  
24          que c'est 518. J'ai suivi attentivement, mais j'ai  
25          eu de la misère lors de la numérotation. C'est

1 l'appel d'offres où il y a un comité de sélection,  
2 c'est celle qui porte le numéro 08-10772. Mes  
3 questions porteront sur les listes de  
4 soumissionnaires cette fois.

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[653]** O.K. Alors, lorsqu'on regarde ici cet appel  
7 d'offres, on voit qu'il y a eu un appel d'offres  
8 qui a été lancé le treize (13) août deux mille huit  
9 (2008), on voit que les preneurs du cahier de  
10 charge, il y en avait vingt-trois (23). Et vous me  
11 permettez de ne pas les nommer. Et on voit qu'il y  
12 a eu, suite à cet appel d'offres, trois  
13 soumissionnaires, n'est-ce pas?

14 R. Oui. Absolument.

15 Q. **[654]** Vous me suivez bien?

16 R. Oui.

17 Q. **[655]** Alors, ma question est la suivante. Vous, en  
18 tant que donneur d'ouvrage, c'est quoi votre  
19 intérêt à savoir qui est venu chercher les  
20 soumissions? Autrement dit, pourquoi est-ce que  
21 vous faites une liste de ceux qui viennent chercher  
22 les soumissions? Elle va vous servir à quoi?

23 R. La raison est fort simple. S'il y a un addenda à  
24 émettre, il faut savoir qui est venu chercher  
25 l'offre de service.

1 Q. [656] Je m'attendais à cette réponse-là. Et  
2 laissez-moi vous demander, pourquoi est-ce qu'il ne  
3 serait pas possible à ce moment-là, s'il y a des  
4 addendas, vous lancez un appel d'offres, vous le  
5 faites de façon publique, les gens peuvent y avoir  
6 accès, pourquoi est-ce que vous ne la publiez pas  
7 votre addenda à tout le monde? Là, à ce moment-là,  
8 il y en a peut-être certains qui, en voyant  
9 l'addenda, vont dire « ah, c'est ça, maintenant je  
10 suis intéressé. » Il y en a peut-être qui... Sauf  
11 que, vous comprenez que le fait de dresser une  
12 liste vous met dans une position fort embarrassante  
13 où tout le monde vient insinuer que quelqu'un du  
14 donneur d'ouvrage qui fournit la liste et que  
15 d'autres l'utilisent. Alors, en quoi est-ce que  
16 c'est essentiel que de dresser, pour ce qui est des  
17 sous-traitants, c'est une autre affaire, mais pour  
18 le donneur d'ouvrage, en quoi la liste lui est-elle  
19 nécessaire alors qu'il y a d'autres moyens qui  
20 pourraient arriver à l'objectif que vous venez de  
21 me décrire?

22 R. Bien, écoutez, à moins de faire erreur, en deux  
23 mille dix (2010), le rapport Coulombe a soulevé  
24 cette problématique-là. Et je crois qu'aujourd'hui  
25 tous les éléments qui passent par le système SEAO,

1 le système électronique, est contrôlé par le SEAO  
2 et que les donneurs d'ouvrage n'ont donc plus de  
3 liste qu'ils possèdent pendant la période d'appel  
4 d'offres. Écoutez, je vous dis ça sous toute  
5 réserve. Je suis plus du côté consultant  
6 maintenant. Mais je crois que les donneurs  
7 d'ouvrage sont contraints à laisser l'information  
8 au système SEAO. Et lorsqu'il y a un addenda, c'est  
9 le système SEAO qui produit l'addenda.

10 Q. **[657]** Avez-vous participé au rapport Coulombe?

11 R. Non, absolument pas.

12 Q. **[658]** O.K. C'est bien. Maintenant, on a eu  
13 l'occasion d'entendre d'autres témoignages. Entre  
14 autres, il y a des entrepreneurs, monsieur Zambito  
15 en était un, puis il y en a eu d'autres qui sont  
16 venus nous montrer, qui sont venus nous décrire  
17 comment, à partir de cette liste de ceux qui  
18 venaient chercher les soumissions, l'un d'entre  
19 eux, souvent celui qui voulait le travail, appelait  
20 les autres chez les entrepreneurs en construction.  
21 Toujours en vous référant aux appels d'offres ici,  
22 est-ce que... D'abord, est-ce que vous avez été  
23 surpris quand vous avez entendu ça ou vous n'étiez  
24 pas surpris en fait?

25 R. Bien, écoutez, je savais que c'est quelque chose

1           qui pouvait se faire. Le document était disponible  
2           à la Ville. Le document était disponible. Donc,  
3           oui, c'est quelque chose qui pouvait se faire.

4           Q. **[659]** O.K.

5           R. On n'avait pas de preuve tangible. Il n'y avait pas  
6           non plus de rumeur à cet effet-là, mais c'était  
7           quelque chose qui pouvait se faire.

8           Q. **[660]** Alors, ma question est la suivante : ça a été  
9           très bien décrit chez les entrepreneurs. Pour qu'on  
10          comprenne bien le stratagème, à votre connaissance,  
11          est-ce que c'est quelque chose aussi qui peut se  
12          faire chez les ingénieurs, et de la même façon?

13          R. De mémoire, la Ville de Montréal n'a jamais publié  
14          sa liste d'ingénieurs-conseil... ou d'ingénieurs-  
15          conseil qui levaient des soumissions pour les  
16          appels de services.

17          Q. **[661]** Est-ce qu'elle le faisait pour les  
18          entrepreneurs?

19          R. Pour les entrepreneurs, oui, on en a parlé  
20          abondamment hier, c'était une directive du Service  
21          du contentieux, là, qui a été... bien, en fait, il  
22          y a eu une directive contraire à la fin de deux  
23          mille neuf (2009). Mais, pour le service  
24          professionnel, il me semble que le document, il n'y  
25          a jamais eu de document ou de liste de



1 soumissionnaires de disponible.

2 Q. **[662]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire  
3 si chez les ingénieurs, on procède de la même façon  
4 que chez les entrepreneurs en construction?

5 R. Dans quel sens? Pouvez-vous clarifier votre  
6 question?

7 Q. **[663]** Que les collusionnaires... que les  
8 collusionnaires utilisent cette liste de ceux qui  
9 sont venus chercher les documents pour savoir qui  
10 est venu et qui on doit appeler. Regardez, prenez  
11 un exemple comme celui-là, il y en a vingt-trois  
12 (23) qui viennent chercher la liste, il y en a  
13 trois qui posent leur candidature. Est-ce que vous  
14 avez entendu parler que c'est la même chose chez  
15 les ingénieurs? Ça se fait de la même façon?

16 R. Non, je n'en ai pas entendu parler. Ce qu'on a  
17 appris à la Commission, c'est qu'il y avait une  
18 collusion qui se faisait chez les ingénieurs-  
19 conseil également. Mais, je vous réfère à un appel  
20 d'offres où on... comme celui-ci où on a vingt-  
21 trois (23) soumissionnaires qui lèvent, excusez-moi  
22 l'expression, mais qui lèvent les plans, qui  
23 viennent chercher les documents. On se retrouve  
24 avec trois entreprises. Si je me souviens bien, ce  
25 sont des consortiums. Et encore là, on a un projet

1 extrême­ment compliqué qui est un projet de tramway,  
2 donc selon moi, c'est tout à fait normal qu'on se  
3 retrouve avec une certaine épuration. Lorsqu'une  
4 offre de service est lancée sur le marché, que ce  
5 soit en ingénierie ou encore en construction, les  
6 soumissionnaires potentiels achètent les documents,  
7 les regardent, évaluent... évaluent pour eux la  
8 pertinence de faire ces travaux et prennent une  
9 décision d'affaires à savoir « je dépose ou je ne  
10 dépose pas ».

11 Q. [664] Et il est possible pour les ingénieurs de  
12 procéder de la même façon que pour les  
13 entrepreneurs.

14 R. Oui, il serait possible.

15 Q. [665] Merci.

16 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, nous allons suspendre quelques minutes.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

---

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bonjour, Monsieur.

4 M. SERGE POURREAUX :

5 Bonjour.

6

7 (15:39:51)

8 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-septième (27e)

9 jour du mois de février,

10

11 A COMPARU :

12

13 SERGE POURREAUX,

14

15 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[666]** Je m'excuse, Monsieur Pourreaux, je n'ai pas

19 saisi quelle était votre occupation.

20 R. Retraité.

21 Q. **[667]** O.K.

22 R. Deux fois d'ailleurs.

23 Q. **[668]** Ah! C'est bien.

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Il nous a dit que c'était la vraie, cette fois-ci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Preuve, il est ici.

3 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[669]** Alors, Monsieur Pourreaux, vous venez de  
5 mentionner que vous êtes retraité. Vous avez occupé  
6 différentes fonctions à la Ville de Montréal. Mais,  
7 avant de nous entretenir des occupations que vous  
8 avez eues au cours des dernières années, tout  
9 d'abord, quelle est votre formation académique?

10 R. Je suis diplômé en sciences mathématiques de  
11 l'Université de Montréal au début des années  
12 soixante-dix (70), et ensuite j'ai été diplômé en  
13 sciences économiques. Dans les deux cas, c'était un  
14 BAC. Et j'ai fait de la scolarité pour la maîtrise  
15 en administration publique, mais je ne l'ai pas  
16 terminée.

17 Q. **[670]** Suite à vos études, vous avez occupé  
18 différents emplois. Est-ce que vous êtes en mesure  
19 de nous en faire... de nous les relater de façon  
20 sommaire?

21 R. Oui. J'ai commencé ma carrière à Statistique Canada  
22 à Ottawa, j'ai occupé deux postes de chef de  
23 section en matière d'analyse et de chargé de projet  
24 pour les enquêtes statistiques et financières dans  
25 le secteur du transport. Ensuite, j'ai accepté un

1 poste au Port de Montréal dans la direction de la  
2 planification pour faire l'étude de marché et  
3 l'ébauche du plan de développement corporatif du  
4 Port de Montréal.

5 Ensuite, en quatre-vingt-deux (82), en  
6 janvier quatre-vingt-deux (82), je suis entré à  
7 l'emploi de la Ville de Montréal au Service du  
8 contrôleur général. Donc, j'ai été au contrôleur  
9 général de quatre-vingt-deux (82) à début quatre-  
10 vingt-huit... quatre-vingt-sept (87) et j'ai occupé  
11 trois postes. Je suis entré comme conseiller en  
12 planification et recherche, rapidement, j'ai été  
13 nommé chef de section au niveau de la planification  
14 budgétaire et j'ai terminé comme assistant  
15 directeur responsable de la planification, des  
16 recherches économiques, la tarification, la  
17 planification budgétaire, les recherches  
18 économiques, la tarification et certains dossiers,  
19 là, qui étaient au sein du contrôleur général.

20 Ensuite, avec la réorganisation suite à  
21 l'élection de l'administration Doré, il y a eu une  
22 réorganisation, il y a eu disparition du Service du  
23 contrôleur général. Et j'ai été nommé comme  
24 responsable de la planification corporative au sein  
25 du Service de la planification et de la

1 concertation, j'ai occupé ce poste-là pendant un  
2 an.

3 Et ensuite, si on se replace au début des  
4 années... dans les années quatre-vingt-huit (88),  
5 il y avait toute une réflexion sur l'état du  
6 patrimoine bâti et des infrastructures. Et avec la  
7 Fédération canadienne des municipalités et tous ces  
8 enjeux-là, donc on m'a demandé de créer une  
9 nouvelle direction au sein du Service des travaux  
10 publics, une direction de la planification et de la  
11 recherche et des politiques de service. Je pense  
12 qu'on va revenir à cette portion-là plus tard. Et  
13 ça, ça a été de quatre-vingt-huit (88) à fin  
14 quatre-vingt-quatorze (94).

15 De quatre-vingt-quinze (95) à quatre-vingt-  
16 dix-neuf (99), j'ai été... je suis retourné dans un  
17 peu les fonctions que j'avais au sein du contrôleur  
18 général, mais là alors au service des finances,  
19 comme responsable de la direction de la  
20 planification budgétaire, de la planification  
21 fiscale, du programme triennal d'immobilisation, de  
22 la tarification et du groupe d'analyse des  
23 partenariats publics/privés. Ça, c'est jusqu'en  
24 quatre-vingt... début quatre-vingt-dix-neuf (99).

25 Par la suite, il y a eu la création d'un

1 groupe à la direction générale avec monsieur Diver  
2 qui avait pour mandat de regarder la performance de  
3 la Ville, optimiser la performance  
4 organisationnelle de la Ville. Je suis resté là  
5 pendant quelques mois parce que, lorsque j'étais  
6 aux travaux publics, on avait démarré le CERIU qui  
7 est un Centre d'expertise et de recherche en  
8 infrastructures urbaines, je pense, sur lequel on  
9 va revenir tantôt.

10 Et à la fin quatre-vingt-dix-neuf (99),  
11 début deux mille (2000), des sérieuses difficultés  
12 financières, il y avait... vous aviez une crise  
13 d'adolescence dans les centres de cette nature-là  
14 de recherche, d'expertise et de transfert  
15 technologique. Et le sérieux était... donc, il y  
16 avait des difficultés financières assez importantes  
17 et on m'a demandé de me prêter ou de me libérer de  
18 la Ville, parce que je l'avais démarré, pour le  
19 remettre sur pied, ce qui a été fait entre deux  
20 mille (2000) et deux mille deux (2002).

21 Et en deux mille trois (2003), début deux  
22 mille trois (2003), suite à un concours, je devais  
23 revenir à la Ville parce que l'élastique était...  
24 avait été étiré pendant presque trois ans. Et j'ai  
25 été, suite à un concours, j'ai été nommé comme

1 directeur de l'approvisionnement. Poste que j'ai  
2 occupé de deux mille trois (2003) à deux mille six  
3 (2006), et on va revenir aussi le pourquoi de deux  
4 mille six (2006). Et par la suite, bien, j'ai pris  
5 ma retraite de la Ville en octobre deux mille six  
6 (2006). Je suis resté trois ans à la retraite  
7 avec... je continuais comme être actif au niveau du  
8 CERIU et d'autres organismes comme bénévole.

9 Mais, j'ai repris du service en deux mille  
10 dix (2010) jusqu'à l'été deux mille douze (2012),  
11 pendant deux ans et demi, comme directeur général  
12 de la municipalité de Val-David dans les  
13 Laurentides, comme pour m'occuper un petit peu.

14 Q. [671] Alors, comme vous en avez fait mention,  
15 relativement à la période où vous avez été  
16 assistant directeur aux travaux publics, est-ce que  
17 vous êtes en mesure, encore une fois sommairement,  
18 mais de nous brosser, là, quelques activités ou  
19 quelques constatations que vous avez faites pendant  
20 le temps où vous avez été là?

21 R. Grosso modo, cette direction-là au sein des travaux  
22 publics était responsable de la planification,  
23 disons, corporative du Service des travaux publics,  
24 mais beaucoup orientée sur, comme je le mentionnais  
25 tantôt, sur l'état du patrimoine bâti, que ce soit



1 au niveau des infrastructures, des usines, il y  
2 avait les grands parcs, les immeubles. Et donc, on  
3 a fait un inventaire de l'état de désuétude. On a  
4 fait les constats et on a produit, en quatre-vingt-  
5 huit (88), le premier plan d'investissement à long  
6 terme au niveau du Service des travaux publics. Ça  
7 s'intitulait « Horizon 2000 », « Horizon 2000 ».  
8 C'était le premier document qui identifiait d'une  
9 façon claire, puis ça a été souvent médiatisé, le  
10 déficit d'entretien des infrastructures à Montréal  
11 était de l'ordre de deux milliards (2 G\$).

12 Donc, c'est un document qui était assez  
13 important et c'est un document aussi pour relier à  
14 la discussion qu'on va avoir plus tard, où quand on  
15 avait fait l'évaluation avec les différentes  
16 directions du Service des travaux publics, il  
17 fallait évaluer les besoins en termes de  
18 réhabilitation et de reconstruction au niveau des  
19 conduites d'égouts et d'aqueducs, des chaussées,  
20 des ponts et tunnels, ce qui nous a permis de  
21 travailler beaucoup sur... Quand on sait qu'on a  
22 trois cent quarante (340) kilomètres de conduites  
23 secondaires en état de décrépitude avancé, on sait  
24 qu'il y a un coût associé à ça. Donc, on a  
25 travaillé sur le coût de reconstruction et de

1           réhabilitation, pour pouvoir établir le chiffre de  
2           deux milliards (2 G). Donc, déjà, il y avait un  
3           exercice de compréhension des coûts à Montréal  
4           et... des coûts à Montréal.

5                       L'autre gros dossier qu'on a mené, c'est la  
6           question de la gestion de l'eau à Montréal. En  
7           quatre-vingt-neuf (89), ma direction a sorti, la  
8           première fois, le diagnostic à l'effet que Montréal  
9           perdait entre quarante (40) et cinquante pour cent  
10          (50 %) de son eau dans son réseau. C'est sûr qu'à  
11          l'époque, ça a été une onde de choc au niveau du  
12          Service des travaux publics. Il y a eu comme un  
13          déli qui a été fait par les ingénieurs responsables  
14          du réseau d'aqueducs et d'égouts, parce qu'eux se  
15          battaient sur la place publique, Montréal ne  
16          perdait pas plus que cinq pour cent (5 %) de leur  
17          eau. Donc, il y a tout eu un dossier, et ça a  
18          pris... C'est sûr que cette onde de choc et ce  
19          déli-là, ça a pris huit ans avant que ce soit  
20          absorbé, malgré toutes les études qui ont été  
21          faites, et madame Eloyan, lors de la présentation  
22          du Livre blanc sur l'eau à Montréal, a  
23          effectivement déclaré que Montréal perdait plus de  
24          quarante pour cent (40 %) de son eau, et il y avait  
25          eu des études avec le Conseil national de

1 recherche, l'INRS et plusieurs autres organismes,  
2 qui démontraient effectivement ce niveau de fuite  
3 puis de perte dans le réseau. Ça c'est le deuxième  
4 gros dossier où il y avait des coûts associés.

5 Troisième gros dossier, c'était toute la  
6 question de la recherche et du développement des  
7 technologies en matière de réhabilitation des  
8 infrastructures. Donc, à l'époque, le Service des  
9 travaux publics, c'était un service, quand même,  
10 qui était assez important, trois mille (3 000)  
11 employés, trois cents millions (300 M) de budget,  
12 donc il y avait beaucoup d'essais. Il y avait le  
13 laboratoire, beaucoup d'essais. Les fournisseurs,  
14 en général, venaient à la Ville de Montréal pour  
15 faire accréditer leurs produits, parce qu'ils  
16 savaient qu'il y avait une équipe, il y avait des  
17 laboratoires, et une fois qu'un équipement, qu'un  
18 matériau a été utilisé à la Ville de Montréal, ça  
19 passait dans les autres municipalités, c'était  
20 comme... Ça devenait comme la norme. Alors il y  
21 avait beaucoup de travaux de recherche.

22 Et on a été obligé, à un certain moment, de  
23 canaliser ça, même en ayant signé des ententes de  
24 collaboration pour avoir de l'aide des universités  
25 montréalaises, Polytechnique, Sherbrooke, McGill,

1 Laval, dans le domaine du béton, le Conseil  
2 national de recherche, on était devenu une boîte  
3 d'essais puis de diffusion aux autres municipalités  
4 de tous les résultats des essais qu'on faisait sur  
5 le terrain. Donc, il y a eu l'émergence d'une idée,  
6 en quatre-vingt-onze (91), de créer un centre qui  
7 allait faire le transfert de technologie, et qui  
8 allait aider à développer l'expertise en matière  
9 d'auscultation et de réhabilitation. Parce que,  
10 compte tenu du deux milliards (2 G), on ne pouvait  
11 pas reconstruire deux milliards (2 G) en dix (10)  
12 ans, c'était impossible avec les budgets, donc il y  
13 avait l'idée de dire on va réhabiliter, même si ça  
14 dure moins longtemps, on va pouvoir un peu atténuer  
15 la dépréciation au niveau de ces réseaux-là. Donc  
16 il y a eu la création, en mil neuf cent quatre-  
17 vingt-quatorze (1994), du CERIU, qui est le Centre  
18 d'expertise et de recherche en infrastructures  
19 urbaines, avec une trentaine de partenaires du  
20 milieu, et avec l'aide du gouvernement, et le CERIU  
21 est toujours en activité aujourd'hui.

22           Donc, vingt (20) ans après, c'est un  
23 organisme qui vise à faire le transfert  
24 technologique dans le secteur des infrastructures,  
25 et favoriser les outils d'auscultation et de

1           réhabilitation, et de gestion des infrastructures.  
2           Il y a des activités de formation, puis il y a...  
3           Il est mandaté par le ministère des Affaires  
4           municipales et le ministère des Transports sur des  
5           projets d'expérimentation puis d'évaluation des  
6           technologies.

7           Q. **[672]** Alors, fort de toutes ces expériences et de  
8           ces constatations que vous avez faites, vous  
9           arrivez directeur de l'approvisionnement en deux  
10          mille trois (2003). Alors, est-ce que vous êtes...  
11          nous dire quand vous arrivez sur place? Peut-être  
12          pouvez-vous nous décrire les gens qui étaient déjà  
13          en place au niveau du directeur général, du  
14          directeur du service administratif? De qui, en  
15          fait, vous releviez, là, une espèce d'organigramme?

16          R. La Direction de l'approvisionnement était à  
17          l'intérieur d'une Direction principale qui  
18          s'appelait le Service des services administratifs.  
19          Ça a été un nom qui a toujours été questionné à  
20          savoir... Mais le Service des services  
21          administratifs regroupait quatre grandes  
22          Directions : l'approvisionnement, les immeubles,  
23          les technologies de l'information, donc  
24          l'informatique, et le matériel roulant. Donc, toute  
25          la flotte, et les garages.

1                    Quand j'ai été nommé, en février ou...  
2                    janvier ou février deux mille trois (2003), le  
3                    directeur principal de ce service-là était monsieur  
4                    Roger Galipeau, et monsieur Galipeau a quitté la  
5                    direction du Service des services administratifs à  
6                    la fin de deux mille trois (2003), et à ce moment-  
7                    là c'est monsieur Guy Hébert qui a été nommé comme  
8                    directeur des services administratifs.

9                    Quand j'ai été nommé, ma mémoire fait  
10                   défaut, je ne sais pas si monsieur Coulombe était  
11                   parti puis il y avait un intérim, mais c'était...  
12                   c'était au moment, à peu près, du départ de  
13                   monsieur Coulombe comme directeur général de la  
14                   Ville, et monsieur Abdallah est rentré comme  
15                   directeur général à l'été deux mille trois (2003).  
16                   Je m'en souviens plus de la date, là, ça faisait  
17                   quelques mois après que j'aie été nommé.

18                   Q. **[673]** D'accord. Et le prénom de monsieur Coulombe,  
19                   c'était?

20                   R. Guy Coulombe.

21                   Q. **[674]** D'accord. Guy Coulombe était directeur  
22                   général...

23                   R. De la Ville.

24                   Q. **[675]** Il venait juste de partir...

25                   R. Oui.

1 Q. [676] ... ou était là encore, et, par la suite, a  
2 été remplacé par monsieur Abdallah.

3 R. Oui.

4 Q. [677] Son prénom, c'est?

5 R. Robert Abdallah.

6 Q. [678] D'accord. Alors, au niveau de la direc... Au  
7 niveau de, même niveau hiérarchique que monsieur  
8 Hébert, est-ce que vous êtes en mesure de nous  
9 donner le nom des directions, des services, et le  
10 nom des...

11 R. Bien, je n'ai pas...

12 Q. [679] ... des directeurs principaux de l'époque  
13 dont vous allez nous parler?

14 R. Ceux dont on va parler, il y a notamment le  
15 directeur du Service des affaires corporatives, qui  
16 était monsieur Robert Cassius de Linval. Il y avait  
17 le directeur, ou le secré... le directeur général  
18 adjoint, responsable du SITE, là. C'est sûr que ça  
19 a changé de nom, je ne me souviens plus à l'époque,  
20 qui est monsieur Yves Provost. Donc, les  
21 infrastructures, transport et environnement. Il y a  
22 le vérificateur général à l'époque, qui était  
23 Michel Doyon. Le vérificateur interne de la Ville,  
24 qui avait été nommé par monsieur Abdallah, était  
25 Denis Savard. Et là il y avait d'autres directions

1 de service, mais bon, monsieur Lamontagne était au  
2 Service des finances. Mais là je n'ai pas, de  
3 mémoire, il faudrait retourner à l'organigramme  
4 général de la Ville pour voir...

5 Q. **[680]** Mais les principales...

6 R. Oui.

7 Q. **[681]** ... personnes qui vont intervenir dans votre  
8 vie en tant que directeur d'approvisionnement,  
9 c'est celles que vous venez de nous mentionner,  
10 avec les occupations hiérarchiques...

11 R. J'ai nommé monsieur Cassius de Linval parce qu'il  
12 était responsable du Service des affaires  
13 corporatives au sein duquel était le service du  
14 contentieux qui a un rôle important au niveau du  
15 cahier des charges, des clauses administratives et  
16 générales.

17 Q. **[682]** Alors, vous vous retrouvez en deux mille  
18 trois (2003) directeur de l'approvisionnement.  
19 Voulez-vous nous mentionner, là, quel est le mandat  
20 qu'on vous donne comme directeur.

21 R. Peut-être juste faire une mise en contexte pour  
22 expliquer c'est quoi l'approvisionnement à la Ville  
23 de Montréal. Dans la nouvelle Ville parce qu'en  
24 deux mille trois (2003), déjà, la fusion avait été  
25 réalisée. La fonction en approvisionnement c'est-à-



1           dire achat de biens et de services de tout genre,  
2           c'était... ça représentait à peu près un point  
3           quatre milliards de dollars (1,4 G\$) par année. Ça,  
4           ça représentait vingt-cinq sous (25¢) de chaque  
5           dollar fiscal, donc de chaque dollar de taxe  
6           foncière, vingt-cinq sous (25¢) allait pour les  
7           achats de biens et de services. Et moi, quand je  
8           suis arrivé à la direction de l'approvisionnement,  
9           il y avait déjà une consigne, c'était déjà entendu  
10          qu'on devait optimiser cette fonction-là qu'on  
11          voulait aller chercher des économies qui ont été  
12          mentionnées l'autre jour à l'ordre de trente-cinq  
13          millions de dollars (35 M\$) par année, mais trente-  
14          cinq millions (35 M\$) cumulatif. Donc, la première  
15          année trente-cinq millions (35M), et caetera, et  
16          caetera. Donc, il y avait une démarche  
17          d'optimisation à réaliser.

18                 Sauf que la fusion faisait qu'on avait un  
19          modèle d'affaires pour l'ancienne Ville de  
20          Montréal. Il y avait un modèle d'affaires pour le  
21          CUM qui était intégré et il y avait dix-neuf (19)  
22          modèles d'affaires pour les villes fusionnées à  
23          l'époque, là, même s'il y a eu des défusions par la  
24          suite, donc il y avait dix-neuf (19) modèles  
25          d'affaires.

1                   Donc, on se retrouvait avec dix-neuf (19)  
2 systèmes de gestion, on se retrouvait avec dix-neuf  
3 (19) répertoires des fournisseurs, dix-neuf (19)  
4 codifications des biens et services à la Ville,  
5 dix-neuf (19) documents contractuels, dix-neuf (19)  
6 cahiers des charges différents, on se retrouvait...  
7 l'Approvisionnement gérait les achats... dans  
8 l'ancienne Ville de Montréal, l'Approvisionnement  
9 gérait les achats de biens, de services spécialisés  
10 et de services professionnels, mais ne gérait pas  
11 les appels d'offres pour les services de  
12 construction, notamment pour les immeubles et les  
13 travaux publics. Donc, ça c'est un modèle qui était  
14 particulier à la Ville de Montréal et ce n'était  
15 pas la même chose, nécessairement, dans les autres  
16 villes fusionnées.

17                   Donc, on se retrouvait aussi, à  
18 l'Approvisionnement, hormis les achats de biens et  
19 services, il y avait tout le transport interne.  
20 L'Approvisionnement, quand je suis arrivé à la tête  
21 de l'Approvisionnement, il y avait deux cent vingt-  
22 cinq (225) employés, juste pour situer un peu le  
23 volume de travail. Donc, il y avait toute la  
24 question des achats, il y avait les magasins de la  
25 Ville, il y avait le transport interne, donc les

1 transports entre les magasins et les centres. Ça  
2 couvrait aussi le courrier interne, il y avait huit  
3 millions (8 M) de pièces de courrier par année, là,  
4 à distribuer. Il y avait les déménagements. C'était  
5 aussi la fourrière municipale, c'était aussi toute  
6 la gestion des encans pour le matériel  
7 excédentaire. C'était aussi la gestion des postes  
8 de carburant, c'était aussi l'imprimerie de la  
9 Ville, qui était à l'intérieur de  
10 l'approvisionnement. C'était aussi toute l'équipe  
11 d'infographie de la Ville et donc, les graphistes.  
12 Il y avait aussi toute une série d'autres unités.  
13 Donc, c'était un gros complexe.

14 Et, dans la démarche d'optimisation, on  
15 nous demandait de regarder l'ensemble de ces  
16 éléments-là pour dégager les économies de l'ordre  
17 de trente-cinq millions (35 M). Donc, dès que ce  
18 mandat... que je suis rentré en place, on a regardé  
19 comment on devait procéder. Et ce qu'on a fait  
20 c'est qu'on a commencé à constituer une équipe  
21 interne pour faire cette démarche d'optimisation.  
22 Il y avait une équipe interne donc, de  
23 l'approvisionnement. En quelques mois, on a réussi  
24 à dégager une série de postes pour pouvoir aller  
25 chercher des contractuels sur le marché, qui

1           étaient des spécialistes de la fonction  
2           approvisionnement, qui nous ont donné un très bon  
3           coup de main. Il y a plusieurs spécialistes, ils  
4           arrivaient avec une vision nouvelle et qui nous a  
5           aidés autant au niveau des biens que des services  
6           de construction - puis j'y reviendrai tantôt.

7                         J'avais été emprunter un peu de force à la  
8           Ville de Québec, une personne qui était extrêmement  
9           compétente en système de gestion et en  
10          approvisionnement. Une des bonnes têtes au Québec  
11          est venue deux ans nous... travailler dans l'équipe  
12          du service de la direction de l'approvisionnement.  
13          J'ai été récupérer aussi, parce que je connaissais  
14          beaucoup de gens à travers la Ville, des gens qui  
15          avaient travaillé avec moi soit aux finances, soit  
16          aux travaux publics. Donc, on a récupéré six, sept,  
17          huit bons collaborateurs qui se sont intégrés dans  
18          l'équipe d'optimisation.

19                        Et, aussi, on a donné un contrat assez  
20          important à une firme de consultants spécialisés  
21          dans la chaîne d'approvisionnement et dans la  
22          logistique, qui est LGS/IBM, qui a eu un contrat...  
23          je ne me souviens plus mais c'est un contrat de  
24          plusieurs centaines de milliers de dollars.

25                        Donc, on a démarré la démarche

1 d'optimisation au milieu deux mille trois (2003)  
2 jusque... la démarche devait se terminer le premier  
3 (1<sup>er</sup>) janvier deux mille six (2006) pour entrer en  
4 opération. Je pense qu'on va y revenir tantôt.

5 Mais cette démarche-là a été faite en  
6 collaboration, comme on avait des éléments... il  
7 fallait recueillir toute l'information des Villes,  
8 de la CU... de l'ex-CUM puis de la Ville de  
9 Montréal. Donc, il y a eu tout un travail de  
10 constats puis de diagnostics. Ça a mis en place une  
11 quinzaine de comités avec des sous-groupes de  
12 travail, donc c'était une grosse machine qui a  
13 démarré à l'été deux mille trois (2003), le temps  
14 de se structurer, et qui a évolué jusqu'à la fin  
15 deux mille cinq (2005).

16 Si on regarde le secteur plus particulier,  
17 je pense, qui vous intéresse ici, les services de  
18 construction. Dans l'ancienne Ville de Montréal,  
19 comme je vous disais, c'était les... le service des  
20 travaux publics et le service des immeubles qui  
21 procédaient aux appels d'offres.

22 Dans le cas des infrastructures, je vous  
23 dirais que, ayant oeuvré à l'établissement des  
24 coûts pour le plan d'investissement au service des  
25 travaux publics, ayant oeuvré dans les comparaisons

1 de coûts entre la réhabilitation puis la  
2 reconstruction, moi, je vous dirais que c'était  
3 notoire qu'à Montréal, dans les années... fin des  
4 années quatre-vingt (80), début des années quatre-  
5 vingt-dix (90), les coûts de construction des  
6 infrastructures à Montréal étaient de l'ordre de  
7 vingt-cinq (25) à trente pour cent (30 %) plus cher  
8 qu'ailleurs. Ça c'est... je pense que c'est... Et  
9 je pense qu'à peu près tout le monde le savait. Je  
10 veux dire, tous les entrepreneurs le savaient, les  
11 firmes de génie-conseil le savaient, la plupart des  
12 ingénieurs à la Ville le savaient. Parce que, vous  
13 savez, un ingénieur passe d'une firme à l'autre,  
14 travaille sur des dossiers à Montréal, sur des  
15 dossiers ailleurs, c'était d'une commune nature  
16 qu'il y avait un surcoût, à Montréal, de vingt-cinq  
17 (25) à trente pour cent (30 %). Mais l'explication  
18 qui était toujours donnée : « Bien, Montréal, c'est  
19 plus compliqué. »

20           Donc, on savait qu'il y avait un surcoût  
21 mais on savait aussi, par les travaux qu'on avait  
22 faits, parce qu'en étant responsable, pendant cinq  
23 ans, au service des finances, à la fin des années  
24 quatre-vingt-dix (90), du programme triennal  
25 d'immobilisation, on avait aussi les coûts des

1 projets. Puis comme on avait des besoins qui  
2 étaient identifiés, on avait une liste de projets à  
3 rentrer dans le PTI de un point un milliard  
4 (1,1 G\$), puis on avait mettons quatre cents  
5 millions (400 M\$) à mettre dans le PTI, le  
6 politique et la Direction générale de la Ville  
7 avaient à prioriser. Donc, souvent, on pouvait  
8 questionner le coût des projets.

9           Finalement, effectivement, moi, j'avais  
10 bien pris connaissance du rapport du vérificateur  
11 de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) sur  
12 le programme d'entretien routier. Lui, ça portait,  
13 son analyse portait sur quatre-vingt-douze à  
14 quatre-vingt-dix-sept (92-97). Donc, ce n'est pas  
15 les données de quatre-vingt-dix-sept (97) avec  
16 lesquelles il pouvait conclure. C'était déjà sur  
17 une période de cinq ans.

18           Donc, déjà en quatre-vingt-douze (92), les  
19 recommandations étaient très claires. Il y avait  
20 trois grands inducteurs de coûts pour la Ville dans  
21 le domaine des infrastructures. Il y avait le  
22 cahier des charges, les clauses générales  
23 administratives qui étaient contraignantes. Et je  
24 vous donnerai un exemple tantôt. Il y avait ce  
25 qu'on peut dire les façons de faire, le devis ou...

1 à la Ville qui a été mentionné aussi, qui était un  
2 deuxième bloc. Et le troisième bloc, bien entendu,  
3 c'était le marché fermé.

4 Nous, quand on a fait... quand on a eu à  
5 aborder ce secteur-là pour pouvoir alimenter  
6 l'équipe d'optimisation sur les constats, même si  
7 j'avais l'information, puis même s'il y avait  
8 beaucoup de gens qui pouvaient donner  
9 l'information, moi, j'ai pris la décision de créer  
10 un groupe de travail avec quatre ingénieurs  
11 externes. Ça, je pense que c'était même avant  
12 l'arrivée de monsieur Abdallah. Donc, c'est par la  
13 suite que monsieur Abdallah a pris connaissance de  
14 ce rapport-là. Ces quatre ingénieurs avaient à...  
15 Et je pense que monsieur Desrosiers a bien résumé  
16 la teneur du rapport de deux mille quatre (2004).

17 Q. [683] Juste un instant, Monsieur Pourreaux. En  
18 fait, c'est le rapport qui a été déjà déposé sous  
19 38P-484, rapport auquel monsieur Pourreaux réfère.

20 R. Et si je peux le résumer peut-être avec des mots  
21 différents qui ont été utilisés. C'est que je  
22 dirais qu'on était... Je dirais que s'il y avait  
23 une distribution normale, l'ensemble des projets  
24 étaient entre trente-cinq et cinquante pour cent  
25 (35-50 %) plus cher qu'ailleurs. Et ça se



1           décortiquait avec les trois volets dont je  
2           mentionnais tantôt.

3                       Le premier volet qui avait un impact sur  
4           les coûts qui étaient de soumission des  
5           entrepreneurs, était sur le cahier des charges et  
6           clauses générales et administratives. Et, ça, ça  
7           comptait entre cinq et quinze pour cent (5-15 %).  
8           Juste pour donner, illustrer un des éléments qui  
9           est un inducteur de coût pour les firmes, puis je  
10          pense qu'il y en a plusieurs qui sont venues ici  
11          dire que : « Ah, des problèmes à la Ville de  
12          Montréal, c'était de se faire payer. »

13                      Dans les clauses du cahier des charges de  
14          la Ville de Montréal, la Ville de Montréal a  
15          toujours refusé de payer de l'intérêt sur des  
16          factures passées dues, passées date. Et, ça, ça  
17          avait un impact. Mais quand on a fait le constat,  
18          on a essayé avec le Service des finances d'estimer  
19          les délais de paiement. Quatre-vingts pour cent  
20          (80 %), encore il y en a qui étaient payés en un  
21          mois et demi, deux mois, il y en a que ça prenait  
22          neuf mois et un an, quatre-vingts pour cent (80 %),  
23          ça tournait entre quatre et six mois, puis plus  
24          près du six mois souvent que du quatre mois.

25                      Donc, ce qui faisait qu'à l'époque, si on

1 se place en deux mille quatre (2004) et deux mille  
2 trois (2003), le financement temporaire pour les  
3 entreprises, soit par marge de crédit, soit par  
4 emprunt temporaire à la banque, là, c'était entre  
5 huit et douze pour cent (8-12 %). Donc, c'est sûr  
6 qu'une entreprise qui a à subir le financement par  
7 un retard de recevoir le chèque pour payer, elle,  
8 elle a déjà payé ses employés, elle a payé les  
9 matériaux ou en trente (30) jours elle a payé les  
10 matériaux, puis et cetera. Donc, il y avait  
11 l'équivalent d'un quatre pour cent (4 %) ou cinq  
12 pour cent (5 %) d'intérêt.

13 Parce que vous savez qu'un entrepreneur,  
14 deux fois, même si, en général, il est payé au bout  
15 de cinq mois, mais si deux fois il a été payé au  
16 bout de huit mois, il va dire, la prochaine fois,  
17 je vais le prévoir dans mes coûts, peu importe ce  
18 qui passe ailleurs. C'est un inducteur de coûts  
19 pour l'entrepreneur. Donc, il y avait un quatre  
20 pour cent (4 %) en moyenne qu'on calculait comme  
21 étant un élément dans les clauses générales  
22 administratives qui expliquait le surcoût à  
23 Montréal. Mais quatre pour cent (4 %) de trois  
24 cents millions de dollars (300 M\$) de travaux,  
25 bien, ça fait douze millions de dollars (12 M\$).

1 C'est simple à calculer.

2           Donc, c'est un des éléments dans les  
3 clauses générales administratives. Il y en avait  
4 d'autres, là. Mais si je passe au deuxième bloc,  
5 c'est-à-dire les devis puis les façons de façon, là  
6 aussi il y a eu quelques éléments qui ont été  
7 mentionnés. Mais vous savez, pour un entrepreneur  
8 de recevoir l'avis qu'il a eu le contrat pour  
9 réfection de chaussée, pour faire des remplacements  
10 des conduites d'égouts et d'aqueduc et ne pas  
11 savoir s'il va commencer dans un mois, dans trois  
12 mois ou dans six mois, il y a un degré de certitude  
13 élevé, parce que s'il a un autre contrat au même  
14 moment, il est obligé d'avoir de l'équipement  
15 supplémentaire, des employés supplémentaires. Ça  
16 devient en dehors. Donc, il marche au coût  
17 marginal. Il ne peut pas marcher à son coût moyen.  
18 Il est obligé de marcher au coût marginal. Donc, il  
19 y avait un coût assez important là-dedans.

20           Il y avait toute une série de mesures dans  
21 les façons de faire. Par exemple, ce qui n'a pas  
22 été mentionné, puis il y a une explication du coût  
23 au niveau du programme d'entretien routier, c'était  
24 qu'on donnait un lot de rues, on ne donnait pas...  
25 le programme d'entretien routier, ce n'était pas la

1 réfection d'une rue, c'était la réfection d'un lot  
2 de rues, six, huit, dix, douze. Et, ça, ces rues-là  
3 pouvaient changer. Une fois que le contrat. Il  
4 pouvait y avoir substitution de rues.

5           Donc, il y avait beaucoup d'incertitude sur  
6 l'ordre chronologique de réhabilitation de ces  
7 rues-là, parce que ce n'était pas toutes en même  
8 temps. Sur la logistique en disant, bien, si on  
9 fait huit rues, est-ce qu'on peut les faire  
10 géographiquement en suite pour diminuer les coûts  
11 de montage, démontage de chantier? Qui étaient des  
12 coûts importants pour les entrepreneurs.

13           Donc, si je vous réfère au rapport de deux  
14 mille quatre (2004), pour ce secteur-là, il y avait  
15 à peu près vingt-cinq (25) ou vingt-huit (28)  
16 recommandations à l'intérieur du rapport dans les  
17 annexes. Je ne me rappelle plus. Mais je pense que  
18 c'est les annexes D, E et F. Mais en tout cas, il y  
19 a trois annexes qui précisent vraiment des éléments  
20 sur lesquels on devait travailler pour réduire les  
21 coûts des travaux.

22           Et le troisième bloc, bien, c'est la  
23 fermeture du marché. La fermeture du marché. Puis  
24 ça a été expliqué ici. C'est... Nous, on évaluait  
25 que c'était entre quinze et vingt-cinq pour cent

1 (15-25 %) du surcoût. Dans le rapport, on parlait  
2 de vingt-cinq à trente-cinq (25-35) ou de vingt à  
3 trente-cinq (20-35). Mais ils incluait à  
4 l'intérieur la marge de profit normale des  
5 entrepreneurs. Donc, ça revenait entre quinze (15)  
6 et vingt-cinq pour cent (25 %). Donc, le surcoût à  
7 Montréal était de trente-cinq (35) à cinquante pour  
8 cent (50 %).

9 Ça, tout le monde en était conscient, ça  
10 fait que suite à ce constat-là, toute l'équipe  
11 interne puis le consultant ont travaillé à  
12 solutionner ce problème-là.

13 On a fait le recueil de toutes les bonnes  
14 pratiques ailleurs, dans les autres villes  
15 canadiennes, avec toute la documentation, tout ce  
16 qui se rapporte à ça, voir comment on pouvait...  
17 Puis suite au rapport du vérificateur et le rapport  
18 des ingénieurs deux mille quatre (2004), il s'est  
19 développé toute une stratégie de dire tous les  
20 travaux d'infrastructures à la Ville devraient être  
21 abordés dans un terme qui s'appelle  
22 l'approvisionnement stratégique, donc ce n'est pas,  
23 il ne faut pas que ça soit un moulin où ça passe  
24 puis c'est une... L'approvisionnement, dans toutes  
25 les grandes organisations, que ça soit dans toutes

1 les grandes industries, est une science, et  
2 c'est... Ce n'est pas laissé aux gens qui  
3 produisent de faire la passation de marché ou  
4 l'appel au marché. Ça prend des analyses pointues,  
5 ça prend une connaissance de, ce que je  
6 mentionnais, tout ce qui était générateur de coûts  
7 chez les entreprises, puis toutes les stratégies  
8 qui pouvaient être mises de l'avant pour régler le  
9 problème de fermeture du marché. Nous on appelait  
10 ça la fermeture du marché puis le surcoût. À  
11 l'époque, il n'était pas vraiment... On n'utilisait  
12 pas le mot « collusion », on disait que le marché  
13 était fermé.

14 On avait fait comme vous avez fait ici, on  
15 a... Dans les éléments du rapport de deux mille  
16 quatre (2004), dans les travaux préparatoires, on  
17 avait compilé tous ceux qui avaient eu les contrats  
18 puis... sur quatre ans, donc il y avait des  
19 tableaux. On voyait le pattern très clair pour les  
20 années quatre-vingt-dix-huit (98), quatre-vingt-  
21 dix-neuf (99), deux mille (2000).

22 Un des éléments qui n'avait pas été  
23 mentionné ici puis qui a été... qui n'a pas été  
24 vraiment pointé dans le rapport de deux mille  
25 quatre (2004), c'est que, ce qui a été mentionné,

1 c'est que les quatre ingénieurs avaient fait une  
2 vingtaine d'entrevues avec des gens du milieu, et  
3 plusieurs de ces entrevues-là démontraient que les  
4 entrepreneurs qui voulaient rentrer dans le marché  
5 de Montréal, souvent ils avaient des menaces  
6 morales et physiques qui étaient associées à leur  
7 désir de venir travailler à Montréal, et ça a  
8 été... Moi je n'ai pas... Ce n'est pas moi qui ai  
9 procédé aux entrevues, mais si vous interviewez les  
10 quatre ingénieurs qui ont fait le document, ils  
11 vont vous dire qu'ils ont eu des témoignages, ils  
12 ont eu des cas, ils ont eu des... très clairs, de  
13 maisons vandalisées, d'équipement vandalisé, dès  
14 que quelqu'un essayait de rentrer sur le marché de  
15 Montréal.

16                   Donc, c'était le constat, et, je veux dire,  
17 le plan de travail pour le volet...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [684] C'est-à-dire que les quatre ingénieurs qui  
20 ont... Si je veux bien comprendre ce que vous nous  
21 dites, les quatre ingénieurs qui ont fait le  
22 rapport ont été, ont reçu des confidences à l'effet  
23 que les entrepreneurs qui voulaient entrer sur le  
24 marché à Montréal recevaient des menaces, tant  
25 physiques que orales. C'est ça?

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[685]** O.K.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[686]** Entre autres, par rapport à leurs biens  
5 incendiés, à leur équipement, des choses comme ça.

6 R. Mais vous savez, bon, ça, ça a été... C'est parce  
7 que ça a été... Ça n'a pas été documenté dans le  
8 rapport, mais ça fait partie des éléments qui sont  
9 sous-jacents à la démonstration de la fermeture du  
10 marché. Mais quand vous êtes dans le milieu des...  
11 dans ce milieu-là, au bout de vingt (20) ans vous  
12 avez des gens... Moi j'ai des gens qui ont  
13 travaillé au CERIU qui avaient travaillé dans les  
14 entreprises puis qui avaient été déjà... avaient  
15 déjà vécu ces éléments-là, c'est... Je ne dirais  
16 pas que ça courait sur la place publique, mais il y  
17 avait beaucoup, beaucoup de monde qui était au  
18 courant de ça. Je pense que ce n'est pas... Dans le  
19 secteur de la construction, c'est un petit secret  
20 de polichinelle.

21 Alors, c'était le constat, là, c'était donc  
22 une... Il y avait du travail à faire. Et, dans la  
23 démarche d'optimisation, l'équipe interne et  
24 l'équipe externe se sont penchées sur un modèle qui  
25 pouvait régler le plus possible ces trois secteurs-



1 là, les clauses administratives et générales, les  
2 façons de faire à la Ville, notamment avec les...  
3 tous les éléments de planification des travaux  
4 aussi, le fait qu'on allait en appel d'offres trop  
5 tard puis qu'on avait... Tout ce qui a été  
6 mentionné. Comme je vous ai dit, il y avait vingt  
7 quelques pistes très claires.

8 Ce dossier-là, au niveau de secteur de la  
9 construction, c'est un dossier que tout de suite,  
10 dans la première rencontre que j'ai eue avec  
11 monsieur Abdallah pour faire part de quand il est  
12 rentré en poste, le premier élément, les premières  
13 questions que monsieur Abdallah a posées, c'était  
14 là-dessus. O.K.? C'était très clair. Il voulait  
15 savoir où on en était.

16 Puis je pense qu'à la première, la première  
17 ou la deuxième rencontre que j'ai eue avec lui,  
18 puis bon, avec mes supérieurs à l'époque, là, mais  
19 je veux dire, où on discutait de ça autour de la  
20 table, monsieur Abdallah, il m'a dit très  
21 clairement, en cognant son poing sur la table, il  
22 dit : « Serge, ça n'a pas de crisse de bon sens que  
23 ça coûte aussi cher, couler un mètre de béton à  
24 Montréal, que de l'envoyer à la Baie James. Il dit,  
25 ça ne tient pas debout. » Et ça a été... Ça a été

1 spontané.

2           Donc, monsieur Abdallah, le dossier de  
3 l'optimisation de la fonction approvisionnement,  
4 non seulement parce que quand il est arrivé en  
5 poste, bon, il a vu les problèmes budgétaires à la  
6 Ville, puis il a vu qu'une des sources potentielles  
7 d'économie était dans ce secteur-là, donc ça  
8 c'était point de vue de gestion générale de la  
9 Ville.

10           Au point de vue de gestion particulière, il  
11 connaissait les dossiers de construction très... Et  
12 quand lui avait... Donc, dès qu'il est arrivé en  
13 ville, il a commencé à regarder les dossiers qui  
14 étaient émis pour les reconstructions de rues,  
15 d'aqueduc et d'égout. Donc, c'était... c'est un  
16 domaine qu'il connaissait très, très bien.

17           Donc, c'était un dossier important et je  
18 vous dirais que peut-être on a eu, dans la période  
19 de confection de toute la stratégie  
20 d'approvisionnement, l'optimisation, on a eu peut-  
21 être entre dix (10) et quinze (15) rencontres là-  
22 dessus avec monsieur Abdallah. Et, à chaque fois,  
23 il revenait : « Il faut que ça aille plus vite. Il  
24 faut régler le problème », et caetera. Puis je  
25 pense qu'on va revenir sur l'autre... l'autre geste

1 qu'il a posé à cet effet-là. Donc, c'était une  
2 grande préoccupation.

3 La démarche... juste pour compléter. La  
4 démarche d'optimisation était un dossier qui était  
5 très suivi à la Ville à cause des enjeux.

6 Deux éléments. Il y a eu la formation d'un  
7 comité... non, en réalité, d'un sous-comité du  
8 comité exécutif, on appelait ça le comité  
9 stratégique du comité exécutif, pour suivre la  
10 démarche... la démarche d'optimisation de la  
11 fonction approvisionnement. Là-dessus il y avait  
12 monsieur... il y avait monsieur Zambino (sic), il y  
13 avait... de mémoire, l'ancien maire de Verdun,  
14 monsieur Bossé, il y avait monsieur Forcillo, qui  
15 était chef de cabinet à l'époque, à cette époque-  
16 là, de monsieur Zambino (sic). Il y avait d'autres  
17 élus mais comme je n'ai pas eu accès à... je n'ai  
18 plus accès, je n'ai plus mes agendas ni rien. C'est  
19 sûr qu'on peut retrouver les membres qui ont siégé  
20 sur ce comité-là. Et le maire était d'office sur  
21 tous les comités du comité exécutif et a siégé à  
22 quelques reprises sur ce comité-là dans les deux  
23 ans et demi où on a fait le suivi, au comité  
24 exécutif, de la démarche d'optimisation. Il y avait  
25 monsieur Abdallah puis il y avait, bien entendu,

1 monsieur Hébert, à l'époque, et les autres... la  
2 direction générale et les gens qui étaient  
3 associés.

4 Q. **[687]** Vous y étiez aussi?

5 R. Oui. On présentait... bien, avec mon équipe, on  
6 était là. On présentait l'évolution du dossier  
7 d'optimisation.

8 L'autre élément pour démontrer  
9 l'importance, monsieur Abdallah avait un chargé de  
10 projet qui travaillait avec lui à Hydro-Québec et  
11 qui a été engagé temporairement à la Ville de  
12 Montréal, monsieur Pierre Desjardins, qui regardait  
13 spécifiquement les dossiers de construction et qui  
14 était assigné à la démarche d'optimisation de la  
15 fonction approvisionnement.

16 Donc, monsieur Desjardins, qui était le  
17 bras droit pour... était sur tous les comités de la  
18 démarche d'optimisation de la fonction  
19 approvisionnement. Au point qu'à certains moments,  
20 quand on avait un peu des réticences, puis on va  
21 peut-être y revenir, sur l'évolution au niveau du  
22 cahier des clauses générales et administratives,  
23 l'avocat spécialiste de la construction à Montréal  
24 avait des réticences par rapport à l'évolution  
25 qu'on voulait voir sur le cahier des charges. On a

1           été chercher... monsieur Desjardins avec monsieur  
2           Abdallah ont convaincu le directeur, qui était en  
3           fin de carrière à Hydro-Québec, qui était le  
4           directeur du contentieux pour les contrats de  
5           construction puis les litiges, à venir siéger sur  
6           le comité pour nous donner un coup de main.

7                        Donc, ça démontre qu'il y avait une  
8           préoccupation. Je vous rappelle que le cahier des  
9           charges, des clauses administratives et générales,  
10          à Montréal, a été élaboré en mil neuf cent quatre-  
11          vingt-trois (1983). En quatre-vingt-treize (93), il  
12          y a eu la refonte du Code civil qui changeait une  
13          partie de ça. Et la refonte des clauses générales  
14          et administratives, suite au Code civil, a démarré  
15          en deux mille deux (2002) puis s'est terminé en  
16          deux mille sept (2007) ou deux mille huit (2008).  
17          Donc, on avait un cahier qui datait des années  
18          quatre-vingt-trois (83).

19                       Et, juste pour illustrer, beaucoup de gens  
20          disaient à la Ville : « Vous avez un cahier des  
21          clauses générales et administratives où chaque fois  
22          que vous avez eu un problème avec un entrepreneur  
23          ou un promoteur, vous avez ajouté une clause  
24          dedans. » Donc, c'était pour être sûr de ne pas  
25          avoir de problème. Puis les gens qualifiaient... la

1 Ville s'était dotée de deux paires de bretelles  
2 puis deux ceintures dans le cahier des clauses  
3 générales et administratives pour ne pas avoir  
4 d'ennui.

5 C'était correct si l'objectif était de ne  
6 pas avoir d'ennui mais ça... c'est sûr que ça  
7 génère des coûts. Parce que quand on transmet tout  
8 le risque à l'entrepreneur, ce risque là, il  
9 l'identifie en termes de coût. Donc, il y avait un  
10 élément important aussi à cet égard-là.

11 Q. **[688]** Vous nous avez parlé de l'étude de deux mille  
12 quatre (2004). Est-ce que... on a appris, dans la  
13 présentation qui nous a été faite, que les données  
14 n'avaient pas été transmises par la Ville aux  
15 quatre ingénieurs, qui leur auraient permis de  
16 documenter leur étude.

17 R. Disons que c'est évident que, quand on a fait le  
18 constat sur les appels d'offres puis les  
19 soumissions, dans le cadre des services de  
20 construction, le service des immeubles, le service  
21 des travaux publics étaient un peu effarouchés.  
22 C'est le moins qu'on puisse dire.

23 Le service des immeubles, ça a été un peu  
24 moins pire parce que le service des immeubles était  
25 sous la juridiction du directeur des services

1 administratifs, qui était monsieur Hébert, donc on  
2 a été obligé de collaborer, puis je pourrai revenir  
3 tantôt.

4 Q. **[689]** Mais peut-être juste nous dire, monsieur  
5 Hébert, il collaborait bien à la...

6 R. Oui, monsieur Hébert était mon patron...

7 Q. **[690]** ... au processus, à la démarche?

8 R. ... oui, il n'y a aucun problème. Sauf que c'est  
9 sûr que les gens des travaux publics qui siégeaient  
10 sur les comités de révision des clauses générales  
11 et administratives, qui avaient eu les premiers  
12 éléments de constat de coûts et autres, étaient  
13 réticents. Puis ils voyaient bien... puis je pense  
14 que monsieur Abdallah avait, à plusieurs reprises,  
15 donné son orientation, puis on l'a entendu aussi  
16 en... quand il a donné une conférence de presse, en  
17 disant : « À la Ville de Montréal il y avait un  
18 problème de check and balance. » On ne peut pas  
19 avoir le même responsable du début du processus  
20 jusqu'à la fin, là, concevoir les plans, donner des  
21 contrats, faire la surveillance, autoriser les  
22 paiements, sans qu'il y ait de mécanisme de « check  
23 and balance ». Donc, il l'avait énoncé à quelques  
24 reprises. Puis je pense que les gens, au niveau du  
25 Service de... j'appelle ça les travaux publics,

1           mais c'est le SITE, là, à monsieur Provost,  
2           monsieur Robillard, les gens qui étaient là,  
3           avaient perçu le message comme quoi qu'il voulait  
4           changer la façon de faire en approvisionnement pour  
5           les services de construction. Donc, il y avait la  
6           gestion du changement n'était pas facile.

7           Q. **[691]** Ça se manifestait et matérialisait de quelle  
8           façon?

9           R. Bien, disons que si on revient au cas particulier  
10          de l'accès aux bases de données, moi, les  
11          ingénieurs qui travaillaient sur le dossier m'ont  
12          dit : « Écoute, on voulait, on a obtenu les  
13          chiffres, d'ailleurs on n'est pas capable d'obtenir  
14          les chiffres de la Ville. » Moi, j'avais fait des  
15          interventions soit auprès de Yves Provost et de  
16          Gilles Robillard. Et à chaque fois, bien, c'est  
17          compliqué puis il faudrait bien comprendre le  
18          besoin que vous avez, les chiffres, parce que les  
19          chiffres peuvent être interprétés de n'importe  
20          quelle...

21                        Donc, il y avait toutes les raisons. Puis  
22          ce qui, à la fin, ce qui s'est produit, c'est que,  
23          à force de donner une raison puis de revenir, puis  
24          je te reviens, puis je ne te reviens pas, puis...  
25          au bout de trois mois, le mandat était terminé des



1 quatre ingénieurs. Donc, ils n'ont pas pu avoir  
2 accès. Eux, leur mandat était terminé. Le budget  
3 était épuisé. Et puis on aurait peut-être pu avoir  
4 accès après, là. Mais de toute façon, en regardant,  
5 les gens accumulaient, les quatre ingénieurs  
6 avaient plus de, je pense, cent trente (130) ans  
7 d'expérience, donc en voyant les contrats, en  
8 voyant les coûts, ce n'était pas compliqué.

9 Je pense que ce qui devrait être dit, c'est  
10 que, dans les quatre ingénieurs, il y avait  
11 l'ancien directeur du génie de la Ville de Québec.  
12 Donc on a fait référence souvent. Donc il était à  
13 la retraite. Il y avait l'ancien directeur des  
14 Travaux publics de Ville de Laval qui connaissait  
15 dont bien toutes les clauses contractuelles. Il y  
16 avait un ancien associé principal d'une firme de  
17 génie-conseil dans le secteur des infrastructures  
18 qui a été aussi très au fait du marché. Il y avait  
19 un ancien ingénieur en planification, puis des  
20 études particulières au Service des travaux  
21 publics. Donc, lui, il connaissait déjà... Lui, il  
22 avait fait carrière à la Ville pendant vingt-cinq  
23 (25) ans. Il était retraité, mais il avait déjà...  
24 il avait une très bonne connaissance des façons de  
25 faire à l'intérieur des travaux publics.

1                   Donc, c'était évident que, à ce moment-là,  
2                   le service du SITE, le service d'infrastructure,  
3                   transport et environnement, voyait la démarche  
4                   d'optimisation de la fonction approvisionnement  
5                   comme étant quelque chose de menaçant pour leur  
6                   façon de faire. Et, ça, sans arrière-pensée, juste  
7                   faire enlever une partie du travail, parce qu'il y  
8                   a un constat que ce n'était pas optimal, c'était  
9                   blessant, disons, pour eux. Ce n'était pas... On  
10                  n'avait pas fait d'autre adéquation que ça. C'était  
11                  leur enlever quelque chose d'important.

12                  L'autre chose aussi, c'est que, quand on  
13                  parle des coûts, là, comme on a fait ce constat-là,  
14                  c'est sûr qu'on présentait, on n'a pas  
15                  nécessairement présenté le rapport d'une façon  
16                  détaillée à tous les intervenants, mais on  
17                  présentait les conclusions qu'il y avait des  
18                  économies potentielles en révisant les trois  
19                  secteurs.

20                  Donc, quand on parlait du marché fermé,  
21                  moi, je n'ai jamais utilisé le mot « collusion »  
22                  dans les présentations au comité exécutif. Parce  
23                  qu'un marché fermé, on disait, il coûtait plus cher  
24                  de quinze à vingt-cinq pour cent (15-25 %), ça  
25                  voulait tout dire, là. Et, nous, on était en

1 recherche de solutions pour régler ça. Donc...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [692] Est-ce que vous aviez senti que les Travaux  
4 publics avaient des motifs obliques outre le fait  
5 d'être, de paraître insulté pour se faire enlever  
6 cette portion de travail-là, est-ce que vous  
7 pensez, vous avez senti qu'il y avait d'autres  
8 motifs sous-jacents?

9 R. Je vous dirais non, très clairement. Et pourquoi?  
10 C'est parce que quand j'ai travaillé aux Travaux  
11 publics pendant six ans, de quatre-vingt-huit (88)  
12 à quatre-vingt-quatorze (94), comme je disais,  
13 c'est un gros service. Les Travaux publics, c'est  
14 la moitié de la Ville. Les Travaux publics, c'est  
15 un royaume dans un royaume. On disait ça. Au  
16 Service du contrôleur général, Service des  
17 Finances, on disait, le Service des travaux  
18 publics, c'est un royaume dans un royaume. Ils  
19 avaient un peu leur tour d'ivoire. Il y avait cent  
20 vingt (120) ingénieurs. C'était comme intouchable.  
21 Ils étaient rois et maîtres sur leur domaine.

22 Donc, c'était une culture où ils étaient  
23 maîtres d'oeuvre, puis il n'y a personne... Même  
24 les firmes n'étaient pas... les firmes de génie  
25 n'étaient pas à la hauteur de leur expertise.

1           Souvent j'ai entendu ça, là, par vantardise ou  
2           par... en blague. Presque pas blague. Presque réel.  
3           Donc, la culture, c'était, on est les seuls à bien  
4           connaître ça. On est la plus grosse ville. Puis,  
5           bon, on ne pouvait même pas se comparer avec les  
6           villes québécoises, là. Il n'était pas question.

7                        Nous, quand on a fait toutes nos démarches,  
8           on allait chercher les données Toronto, Halifax,  
9           Edmonton pour pouvoir avoir un... parce que se  
10          comparer à Québec, là, voyons donc, c'est même pas  
11          pensable. Pourtant, c'est les mêmes travaux de  
12          conduites, c'est les mêmes tuyaux, bon. Et donc, ça  
13          a été... ça a été... même si ce n'était pas  
14          documenté, la conclusion demeurerait la même. Puis je  
15          pense que l'intervalle de confiance des quatre  
16          ingénieurs, même s'ils n'avaient pas les chiffres  
17          des Travaux publics, était à quatre-vingt-quinze  
18          pour cent (95 %) sur la validité de leur conclusion  
19          sur les surcoûts à Montréal.

20          Me CLAUDINE ROY :

21          Q. **[693]** À qui le rapport a été remis? Je comprends  
22          que vous venez de nous mentionner que les  
23          différentes recommandations ou plans ont été  
24          mentionnés, mais le rapport vraiment remis?

25          R. Bien entendu, les gens de l'équipe interne de

1 l'approvisionnement avaient... Il y avait même...  
2 J'avais créé un groupe de travail pour surveiller  
3 l'évolution de ce dossier-là avec les quatre  
4 ingénieurs. Il y avait un comité directeur de la  
5 démarche d'optimisation de la fonction  
6 approvisionnement. Ce comité-là était présidé par  
7 Guy Hébert. Sur le comité, il y avait Yves Provost  
8 comme responsable des... du site les travaux  
9 publics et environnement. Il y avait monsieur  
10 Cassius de Linval comme responsable du Service des  
11 affaires corporatives. Il y avait monsieur Denis  
12 Savard qui était vérificateur interne. Il y avait  
13 Pierre Desjardins, le chargé de projet de monsieur  
14 Abdallah qui siégeait sur ce comité-là. Il y avait  
15 moi et je pense que, d'office, madame Vaillancourt  
16 était secrétaire, plus ou moins secrétaire de ce  
17 comité-là. Madame Vaillancourt étant la personne  
18 dont j'ai fait référence qui venait de la Ville de  
19 Québec et pendant deux ans pour donner un coup de  
20 main. Donc, ça a été le comité directeur de  
21 l'évolution de la démarche. Donc, ces gens-là ont  
22 une copie du rapport.

23 Monsieur Desjardins avait copie du rapport,  
24 bras droit de monsieur Abdallah. Je crois, je suis  
25 sûr à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) qu'on a

1           abordé le rapport en lui-même avec monsieur  
2           Abdallah dans le cadre d'une discussion sur  
3           effectivement le coût des travaux à Montréal. Et si  
4           je me souviens bien, je lui ai résumé ce document-  
5           là. En cinq minutes, il a feuilleté, il a passé à  
6           travers, il dit : « Ça, je sais tout ça ». T'sais,  
7           ça a été... il dit...

8           Me CLAUDINE ROY :

9           Q. **[694]** Monsieur Desjardins?

10          R. Monsieur Abdallah.

11          Q. **[695]** Monsieur Abdallah.

12          R. Oui. Ah! Il dit : « Ça, je sais tout ça, ces  
13          problèmes-là. Je sais que nos clauses sont... et je  
14          sais que nos façons de faire... puis on n'a pas une  
15          bonne planification, puis, bon, le marché est  
16          fermé ». Ça, c'était... je veux dire, je ne lui  
17          apprenais rien en lui déposant ce rapport-là. Mais,  
18          c'est sûr que pour toute la démarche et pour toute  
19          l'équipe interne et externe d'optimisation, ce  
20          rapport-là était très utile.

21          Q. **[696]** Juste...

22          R. Oui.

23          Q. **[697]** ... la réaction de monsieur Abdallah, je  
24          comprends qu'il vous dit « je sais tout ça » à tous  
25          les niveaux, mais sa réaction, de la façon dont

1 vous le décrivez, sa réaction, est-ce que c'est de  
2 dire « je sais tout ça, puis je mets ça sur une  
3 tablette » ou c'est pour mieux aller de l'avant et  
4 plus rapidement encore?

5 R. « Raison de plus pour accélérer ton processus », il  
6 trouvait que le processus d'optimisation, nous,  
7 était lent. Sauf que, comme je l'explique, on avait  
8 ce dossier-là avec... avec disons les travaux  
9 publics, mais il fallait aussi arrimer, il fallait  
10 que les arrondissements décident de se joindre à la  
11 nouvelle façon de faire l'approvisionnement à la  
12 Ville. Puis les gens de la Communauté urbaine,  
13 notamment les gens de l'usine d'épuration des eaux  
14 puis du réseau d'intercepteurs, là, de... Donc, il  
15 y avait... il y avait une gestion du changement qui  
16 était beaucoup plus complexe que les gens auraient  
17 pu penser compte tenu du nombre d'intervenants là-  
18 dedans et des gens qui étaient...

19 Q. **[698]** Justement, puisque vous parlez de l'arrimage  
20 des arrondissements, quelles étaient certaines des  
21 réactions des gens des arrondissements relativement  
22 à prendre le modèle sur Montréal pour la  
23 construction?

24 R. Bien, disons qu'il y avait énormément de crainte.  
25 J'ai un directeur des travaux publics d'une ville

1 qui avait été fusionnée avec Montréal, il dit...  
2 puis que je connaissais dans le cadre du CERIU puis  
3 de d'autres activités, il m'a dit : « Serge, il  
4 dit, tu ne me feras pas prendre le modèle de la  
5 Ville, ça va me coûter trente, trente-cinq pour  
6 cent (30 %-35 %) plus cher que ça me coûte à  
7 l'heure actuelle, ça n'a pas de bon sens, là. Il  
8 dit, jamais je vais embarquer là-dedans ».

9 Ça fait que là on a expliqué la démarche.  
10 Puis là, il m'a souhaité bonne chance. Il dit :  
11 « Si tu passes à travers ça, c'est que vous êtes  
12 bon », donc il y avait... il y avait cette crainte-  
13 là, là, que même si on avait... on développait le  
14 modèle, ça ne se rende pas au bout, là.

15 Q. [699] Et ça, on se situe donc en deux mille trois  
16 (2003), deux mille quatre (2004) là, dans le  
17 processus.

18 R. Oui, deux mille quatre (2004) parce que dans cet..  
19 Comme je mentionnais tantôt, il y avait un genre de  
20 comité des partenaires ou conseil des partenaires  
21 auquel on faisait des présentations sur l'évolution  
22 de la démarche d'approvisionnement et il y avait  
23 des représentants de tous les arrondissements, il y  
24 avait un représentant de la plupart des services...  
25 bien, tous les services municipaux. Grosso modo il



1 y avait à peu près cinquante-trois (53)  
2 participants, ils n'étaient pas tous là à toutes  
3 les rencontres, mais le conseil des partenaires  
4 qu'on appelait - parce que rapidement on a pris le  
5 modèle, puis surtout suite à la recommandation de  
6 monsieur Abdallah, le modèle administratif pour  
7 gérer la démarche, la nouvelle démarche  
8 d'approvisionnement, c'était le concept du Centre  
9 de services partagés qui était déjà démarré au  
10 gouvernement du Québec et qui était aussi démarré à  
11 Hydro-Québec, le Centre de services partagés pour  
12 les différents éléments, donc... Oui.

13 Q. **[700]** Juste pour terminer, à qui le document, le  
14 rapport de deux mille quatre (2004) a été déposé.  
15 Je vais vous demander de mettre à l'écran l'onglet  
16 numéro 2, soit une note du sept (7) avril deux  
17 mille quatre (2004) de monsieur Pourreaux à  
18 monsieur Yves Provost et maître Bernard Tremblay.  
19 Vous voyez à l'écran, Monsieur Pourreaux.

20 R. Oui.

21 Q. **[701]** C'est un document qui vous a été déjà exhibé.

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[702]** Et dans ce document, ce qu'on fait mention,  
24 c'est que vous remettez à ces deux personnes, vous  
25 transmettez à ces deux personnes le rapport de deux

1 mille quatre (2004). O.K. Alors, ces personnes-là  
2 en plus des gens que vous nous avez mentionnés...

3 R. Oui.

4 Q. **[703]** ... ont reçu le rapport de deux mille quatre  
5 (2004). Maître Tremblay étant un avocat qui est au  
6 contentieux, qui était sous les ordres de maître...  
7 de monsieur Robert Cassius de Linval.

8 R. Oui, le contentieux était dans la direction des  
9 services des affaires corporatives.

10 Q. **[704]** Et monsieur Provost est celui que vous nous  
11 avez mentionné.

12 R. Oui.

13 Q. **[705]** Alors, pièce donc déposée sous 40P-530.

14

15 40P-530 : Note du 7 avril 2004 de Serge  
16 Pourreaux à Yves Provost et à Me  
17 Bernard Tremblay - Rapport d'un groupe  
18 de travail sur la gestion des risques  
19 dans les contrats de construction.

20

21 R. Si je peux juste faire un commentaire parce que je  
22 n'aurai peut-être pas l'occasion de le faire  
23 d'autre part. Quand le rapport, quand ça a été  
24 médiatisé à l'automne, moi, j'étais en voyage avec  
25 mon épouse, après ma deuxième retraite, en Grèce

1 pendant un mois et donc, je n'étais pas au courant  
2 que... Puis quand je suis revenu, j'avais, je ne  
3 sais pas combien, soixante-trois (63) appels sur ma  
4 boîte vocale parce que tout le monde cherchait le  
5 rapport.

6 J'ai parlé à la direction générale de la  
7 Ville dans l'équipe de monsieur Hébert, j'ai parlé  
8 à d'autres gens. J'ai parlé au contrôleur général  
9 parce qu'on m'a demandé de venir expliquer le  
10 concept au mois de décembre là, du rapport et tout  
11 ça, faire le tout. Et j'ai posé à tout le monde  
12 cette question-là : « Vous dites, c'est un rapport  
13 qui a été caché. J'ai dit, avez-vous été à la  
14 direction de l'approvisionnement chercher le  
15 rapport? » Parce que mon adjointe administrative de  
16 l'époque est encore l'adjointe administrative du  
17 directeur de l'approvisionnement actuel.

18 Le rapport, il est dans les... il est dans  
19 les dossiers du Service d'approvisionnement. Il  
20 n'est peut-être pas dans les dossiers, dans le  
21 bureau de mon adjointe, mais habituellement au bout  
22 de cinq ans, on met ça en archive. C'est dans les  
23 dossiers de l'approvisionnement. Le rapport est là,  
24 les comptes rendus des comités sont là. Toutes les  
25 présentations qui ont été faites au comité

1           exécutif, au comité stratégique du comité exécutif,  
2           les rapports internes, les contrats, tout était à  
3           l'approvisionnement, mais il n'y a personne qui a  
4           pensé à aller voir la direction de  
5           l'approvisionnement qui avait commandé le rapport  
6           pour obtenir une copie.

7                        C'est pour ça que j'étais un peu surpris de  
8           tout le brouhaha en disant « c'était caché ce  
9           rapport-là ». On l'a trouvé dans la troisième  
10          filière du deuxième tiroir. Il n'y a personne qui a  
11          été demandé à la direction de l'approvisionnement  
12          une copie du rapport qui a été commandé et payé par  
13          la direction de l'approvisionnement. C'est parce  
14          que c'était pour faire une mise au point là, ce  
15          n'était pas caché, là.

16        Q. **[706]** J'ai aperçu l'heure, compte tenu du fait que  
17          nous ne terminerons pas le témoignage de monsieur  
18          Pourreaux aujourd'hui, je vous demanderais de  
19          reporter à demain.

20        R. Parfait.

21                LA PRÉSIDENTE :

22        Q. **[707]** Alors, à demain.

23        R. Merci.

24                AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

25

---

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Nous, soussignées, DANIELLE BERGERON et  
ROSA FANIZZI, sténographe officielles, certifions  
sous notre serment d'office que les pages ci-dessus  
sont et contiennent la transcription fidèle et  
exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors  
de notre contrôle et au meilleur de la qualité  
dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

DANIELLE BERGERON  
Sténographe officielle

ROSA FANIZZI  
Sténographe officielle